

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 4 septembre mars 2019 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 4 september 2019 te 19u00**

Mme la Présidente - Mevr. de Voorzitster, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

**Introduction de quatre points en urgence.
Indienen van vier punten in dringendheid.**

Mme la Présidente :

Mesdames et messieurs, chers collègues, bienvenue pour cette séance du Conseil communal.

J'espère que pour ceux qui ont passé des vacances, elles ont été bonnes, pour les autres, je leur souhaite de bonnes vacances pour plus tard, j'espère.

Nous allons commencer le conseil.

Avant toute chose, et je m'en excuse d'avance, les congés étant ce qu'ils sont, nous avons quatre points que nous souhaiterions rajouter, du Collège vers le Conseil, dans notre ordre du jour.

Le premier point à ajouter, c'est un règlement qui vise à octroyer une prime à nos directions d'écoles.

Le deuxième point et le troisième point sont liés puisqu'il s'agit d'une démission et d'une nomination à la place, dans une de nos A.S.B.L. paracommunales.

Et le quatrième point est une acquisition de bien dans le cadre du contrat de quartier durable « Petite Senne ».

Monsieur Majoros, vous voulez la parole sur la procédure ? Allez-y.

M. Majoros :

Bonsoir Madame la Bourgmestre, il est en fait assez habituel de décrire pourquoi vous avez demandé l'urgence. Là, vous nous avez décrit qu'il y a eu les vacances, mais ça, c'était quand-même assez prévisible.

On peut comprendre l'urgence pour certains points, il y en a un qui m'interpelle un peu plus, si vous pouviez argumenter, ça nous aiderait à pouvoir faire un choix.

Les primes aux directions, à priori, c'est quelque chose qui était prévisible et qui devrait faire partie d'un ensemble d'une politique salariale par exemple pour l'ensemble du personnel. Quels seraient les éléments qui justifieraient une urgence pour ce point, avant de rentrer dans le débat là-dessus ?

Pour les autres, un droit de préemption, on sait qu'il faut l'exercer dans le mois, on peut le comprendre. Changer quelqu'un d'un conseil d'administration parce qu'il faut faire

tourner, on peut comprendre. Par contre, sur le premier point que vous proposez à l'urgence, qu'est-ce qui le justifierait, qu'est-ce qui justifierait son urgence ? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

A proprement parler, vous avez raison, il n'y a pas d'urgence, si vous préférez, on le reporte d'un mois. Maintenant, c'est quelque chose qui est attendu par nos directions. Effectivement, ça vient parce que ça avait été préparé et ça n'a pas été mis correctement dans le workflow.

Je vous propose alors, puisqu'il y a un vote qui est demandé, qu'on vote sur ce point-là. Est-ce que les autres points génèrent l'unanimité en faveur de l'acceptation de les placer à l'urgence ? Ok, alors on va voter sur le point de l'urgence pour la prime aux directions, sinon on le fera au prochain Conseil, ce n'est pas un souci.

Pouvez-vous approuver l'introduction en urgence des quatre points suivants :

1. Enseignement francophone - Prime et règlement relatif à l'indemnité pour la direction et la surveillance des fonctions accessoires au bénéfice des directions des écoles communales fondamentales francophones ordinaires. *(Ajouté en séance)*

Franstalig onderwijs - Premie en reglement met betrekking tot de toelage voor de directie en het toezicht op de nevenfuncties ten behoeve van de directeuren van de Franstalige gemeentelijke basisscholen. *(Toegevoegd tijdens de zitting)*

2. Instruction publique - Démission d'une représentante de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée générale de l'asbl "Pouvoir Organisateur Pluriel" - Leila Agic. *(Ajouté en séance)*

Openbaar onderwijs - Ontslag van een vertegenwoordiger van de gemeente van Sint-Jans-Molenbeek in de algemene vergadering van de vzw "Pouvoir Organisateur Pluriel" - Leila Agic. *(Toegevoegd tijdens de zitting)*

3. Instruction publique - Désignation d'un représentant de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée générale de l'asbl "Pouvoir Organisateur Pluriel" - Rachid Mahdaoui. *(Ajouté en séance)*

Openbaar onderwijs - Aanstelling van een vertegenwoordiger van de gemeente van Sint-Jans-Molenbeek in de algemene vergadering van de vzw "Pouvoir Organisateur Pluriel" - Rachid Mahdaoui. *(Toegevoegd tijdens de zitting)*

4. Département Infrastructures et Développement Urbain - CQD Petite Senne : Opération 1.M - Logements Conventionnés - Accord pour l'acquisition du bien situé Rue de Liverpool n°40 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du droit de préemption pour le contrat de Quartier Durable « Petite Senne ». *(Ajouté en séance)*

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Project 1.M Geconventioneerde Woningen - Akkoord voor de aankoop van het goed gelegen te 1080 Sint-Jans-Molenbeek, Liverpoolstraat 40 in het kader van het voorkeurrecht voor het Duurzaam Wijkcontract Zinneke. *(Toegevoegd tijdens de zitting)*

Le Conseil accepte par 27 votes positifs, 2 votes négatifs et 8 abstentions l'introduction des quatre points en urgence.

De Raad aanvaardt door 27 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen en 8 onthoudingen het indienen van vier punten in dringendheid.

Laetitia Kalimbiriro Nsimire entre en séance / treedt in zitting.

Yassine Akki entre en séance / treedt in zitting.

Khalil Boufraquech entre en séance / treedt in zitting.

1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne - Nuisances sonores et tapage nocturne provenant du parc Bonnevie. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie - Geluidsoverlast en nachtlawaai vanuit het Bonnevie Park. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

L'ordre du jour appelle les deux interpellations citoyennes.

Je vais d'abord appeler les habitants de la rue Bonnevie et de la rue de Geneffe qui ont rentré une interpellation concernant les nuisances sonores et le tapage nocturne provenant du parc Bonnevie.

Je pense que les citoyens ont priorité, vous savez monsieur Majoros, qu'en est-il Monsieur le Secrétaire ?

Monsieur Majoros, les citoyens ont priorité sur les Conseillers, les questions d'actualité viendront après.

Vous êtes prêt Monsieur ? Je vais juste vous expliquer un tout petit peu le règlement, ce que prévoit notre règlement ici par rapport aux interpellations. Vous aurez maximum 15 minutes sur l'ensemble de l'interpellation et les chefs de groupe, on a beaucoup de groupes ici, vont disposer de 3 minutes de parole pour, s'ils le souhaitent, intervenir sur ce que vous avez dit. Ensuite vous aurez le dernier mot, en tant qu'interpellant, avec un droit de réponse et vous serez le dernier à parler.

Je vous donne la parole.

L'interpellant citoyen :

Bonsoir tout le monde, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nous nous sommes mobilisés avec les habitants de la rue de Bonnevie et la rue de Geneffe, de la chaussée de Merchtem, qui ne figurent pas sur la pétition, et les habitants de la rue de l'Ecole qui ne figurent pas non plus sur la pétition, mais qui ont été au courant de la pétition par après. Nous vous interpellons concernant la problématique du parc Bonnevie.

Depuis quelques mois, les habitants de la rue Bonnevie et ses alentours, vivent un calvaire. Ce calvaire dure depuis les travaux et bien avant même, il s'agit de nuisances sonores, de tapage nocturne, de déchetterie, de dépotoir et j'en passe. Il y a eu une consultation avant les travaux, lors de la rénovation du parc, et les habitants du quartier ont été contre ce projet. Ce projet stipulait qu'il fallait enlever les grillages et rendre ouvert le parc qui était entouré de grilles. Ceci étant dit, le fait que cette place soit devenue une place publique, elle a été réappropriée par des réfugiés, a été réappropriée par, si je puis dire, de la débauche du soir, on y retrouve des bouteilles d'alcool, des seringues, et j'en passe, et nos enfants, qui avaient dans ce parc un espace où ils pouvaient se divertir et s'amuser, ne sont plus en sécurité. En été, lorsque les habitants ouvrent la fenêtre pour aérer un petit peu leur maison, ils ne peuvent pas dormir, des bruits jusqu'à 3h du matin, 4h du matin, malgré plusieurs sollicitations des forces de l'ordre, ces forces de l'ordre se disent être dépassées, il arrive même qu'ils ne répondent pas à certaines interventions, on a des témoignages ici présents aujourd'hui avec les habitants, ils nous ont même dit « que voulez-vous qu'on

fasse ? ». Je pense que nous sommes arrivés à un stade, Madame la Bourgmestre, qui est très grave, les forces de l'ordre ont du mal à intervenir sur cette zone qui je pense est une zone de non-droit apparemment. Apparemment, ils auraient eu des consignes pour ne plus intervenir, je vous vois étonnée, mais je pense que vous êtes au courant aussi, non ? Peut-être alors que vous devriez vous renseigner auprès des services de police. Notre demande aujourd'hui, elle est très claire, nous voudrions qu'à partir de 22h00, il n'y ait plus de bruit comme dans toutes les villes, nous voudrions aussi que le dépotoir n'en soit plus un, nous voudrions aussi que le parc redevienne un parc et non pas un espace public, c'est-à-dire que nous aimerions que les grilles reviennent à leur place, afin que les ballons ne percutent plus les voitures, les maisons etc... Nous voudrions aussi que la police intervienne à partir de 22h00, non pas pour une police de répression, mais plutôt pour une police de prévention. Nous savons très bien que ce n'est pas très facile d'intervenir dans ces zones-là, mais les habitants sont à bout, sont dépassés, plusieurs voisins ont pensé même à vendre leur maison et je pense que c'est très regrettable, nous habitons là depuis plus de vingt ans et ce n'est pas normal que ce stade, où on est arrivé aujourd'hui, le soit de cette manière. Je ne sais pas si vous me suivez, parce que vous avez l'air occupée avec... Très bien, nous sommes venus à douze, mais la pétition a été signée par plus de trente-trois personnes, tout le monde nous soutient dans cette démarche, je pense que vous êtes la Bourgmestre dans cette commune, et je pense que vous avez pleins pouvoirs sur le parc en termes d'évacuations, en termes d'interpellations auprès de la Région, nous savons que le parc Bonnevie est un parc régional bien sûr et que c'est un projet qui date depuis un certain temps. Je sais que les travaux ne vont pas redémarrer immédiatement, mais nous aimerions absolument que les grilles puissent revenir à leur place. Les places de parking ont été réaménagées et ce ne sont plus des places de parking, mais ce sont des casse-karters, ce sont des blocs de béton qui sollicitent l'intervention des pompiers par moments parce que ce sont des blocs de béton qui sont très petits et qui passent sous les voitures, donc les blocs de béton ont été déplacés, ont été cassés, et ce ne sont plus des places de parking, mais ce sont plutôt des débris et des pierres en morceaux sur la rue Bonnevie.

Je pense avoir résumé, à moins qu'un de mes voisins aimerait interagir. Nous insistons fortement sur la grille afin que les ballons ne puissent plus percuter les maisons, les voitures, qui ont déjà fait plusieurs dégâts. Nous insistons sur le bruit à partir de 22h00 afin que les voisins puissent dormir paisiblement, comme n'importe où, nous insistons bien sûr, non pas pour une police de répression, mais pour une police de prévention. Nous insistons aussi sur un parc propre et non pas une déchetterie à ciel ouvert. Mes voisins me rappellent aussi que certains parcs sont fermés à partir d'une certaine heure et nous aimerions qu'il en soit de même pour le nôtre. Je pense qu'à une certaine époque, il l'a été, après malheureusement, cela n'a plus pu être suivi, la demande est la suivante.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je vais maintenant passer la parole à chacun des chefs de groupe qui va demander la parole. Est-ce que je peux demander à tout le monde qui veut intervenir de s'inscrire pour que j'aie une bonne vue sur les choses.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci Madame la Présidente, nous avons tous entendu ce cri de détresse des habitants de ce quartier que je connais très bien, c'est là que j'ai grandi, c'est là que j'ai vu évoluer ce quartier, certains problèmes rencontrés par les habitants, nous les connaissons depuis un certain nombre d'années.

Néanmoins, ce parc qui a été rénové par la Région, cela a été rappelé, il y a eu une espèce de concertation avec les habitants, mais il n'y a pas eu un véritable accompagnement et certaines revendications des habitants qui ont été faites par rapport à une demande, comme celle qui a été demandée ici, de fermer le parc par exemple, comme cela se fait dans d'autres parcs bruxellois, n'ont pas été entendues, parce qu'il faut le dire à tout le monde, la police, et ce depuis de très longues années, souhaite que ce parc reste accessible lors des patrouilles et cela a été rappelé lors de plusieurs réunions de concertations. Mais néanmoins, il y a deux choses qu'on peut faire immédiatement, cela a été rappelé, c'est d'abord l'ordre public, à partir de 22h les habitants ont le droit à avoir un calme, de pouvoir se reposer, ma mère qui a près de 80 ans habite là et je peux vous dire qu'elle vit un véritable calvaire. Durant cet été, parfois jusqu'à 2h, 3h du matin, il est impossible de pouvoir dormir parce que sur le parc, on assiste à des fêtes nocturnes, on assiste à des pugilats, on assiste à des trafics de tous types, trafic de stupéfiants, cela a été dit et donc ce que demandent les habitants, et je le soutiens avec force, c'est évidemment, Madame la Bourgmestre, que vous jouiez pleinement votre rôle de garante de l'ordre public, c'est-à-dire de demander à la police, et cela a été demandé, vous avez bien entendu, on veut une police de prévention, une police qui dialogue et pas une police de répression. Et là où moi j'ai un gros doute, cela a été aussi dit par l'intervenant, le représentant des habitants, c'est qu'il y a eu, et cela a été dit par un certain nombre de policiers, mais aussi des gardiens de la paix et des responsables de la lutte contre les incivilités, apparemment vous auriez donné des instructions avant le ramadan pour demander à tous ceux qui sont chargés de la répression de ne plus mener de politique répressive, mais plutôt d'aller vers une certaine forme de dialogue, alors qu'on sait très bien que si on veut pouvoir maintenir un ordre public, il faut pouvoir trouver ce juste équilibre entre la répression et la prévention. Il y a une catégorie de personnes qui ne comprennent pas le dialogue et pour lesquelles il faut mettre en place des politiques coercitives et malheureusement, le parc Bonnevie, on le voit tous les jours avec un certain type de comportements, avec des incivilités, les habitants sont à bout, certains ont déjà quitté, d'autres prévoient de quitter et je peux vous dire que nous évitons tous les jours, grâce à la sagesse de tous ces habitants, des pugilats, des rapports de force, parce qu'il y a régulièrement des incidents. Et donc, il faut que vous jouiez pleinement votre rôle de responsable de l'ordre public et demander aux forces de police, comme vous l'avez fait d'ailleurs récemment en faisant évacuer la place de la Duchesse, ce n'est pas ce que les habitants demandent, mais je crois qu'un dialogue continu, qui est entretenu par la police, permet de ne pas arriver à des situations extrêmes.

Et deuxièmement, et j'en resterai là, c'est évidemment la question de la propreté, non seulement du parc, mais on le sait que les animateurs et les responsables de Bruxelles-Environnement interviennent régulièrement, mais les abords du parc sont peu ou pas entretenus de manière correcte parce qu'il y a énormément de fréquentation dans ce parc et donc, il faudrait mettre un accent plus important sur le nettoyage des abords du parc.

Moi je voudrais savoir si au jour d'aujourd'hui, vous avez déjà pris langue avec la police...

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, je vous avais reprécisé les règles, comme à tous, c'est 3 minutes, vous savez qu'on est nombreux et que c'est intenable comme ça. Très bien, je vous remercie.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Tout d'abord, je voudrais remercier les habitants et leurs représentants d'être venus s'exprimer ici, d'ailleurs ils l'ont très bien fait, très clair, très limpide, merci pour le ton très franc et très cash, les choses ont été dites et je pense qu'on n'a pas besoin de les répéter.

Je distingue en réalité deux problèmes. Il y a un problème au niveau de la concertation en réalité, je me pose des questions et je rappelle quand-même qu'on interpelle une Bourgmestre qui est là depuis 11 mois, pour info, je le signale, et il me semble quand-même qu'il y a eu un problème au niveau de la concertation. On se pose des questions, entre la Commune, l'IBGE, la Région, la maison de quartier qui était quand-même assez active et présente à une certaine époque. J'ai connu aussi ce terrain vague, mon collègue en a parlé historiquement, qui aujourd'hui est devenu un parc. Donc, il y a un problème de concertation, mais ça ne va pas solutionner le problème pour aujourd'hui, en tout cas, c'est important pour l'avenir de se dire comment on veut demain avoir des concertations avec les habitants, où on tient compte vraiment de l'avis des habitants, pas juste des concertations pour le plaisir d'en faire. Je pense que les habitants l'ont dit, ici, et je l'appuie très fort, le droit à pouvoir disposer d'un parc paisible et aucune zone de non-droit, on ne veut aucune zone de non-droit dans cette commune et particulièrement dans ce quartier puisque vous parlez de ce quartier-là.

Par rapport aux solutions, vous avez, et je vous en remercie, vous avez évoqué vous-même des solutions et j'ai apprécié d'ailleurs parce que vous avez parlé du rôle de la police, pas seulement dans un rôle de répression, parce que c'est vrai qu'il faut de la répression, clairement, mais vous avez aussi parlé du rôle de la prévention que la police peut et doit jouer. J'apprécie particulièrement et je trouve effectivement qu'on peut mettre en place des solutions beaucoup plus durablement avec de la prévention, avec de l'éducation, avec finalement essayer de créer un peu plus de cohésion sociale dans ce quartier comme dans les autres quartiers de la commune et je pense que la démarche que vous faites ce soir est un des ingrédients qui viendra certainement amener des solutions.

Vous êtes venus alerter de manière tout à fait positive et concrète de ce qui se passe sur place et je pense que les autorités communales auront à l'esprit à la fois d'essayer de rendre cet endroit beaucoup plus paisible et calme et de continuer quand-même d'avoir un parc à cet endroit-là, c'est important de continuer à l'avoir.

Puis le fameux débat sur la concertation et aussi ce débat, mais qui ne concerne pas que Bonnevie, est-ce qu'il nous faut des parcs avec des fermetures, est-ce qu'il nous faut des espaces publics ouverts avec évidemment toutes les conséquences que cela entraîne. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Je vous remercie pour votre interpellation.

Comme chef de groupe Ecolo-Groen, on est toujours ravi qu'il y ait des habitants qui puissent dire ce qu'ils ont sur le cœur et formuler des propositions et des demandes, c'est un rôle qui n'est pas toujours facile à prendre, qui n'est pas encore habituel et pour ça, je voulais vous féliciter pour votre interpellation.

Les problèmes que vous soulevez sont des problèmes réels, pour habiter le quartier moi-même, je ne peux que constater qu'effectivement, le problème des dépôts clandestins, le problème de la densité, de la sur-occupation des parcs, le problème de la nuit avec les nuisances qui peuvent exister, sont des problèmes réels.

En ce qui concerne la propreté, je dirais, quand on a un tel nombre d'habitants dans cette commune et quand on voit que le programme de développement politique de la majorité, on ne prévoit qu'un nombre très faible de personnes en plus pour s'occuper de la propreté, deux personnes en trois ans, après on récolte un peu ce qu'on a semé, clairement, difficile de ramasser des déchets si on n'a pas suffisamment réfléchi à l'avenir de la commune, notamment au fait qu'il y ait énormément de gens qui habitent dans les quartiers pour seulement quelques années parce qu'il y a toutes les difficultés que vous citez et que cela ne leur donne pas envie de rester et souvent sont remplacées par des personnes qui sont là pour quelques temps et ils savent qu'ils ne resteront pas et donc ne sont pas toujours malheureusement respectueuses de l'espace public et de leurs voisins qui parfois sont là eux, pour de nombreuses années.

Vous citez aussi la question de la densité, il est clair qu'il n'y a pas suffisamment de parcs et d'espaces qui permettent à l'ensemble des gens de se retrouver, que ce soit les enfants et les familles, la journée, mais aussi les jeunes en général dans une série d'infrastructures et il est vrai qu'il y a régulièrement aussi des interpellations qui sont ici pour dire qu'il faut peut-être un peu moins construire de bâtiments et le faire de manière plus intelligente, c'était le cas par exemple sur la place Saintelette, il est peut-être plus intelligent de créer des espaces de respiration plutôt que de laisser les gens s'entasser dans des petits parcs avec parfois des nuisances importantes.

Vous citez aussi le problème des gardiens de la paix qui ne sont pas suffisamment nombreux pour assurer la prévention qui est utile. En fait, votre interpellation fait aussi écho à un autre point qui sera discuté tantôt en Conseil communal et qui vise à permettre aux gardiens de la paix de rester pendant plus de 22 jours d'affilée en vacances. Ça paraît très sympathique pour eux, mais en ce qui concerne l'organisation de l'été, c'est aussi beaucoup plus compliqué, beaucoup de personnes partent en vacances, que ce soit pour la propreté, que ce soit pour assurer un rôle de prévention, si tout le monde part en vacances en même temps et qu'on élargit encore ces possibilités, ça a des conséquences bien concrètes pour les habitants des quartiers.

Enfin, en ce qui concerne les grilles, je me souviens, cette commission de concertation est d'avis mitigé en fait, une partie des habitants considérait qu'il fallait absolument mettre des grilles et qu'elles devaient surtout faire 4m ou 5m de haut et être parfaitement hermétiques, une autre partie des habitants considérait qu'en fait, on avait pu voir notamment à Saint Remi...

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, je pense que votre temps aussi est écoulé.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'attends de voir quel est mon temps parce que je vois que tout le monde est coupé.

Mme la Présidente :

Conformément au règlement, c'est 3 minutes.

M. De Block :

Très bien, merci.

Merci en tout cas d'avoir amené le point au Conseil, en même temps, dommage qu'en tant qu'habitant du quartier, il faut en fait jusqu'à ce que cela s'accumule et que les gens disent que maintenant, ils n'en peuvent plus et ils doivent aller au conseil, cela veut dire que sûrement des dizaines de personnes parmi vous ont appelé, ont déjà interpellé des gens de la Commune, peut-être la police, peut-être les gardiens de la paix. J'aime bien entendre mon collègue en face dire qu'il faut un débat. Très bien, mais entretemps, une commune sait ce qu'elle doit faire quand il y a des citoyens qui interpellent, elle doit réagir et je pense que les choses ne sont pas très compliquées, quand il y a tapage nocturne, il faut intervenir, je suis d'accord, il ne faut pas intervenir avec des bottines et l'armée, mais il faut intervenir quand-même. Les citoyens ont le droit de dormir, au moins entre 23h00 et 06h00, donc je pense qu'il y a des choses qui ne sont pas très compliquées et je suis curieux d'entendre la réponse de Madame la Bourgmestre, d'instaurer, ce n'est pas que la police ou les gardiens de la paix doivent venir de très loin pour résoudre le problème juste à côté. Ça, c'est une première chose.

Une deuxième chose à mon avis relativement simple qu'il demande, c'est de nettoyer. On sait que chaque jour des parents avec des enfants entrent dans le parc, chaque jour. Est-ce que oui ou non chaque jour ce parc est nettoyé ? Le parc et ses abords, le matin, évidemment le matin et avant que les gens ne viennent dans le parc. Et je suis d'accord qu'il ne faut pas accepter que les gens salissent le parc, mais en même temps, les usagers, chaque usager du quartier et parfois de plus loin, a besoin, a le droit de pouvoir profiter de ce parc, propre. Donc oui, il faut des moyens, pour la propreté et je pense que ce n'est pas juste au parc Bonnevie qu'il faut les moyens pour la propreté, je pense qu'il y a beaucoup de coins et recoins de Molenbeek qui aimeraient bien avoir plus de personnel pour nettoyer. Ce n'est pas récent, donc ne jouez pas s'il vous plaît, notre majorité, majorité précédente, j'aimerais bien qu'au-delà des majorités précédentes et futures, les Molenbeekois, à travers ces majorités vont finalement trouver un Molenbeek propre. Les Molenbeekois, à la limite ils s'en foutent de quelle majorité il s'agit, ils veulent que cela soit propre et qu'on investisse des moyens - est-ce que vous voulez bien faire la police en face pour qu'il n'interrompe pas ?

Mme la Présidente :

Mais je vous entends excessivement bien, franchement, et je vous écoute.

M. De Block :

Madame la Présidente, j'aimerais bien que vous présidiez et donc vous ne me coupez pas la parole !

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à madame Liekendael.

Mme Liekendael :

Je vous remercie Madame la Présidente.

Je vous remercie également pour votre interpellation.

Je pense qu'on est tous d'accord ici pour dire qu'effectivement les nuisances existent bel et bien, ça c'est une chose. Ce n'est pas la première plainte, on le sait tous aussi bien que les nuisances n'avaient plus fait l'objet de plaintes depuis un certain temps, même avant les travaux. Ce qui m'interpelle, c'est plutôt le fait que ces nuisances se déroulent proche du commissariat et que ça me pose la question de savoir quelles étaient les interventions éventuelles qui ont été menées par la police.

Il y a aussi la présence des caméras de police, ce qui permet d'identifier le phénomène et donc de mener une politique de prévention mais également d'une politique de répression. Est-ce qu'on a fait usage de ces caméras de surveillance, des images par rapport à ces nuisances ?

Puis finalement, la dernière question que je me pose, il s'agit d'un parc régional, est-ce que Bruxelles-Environnement a été au courant et est au courant des difficultés ? Et est-ce qu'il a été fait des propositions pour résoudre ces nuisances ? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci Madame Liekendael.

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Madame la Présidente, merci beaucoup.

Je souhaiterais un petit peu globaliser - Monsieur De Block, vous parlez et ça me dérange - je voudrais un petit peu globaliser le problème et rappeler que c'est la énième interpellation que nous avons par rapport à des phénomènes de tapages, de pollutions ou de sécurité par rapport à des espaces publics, que ce soit des parcs ou que ce soit des places, rappelons-nous les problèmes qu'on a connus au parc Marie-José, au parc Albert, au parc des Muses, rien que déjà pour citer ces trois exemples. Et donc, je me pose la question de savoir si on ne devrait pas créer quelque part un groupe de travail qui se permettrait de penser et de réfléchir aux techniques que nous pouvons mettre en place sur ces différents espaces de telle façon que nous arrivions à solutionner le problème. Aujourd'hui par exemple, je me fais la réflexion du fait que nous avons effectivement des gardiens de parcs qui tournent, qui sont itinérants, qui ne sont pas fixes, peut-être qu'à certaines périodes de l'année, périodes de vacances etc., nous avons une fréquentation beaucoup plus importante de la part des jeunes et de groupes de jeunes, que nous ayons à ce moment-là du personnel fixe dans ces parcs de telle façon à ce qu'ils puissent intervenir rapidement. C'est simplement une idée que je lance, mais je crois qu'il est temps qu'on pense le problème d'une façon globale et pas simplement site par site, parce que ce n'est pas comme ça qu'on va régler le problème, on sait très bien que quand un groupe est actif quelque part et qu'il est chassé, il se déplace et il va sur un autre site, il change parfois de commune, mais il finit toujours par revenir et donc le problème doit être résolu d'une façon globale et peut-être aussi avoir des échanges avec les communes voisines. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, je vais répondre. Et si certains de mes collègues veulent ajouter quelque chose dans une des matières, il y a aucun souci, qu'ils me fassent signe.

Tout d'abord, merci d'être venu et merci Monsieur parce que vous avez fait un exercice pas facile en prenant la parole ici pour la première fois.

Vous dire que rien que dans les mois d'été, on a mis effectivement des dispositifs spécifiques en place à la demande d'habitants, soit qui sont venus me voir, soit qui sont venus au Conseil comme vous l'avez fait, soit parce qu'on a eu des retours de la police qu'il y avait plus de problèmes etc., on a l'habitude de mettre des dispositifs en place à certains moments, à certains endroits qui sont un peu différents pour pouvoir pallier des problématiques ponctuelles. On l'a fait aux Libérateurs récemment, on l'a fait et on est encore occupé au parc des Fuchsias où on a un petit souci pour l'instant, on l'a fait dans le parc du Scheutbosch aussi avec un grand succès, on la fait place de la Duchesse avec un grand succès et donc n'ayez aucun doute que votre intervention d'aujourd'hui sera utile puisque nous allons mettre en place des choses nouvelles en sachant que vous vivez mal pour l'instant la vie du quartier autour de la place Bonnevie.

Certains d'entre vous l'ont évoqué, il y a quand-même des phénomènes qui sont d'ordre macro et qu'on vit et qu'on vit partout dans la commune, on a une aggravation des phénomènes de malpropreté, on a des difficultés en propreté pour l'instant, ce n'est pas facile, nous ne sommes pas les seuls à vivre cela à vrai dire, Anderlecht, la Ville de Bruxelles également subissent le même type de problème, il y a une difficulté aujourd'hui et nous allons venir, Madame Zamouri qui est l'Echevine en charge de la Propreté et l'ensemble du Collège vers les habitants avec de nouvelles actions, très très vite parce que nous sommes en train de travailler sur ce sujet de la propreté. Ça, c'est une chose.

En ce qui concerne la propreté chez vous, sur la place Bonnevie, dans le parc, il faut savoir que nous allons transmettre votre demande à l'IBGE, mais que c'est l'IBGE qui est le premier responsable de tondre les pelouses là, je sais qu'elles sont parfois un peu hautes, que cela peut être un problème et normalement de la propreté de base dans le parc.

Un autre phénomène qui est tout à fait macro, et celui-là on n'y changera quelque part rien, en tout cas pas à court terme, la période d'été est tout à fait différente des autres périodes et certainement quand on connaît des chaleurs, comme celles qu'on a connues, il y a toute une série de phénomènes qui se passent et il faut en prendre la mesure, adapter nos modes de travail, on n'est pas encore tout à fait prêt et habitué à ça et quand vous dites qu'il n'y a du tapage nocturne que chez vous ou que vous pensez subir de manière très forte, ce phénomène je peux vous laisser dire qu'au Conseil communal de Saint-Gilles le mois passé, ils ont discuté de la même chose et dans d'autres communes, ces sujets défraient la chronique et posent de graves problèmes parce que durant l'été, durant les périodes estivales, aujourd'hui avec une ville de plus en plus dense et nous sommes une des communes les plus denses, il y a de nouveaux phénomènes de tapages nocturnes, de difficultés à partager l'espace et on n'est pas encore tout à fait prêt et habitué et on a de nouvelles techniques à mettre en place.

Ça veut dire quoi, cela veut dire que de toute façon, par rapport à cette question du tapage nocturne, on va être beaucoup plus attentif sur votre zone dans les temps qui viennent, mais il faut savoir que l'été sera de nouveau là l'année prochaine, il y a des choses qui sont liées à l'été et il y a des choses qui ne sont pas facilement attaquables, on va clairement mettre le paquet pour que vous soyez beaucoup moins dérangés dans les semaines qui viennent, j'entends, et puis il fera meilleur et cela sera plus facile.

En ce qui concerne le troisième pont de votre interpellation, qui concerne finalement le réaménagement de la place. D'abord, je vais me permettre de m'exprimer à titre personnel tout d'abord, je ne serai pas Bourgmestre pendant quelques minutes, je vais m'exprimer à titre tout à fait personnel. C'est un projet que je n'ai pas apprécié, à aucun moment, je n'ai pas compris pourquoi on l'a réalisé, car à mon sens, c'était une place qui fonctionnait relativement bien, qui était relativement récente, qui ne posait pas de gros problèmes et personnellement, j'aurais investi de l'argent ailleurs. De base, je ne vois pas pourquoi on a fait tous ces travaux. Après, la manière dont ces travaux ce sont effectués, et j'ai entendu

Monsieur Majoros rappeler qu'il a assisté lui-même en temps qu'Echevin à l'époque à la commission de concertation, à la mise en place de ce projet, la manière, et Monsieur El Khannouss l'a rappelé aussi, la manière, il y a eu des habitants qui étaient pour ceci, des habitants qui étaient pour cela et le Collège précédent effectivement a pris certaines décisions qui étaient des décisions, on peut les qualifier de courageuses, c'étaient des décisions qui étaient très volontaires, qui voulaient mettre la place en un seul tenant sans trottoirs, qui voulaient non pas un espace clos et enfermé, mais quelque chose qui aille de façade à façade et qu'on ne parle plus de place ou de parc, mais qu'on parle vraiment d'espace public. Tout ça, ce sont des visions qui sont nouvelles pour la ville, je ne suis pas tout à fait persuadée à titre tout à fait personnel, là à nouveau, que ce sont les meilleures visions pour Molenbeek, je ne suis pas tout à fait sûre qu'on soit en capacité dans une ville aussi dense que Molenbeek, de pouvoir s'approprier ce type de vision de l'espace public très novateur, très nouveau. Toujours est-il que c'est ce qui a été choisi à l'époque. Depuis que ceci a été mis en place, parce que nous, quand nous sommes arrivés, les choses étaient déjà tellement lancées qu'on a en fait pu choisir la date de l'inauguration, mais c'est tout, on a reçu et on a eu de cesse de recevoir des habitants qui se plaignaient, qui se plaignaient de choix qui allaient à l'encontre de ce qu'ils voulaient, qui se plaignaient du parking, qui se plaignaient de l'aménagement de la place, qui se plaignaient du béton choisi, qui se plaignaient de tout. Je pense que c'est un projet, il faut le regretter, qui suscite beaucoup de critiques depuis le début.

Un autre aspect sur lequel je me permettrai, à nouveau à titre personnel et je ne ferai là que prolonger ce qui a été dit des années durant, ici, notamment par monsieur Ikazban, la question d'avoir sous-traité les parcs à l'IBGE, pouvoir régional éloigné de nos réalités, je pense qu'aujourd'hui on voit un peu les limites de cette logique, on va voir ce qui va se passer dans un espace comme celui-là, central, effectivement avoir non pas du personnel communal sur le site, mais du personnel régional, plus éloigné de ce que les habitants vivent, ce n'est pas facile.

Une série de contre-vérités ont été dites, une série de formules populistes aussi, sachez que vous avez été entendus, sachez que je m'en porte garante, nous allons avancer très vite sur la question du tapage nocturne et sur l'intervention des forces de police, il n'est évidemment pas question d'avoir aucune zone de non-droit à Molenbeek, sachez que personnellement, je ne pense pas qu'il y en ait, si vous, vous ressentez ça, on va faire de votre place une place d'intervention prioritaire dans les semaines qui viennent, mais vraiment, il n'y a pas de consignes, il n'y a pas de choses, qu'il n'y ait aucun doute là-dessus, bien sûr que non, notre police doit intervenir et de manière égale et équitable dans tous les quartiers et vis-à-vis de tous les citoyens et ça, c'est une revendication forte que nous portons au niveau du Collège.

J'espère avoir répondu de manière assez précise et comme je vous l'avais dit en introduction quand je vous ai rencontré tout à l'heure à l'extérieur, ma porte est ouverte, on peut se revoir, on peut se revoir dans un mois pour faire le point sans aucun souci. Ma porte est toujours ouverte, j'entends que certains ne le savent pas, c'est assez dommage, il est évident que je ne peux pas recevoir les cent mille habitants un à un, personne par personne chaque mois, ça n'est pas possible, mais par contre j'ai une permanence organisée tous les mardis, ma secrétaire est à disposition avec son assistante et je reçois régulièrement des citoyens, des collectifs, des associations, tout qui est porteur d'une plainte, d'un projet et s'inscrit pour que je puisse le recevoir. Donc mon souhait est que nous ne perdions pas le contact et mon engagement est que, en ce qui concerne la question du tapage nocturne, on ait rapidement de bonnes améliorations et pour le reste, je vous ai exprimé les lignes directrices de ce qui pourrait être fait et ce qui serait peut-être plus difficile, donc je vous demande aussi de considérer les choses dans leur globalité. Voilà ce que je voulais vous dire ce soir.

Je vous rends la parole pour 3 minutes et vous serez le dernier à parler sur ce sujet.

L'interpellant citoyen :

Tout d'abord, je voudrais tous vous remercier pour vos interventions, mais je voudrais également remercier les habitants de la rue Bonnevie qui sont venus aujourd'hui en nombre pour nous soutenir dans cette démarche qui malheureusement tire la sonnette d'alarme et ce n'est pas d'hier.

Vous avez en partie répondu à notre interpellation, mais nous attendons vraiment des réponses rapidement, nous n'attendrons pas un mois pour venir chez vous, je pense que mardi prochain, on sera au taquet, il y a plusieurs familles qui auraient aimé être présentes aujourd'hui, mais qui malheureusement, faute de temps ou faute d'organisation, n'ont pas pu être présentes. J'espère que le message est passé, j'espère qu'il va être retransmis correctement au niveau de l'intervention des forces de l'ordre, je rappelle, police de prévention et non de répression. Mes voisins jouent le rôle de médiateurs et d'éducateurs depuis un petit moment et je pense qu'on peut les remercier parce qu'ils nous ont évité un bon nombre de drames qui aujourd'hui ont pu trouver le dialogue avec ces familles de réfugiés qui n'ont nulle part où aller, je pense aussi peut-être qu'il faudrait amener des solutions au niveau de ces familles, leur trouver des institutions ou leur trouver un organisme qui pourra les accompagner correctement, leur expliquer qu'à partir de 22h00, il faut rentrer, leur expliquer qu'il n'y a pas d'urinoirs, leur expliquer qu'il y a des poubelles où on jette des déchets, leur expliquer que la pelouse n'est pas un lit, leur expliquer que les arbres ne sont pas faits pour s'amuser et donc je pense que peut-être un accompagnement collectif et individuel pour ces personnes est vraiment nécessaire, je pense qu'il faudrait aussi redonner des consignes à ces gardiens de l'environnement, à ces gardiens de l'IBGE qui ont aussi eu des consignes, car je me porte garant, pour leur avoir parlé, je leur ai demandé ce qu'il en était des réfugiés et ils m'ont répondu qu'ils ne devaient pas intervenir...

Mme la Présidente :

Qui vous a dit ça ?

L'interpellant citoyen :

Un gardien de l'IBGE lui-même.

Mme la Présidente :

De l'IBGE, moi je n'ai pas d'ordres à donner à l'IBGE, c'est le pouvoir régional, c'est là où je vous dis, on a un petit souci d'avoir donné ces parcs à la Région parce qu'ils sont cruciaux, au centre de notre commune et là, on a une difficulté, moi ceux-là je n'ai rien à leur dire.

L'interpellant citoyen :

Mais apparemment, ils ont aussi eu des consignes et...

Mme la Présidente :

Je vais noter ce que vous dites et écrire à la ministre qui est en charge de l'IBGE.

L'interpellant citoyen :

J'espère bien, j'espère qu'ils trouveront aussi des gardiens de l'IBGE qui pourront accompagner leurs usagers correctement, parce que parfois malheureusement, les gardiens de l'IBGE ne sont pas conscients de la réalité du parc, peut-être peu d'expérience ou peut-être qu'ils n'ont pas la notion du travail d'accompagnement de ces usagers, c'est un parc à zone sensible et je pense qu'il faut des personnes assez compétentes pour pouvoir accompagner ces gens et donc des solutions j'espère seront apportées pour ces usagers, pour les riverains et pour le réaménagement de cette place.

Il y a un point qui a peut-être été en partie négligé, c'est celui des places de parking où les blocs de béton sont souvent déplacés, les blocs de béton derrière lesquels on se gare...

Mme la Présidente :

Blocs de béton déplacés et cassés, c'est noté, on va faire quelque chose par rapport à ça.

L'interpellant citoyen :

Je vous remercie dans ce cas et je vous souhaite une bonne fin de Conseil, je ne sais si mes voisins veulent rajouter quelque chose.

Mme la Présidente :

En fait, votre temps est terminé, on vous remercie infiniment et vous avez très bien fait ça. Merci beaucoup.

2. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne - Demande de déclaration d'état d'urgence climatique. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie - Vraag om het uitroepen van de klimatologische noodtoestand. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je vous en prie, prenez place. Je répète ce que j'ai déjà dit précédemment, vous l'avez entendu, normalement c'est 15 minutes par interpellation, on a un petit peu de mal comme vous l'avez remarqué à tenir ce timing dans ce Conseil parce qu'on a beaucoup de groupes, il y a beaucoup d'expression, tant mieux. Les chefs de groupe disposeront de 3 minutes de parole pour argumenter et marquer la position de chacun des groupes.

Au fait, Monsieur Majoros, je pensais que vous représentiez le groupe Ecolo-Samen, vous représentez un autre groupe maintenant ? Vous avez dit que vous représentiez Ecolo-Groen mais je pense que Groen n'est pas ici. D'accord, Ecolo-Samen. Chacun des chefs de groupe dispose de 3 minutes pour argumenter et le citoyen qui a interpellé, a un droit de réplique de 3 minutes et clôture les débats.

A vous la parole, je vous en prie.

L'interpellant citoyen :

Merci.

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, le changement climatique causé par l'activité humaine constitue une crise existentielle inédite pour la planète, pour l'humanité, mais aussi pour notre commune, notre commune de Molenbeek.

Les trois vagues de chaleur que nous avons connues durant l'été 2019 nous ont montré la nécessité d'adopter des mesures urgentes. Des mesures pour diminuer notre empreinte écologique et climatique, mais aussi et surtout des mesures pour s'adapter, pour faire face aux nouveaux défis climatiques. Cette crise nécessite que les gouvernements respectent scrupuleusement les engagements pris sur l'accord de Paris. Si les signataires de l'accord de Paris sont les chefs d'états et de gouvernements nationaux, il n'empêche que les autorités locales ont aussi un rôle capital à jouer pour sa mise en œuvre. En effet, le GIEC, le groupe d'experts intergouvernementaux sur le climat, a déclaré, je cite : « les administrations locales sont de plus en plus considérées comme des intervenants essentiels dans la mise à l'échelle des mesures d'adaptation au niveau des collectivités, des ménages et de la société civile. Les gouvernements locaux peuvent s'adapter plus rapidement et ont plus de flexibilité pour modifier les politiques climatiques existantes ou en définir de nouvelles notamment en adoptant des programmes d'efficacité énergétique, en gérant ses parcs de manière correcte et en créant de nombreux espaces verts, en définissant des normes d'achats écologiques ou encore, en créant des partenariats avec des entreprises pour des innovations et des progrès climatiques. Les autorités locales peuvent adapter les actions et les politiques aux besoins des citoyens car elles sont plus proches de ceux-ci que les administrations centralisées ». Depuis une année déjà, l'urgence climatique a mobilisé énormément, énormément de personnes à Bruxelles, où les marches du 2 décembre et les marches Rise for Climate du 27 janvier ont chacune rassemblé plus de 70.000 personnes et où 35.000 jeunes ont fait la grève le 24 janvier, mais aussi 20.000 personnes ont manifesté le 12 mai pour le climat et pour la justice sociale car ces deux éléments sont indissociablement liés. Les électeurs ont ainsi fait preuve d'une prise de conscience et d'un engagement citoyen qu'il faut saisir. Aujourd'hui, nous nous adressons à vous, pour vous demander que la Commune de Molenbeek s'engage aux côtés des citoyens et des citoyennes. A ce jour, près de 1.000 collectivités locales dans le monde ont adopté une déclaration d'urgence climatique, dans les villes de Londres, Paris, Cologne, Milan, New York, San Francisco. Mais pas besoin d'aller si loin pour trouver des villes qui s'engagent car le 13 mai 2019, notre commune voisine de Koekelberg, a elle aussi déclaré l'état d'urgence climatique et ainsi Koekelberg s'est engagée à commencer au plus vite un processus participatif vers un plan climatique. Nous, citoyennes et citoyens molenbeekois, vous demandons de déclarer à votre tour l'état d'urgence climatique et prendre les mesures nécessaires pour que Molenbeek devienne une commune résiliente apte à concilier justice sociale et justice climatique, visant ainsi à assurer une meilleure condition de vie pour toutes et tous.

Nous faisons ainsi également référence à votre déclaration de politique communale qui fait référence à de nombreux outils pour mettre en œuvre ces mesures et pour lesquels nous serons heureux de vous entendre sur votre vision et la manière dont ces outils seront articulés pour faire face aux défis. Nous pouvons également citer comme inspiration pour aider la Commune à s'engager, ce qu'on appelle le pacte pour la transition, qui est un pacte qui a été rédigé par une cinquantaine d'organisations françaises, mais qui a également fait l'objet d'une consultation citoyenne et ce pacte évoque trois principes : le premier principe, c'est la sensibilisation et la formation à la transition auprès des différents publics. Le deuxième, c'est la co-construction des politiques locales en associant citoyens et citoyennes et acteurs locaux pour la définition, la mise en œuvre et le suivi des engagements. Et enfin, c'est l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans tous les projets communaux pour répondre à l'urgence climatique et sociale tout en prenant en compte les impacts sur le long-terme.

Nous insistons sur l'importance d'informer les citoyens de manière visible et transparente sur la situation climatique et environnementale, de développer un plan de transition en consultation avec les experts et surtout, en consultation avec les citoyennes et les citoyens, d'intégrer l'urgence climatique dans toutes les politiques communales et de défendre cet engagement vis-à-vis des gouvernements et des autorités régionales, du gouvernement fédéral, également les autorités européennes. Des mesures concrètes peuvent être rapidement mises en œuvre, si on prend l'exemple de la vague de chaleur notamment en prenant des mesures fortes pour éviter ce qu'on appelle les îlots de chaleur qui font suffoquer les populations.

Le collectif pour lequel je prends la parole ici, Rise for Climate, va également interpellier les autres Conseils communaux de chaque commune bruxelloise pour demander la déclaration d'urgence climatique. Nous espérons que notre Commune ici, Molenbeek, sera l'une des premières à exprimer formellement son engagement à agir pour le climat et la biodiversité tout en respectant les critères sociaux. Nous invitons ces communes, Molenbeek, Koekelberg et les autres qui rejoindront ce mouvement, à collaborer au-delà des frontières pour faire de Bruxelles un territoire exemplaire et inspirant. Je vous remercie, Madame la Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins et Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux pour votre attention et j'espère que vous allez réserver beaucoup d'intérêt à cette interpellation pour laquelle nous, Molenbeekoises et Molenbeekois, nous espérons beaucoup et nous sommes à l'écoute de vos réponses. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Monsieur.

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

L'interpellant citoyen :

Juste, si vous pouviez vous présenter quand vous prenez la parole parce que tout à l'heure, je ne connaissais pas tout le monde.

Mme la Présidente :

J'essaie à chaque fois de préciser.

M. De Block :

Avec le PTB, on veut vraiment féliciter l'initiative et je pense qu'on en a besoin ! Je me rappelle d'une discussion ici au Conseil communal justement sur les engagements climatiques, on a fait une résolution, une motion qu'on avait proposée qui demande entre autres à la commune des engagements chiffrés, des objectifs chiffrés pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre et clairement à ce moment-là, la majorité n'était pas prête de s'engager clairement et même de s'accorder sur un principe qu'une commune doit se donner des objectifs clairs et chiffrés sur ses ambitions, je pense que ce n'est que comme ça qu'on va pouvoir finalement arriver à la neutralité au niveau du CO₂ en 2050. Nous pensons même que si on veut arriver jusqu'à là, ce sont les villes en premier lieu qui doivent faire le plus grand effort, actuellement avec les plans ou les mesures qui sont dans l'accord de la majorité on ne va pas y arriver. Il y avait toute une discussion sur le plan d'isolation vu qu'en ville, 60% des émissions, c'est effectivement issu des bâtiments et si on veut en fait réellement diminuer les émissions, il faut isoler et on doit sortir du carcan des primes, des primes isolation, des primes à ceci et à cela parce qu'en fait, la pratique des dernières années a démontré que cela ne marche pas, il y a des exemples en Allemagne où il y a une banque d'investissement climatique qui a été créée, qui a permis sur 10 ans d'isoler 2

millions de bâtiments, ça c'est de l'ambition, on a besoin de ce genre de leviers importants publics qui mobilisent en plus plein d'autres moyens privés pour y arriver, donc on aurait attendu et on a demandé, je pense que c'est le seul point qui a été accepté lors de la discussion, c'est que la Commune fasse un inventaire et trace clairement un plan de rénovation par quartier parce que je pense qu'il faut le faire collectivement, on ne peut pas le faire, on ne peut pas attendre que maison par maison, on rénove et on isole.

Deuxième mesure, à mon avis, c'est la production d'énergie. Il y a plein de villes en Allemagne qui investissent dans la production d'énergie, dans la ville et ailleurs et qui arrivent à fournir de l'énergie moins chère mais surtout plus durable à leurs citoyens, on aimerait bien voir Molenbeek comme pionnière ou pionnier dans ce champ-là. Et finalement, vous connaissez qu'avec le PTB, on est pour des investissements importants dans les transports en commun plus performants et gratuits, on pense que comme la ville de Dunkerque, ça montre vraiment les perspectives, et de forcer la possibilité de forcer un shift-model...

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Je suis issu d'Ecolo-Samen. Je voudrais saluer votre initiative. Je dois dire que comme écologiste, on n'aurait sans doute pas imaginé, il y a encore quelques années, qu'on ait des interpellations sur ce thème à Molenbeek, cela prouve aussi que les esprits changent et que ce type de lutte se popularise.

Le 27 janvier dernier, en allant justement à des événements organisés, une grande marche du mouvement climat, citoyen, en me rendant avec un groupe de citoyens depuis la place Communale jusqu'à la gare du Nord où avait lieu ce rendez-vous, je me faisais la réflexion avec mes camarades que finalement, il y avait souvent beaucoup de bonnes intentions, mais souvent peu de réalisations et c'est vrai qu'on était en train de parcourir une place Communale remplie de voitures, sur laquelle il était vraiment difficile et peu sécurisant pour des piétons ou même des cyclistes de se déplacer. Et donc c'est toute la différence entre les discours et les actes, on peut voter une motion contre le plastique et puis quelques semaines plus tard on nous distribue un porte-clés en plastique pour une semaine de la santé et qui est un événement tout à fait ponctuel, c'est totalement paradoxal !

Ce que vous soulevez est un vrai problème, c'est un problème pas seulement de plantes vertes, c'est un problème de qualité de l'air, c'est un problème de santé pour nos habitants, un problème finalement de vie à moyen terme ou à long terme pour les habitants de cette planète, mais aussi pour les habitants de notre commune qui est et qui souffre de l'ensemble de comportements polluants et peu durables qu'on peut connaître. C'est très important dans ce que vous dites, que ce travail soit fait avec les citoyens, pas seulement par de grandes déclarations, mais avec du suivi, du monitoring, de l'accompagnement, qui permettent non seulement aux citoyens de dire ce qu'ils font de leur côté mais qui permettent de se mettre ensemble et de contrôler ce que l'action publique réalise au niveau local. Dans la commune d'à côté, à Koekelberg, il y a eu, c'est une majorité PS-ECOLO-CDH, il y a eu cette déclaration d'urgence climatique, nous pensons qu'il est important qu'il y ait, non seulement, une déclaration du même type dans notre commune et il n'y a pas de raison que cela ne soit pas le cas, mais aussi qu'il y ait un plan ambitieux qui permette que ce ne soit pas seulement des mots, mais que ce soit des actes. Merci à vous.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Le groupe DÉFi, comme ça vous savez qui je suis, merci pour votre initiative, mais je voudrais dire à tous les groupes politiques, je pense qu'en tous les cas ici à Molenbeek, on a vraiment cette faculté de travailler ensemble sur des dossiers, sur des matières qui nous dépassent et donc, l'ensemble des mandataires doit vraiment faire preuve de modestie et surtout de réalisme, j'entends par là éviter de grands effets d'annonce ou de grandes déclarations pour plaire à un certain électorat, il faut immuniser absolument ce débat. L'urgence climatique, moi en tant que jeune père d'un petit garçon, je vous avoue que cela résonne encore plus, parce qu'on a tous notre responsabilité et vous la jouez aujourd'hui comme un politique doit le faire, mais je reviens vraiment sur ce principe, c'est qu'il ne faut surtout pas nous opposer, opposer le politique au citoyen, je peux comprendre l'idée de la construction de certaines mesures, mais il ne faut pas oublier aussi que dans notre commune, qui peut être un des modèles, évidemment en termes de lutte contre le réchauffement climatique, c'est de voir un peu avec le monde des entreprises, ces acteurs privés qui ont aussi la capacité de participer à la lutte contre le réchauffement climatique et on pourrait très bien facilement les pointer du doigt, mais en même temps, elles pourraient apporter, en tous cas ce monde-là peut apporter énormément de solutions. Bien sûr, c'est important qu'on puisse soutenir votre démarche, même si ça peut être que symbolique, ça peut aller plus loin par la suite, mais je pense qu'il faut aussi et vous, les jeunes, je suis encore un jeune, ou jeune vieux ou un vieux jeune, on peut dire ça comme ça, je pense que vous avez lancé une vraie démarche collective de conscientisation qui était nécessaire, merci déjà pour cela, mais il ne faut surtout pas maintenant perdre cette motivation, on sait que le cercle politique, les processus de décision prennent du temps, mais continuez votre chemin, et à Molenbeek, j'en suis sûr, vous aurez des mandataires à l'écoute et surtout actifs parce que dans la note de politique générale, même si je suis dans l'opposition, je pense que sur ce point-là, il faut clairement avoir des consensus et travailler tous ensemble.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Madame la Bourgmestre, merci Monsieur. Je m'exprime au nom du groupe socialiste, PS-SPA, qui est dans la majorité, et je précise, pourquoi ? Parce que j'ai l'impression que mes collègues dans l'opposition, ils ont un peu de mal à reconnaître qu'en février 2019, à l'initiative de la benjamine du Conseil communal ici, Leila Agic, nous avons voté une motion où Molenbeek s'engage clairement pour le climat. Vous allez me dire c'est symbolique, mais justement, je pense que c'est à partir de, donc au moment où cette majorité s'est installée que déjà là nos Conseillers communaux ont voulu déjà, même dans la majorité, pousser le collège à aller dans le sens d'une grande réflexion, mais surtout d'une grande mobilisation de tous les départements de télé-services en faveur du climat et de la sensibilisation des gens. Je ne suis pas un grand technicien, je ne suis pas un spécialiste en la matière, moi je suis un politique, ce que je sais, c'est qu'il y a urgence climatique et ce dont je suis certain, et je vous rejoins à 100%, c'est que les solutions passent et passeront et doivent passer par le local, on a trop souvent négligé le local, on a trop souvent négligé les citoyens et même les communes comme Molenbeek, modestes, pauvres, ce n'est pas une commune riche, mais elle est riche en idées et elle est riche en énergie, sans jeu de mots

par son dynamisme. Et vous savez, cette motion a été approuvée par notre jeune députée, Conseillère communale, Leila Agic. Il y a quelques temps, une autre de nos conseillères, Gloria Fernandez, pour ne pas la citer, du groupe MR, nous a incités à boire avec des carafes et des verres, et plus de bouteilles en plastique. Cela peut faire sourire certains, mais je pense que c'est à travers des petits gestes comme ça qu'on peut faire avancer les choses. Quand je vois notre Echevin des sports qui installe des fontaines d'eau aux abords de nos infrastructures sportives, j'applaudis des deux mains parce que nous avons des terrains, beaucoup de nos jeunes, nos équipes, nos sportifs, utilisent beaucoup trop de bouteilles en plastique. Encore une fois, j'applaudis des deux mains, pour vous dire que vous avez raison de dire que les solutions passent aussi par le local, par la sensibilisation des gens, même les gens les plus modestes sont sensibles et sont concernés par cette problématique-là. Et, je terminerai là-dessus, dans notre groupe, nous avons la conviction que beaucoup passe par la participation et peut-être le seul élément qui ne se retrouve pas dans la motion, parce que notre motion n'est pas parfaite, elle est là, d'ailleurs je vous invite à aller la consulter, la voir, elle est sur le site, peut-être qu'on n'a pas fait assez de publicité, c'est le bémol que j'adresserais par rapport à cette motion, il y a d'autres communes qui font beaucoup de publicité, nous malheureusement, on reste beaucoup trop modeste mais j'aimerais avoir votre avis aussi et comment on pourrait l'améliorer, et quand vous avez parlé de co-construction, je m'y retrouve et notre groupe s'y retrouve pleinement parce qu'on a justement une compétence maintenant, qui est un Echevin qui est en charge de la participation à la co-construction et je pense que c'est à travers ça qu'on pourra trouver des solutions durables pour essayer de préserver la biodiversité, mais surtout notre planète, sans grands discours, sans jouer aux faux techniciens, mais avec des actions concrètes. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la Présidente, bien évidemment ma formation politique, je suis le chef de groupe du CDH-CD&V, va soutenir avec force cette déclaration d'urgence climatique parce que, vous savez, je suis un grand voyageur, je reviens aujourd'hui-même de l'autre bout du monde où j'ai pu voir les conséquences de la montée des eaux, j'ai pu voir récemment au Sénégal ce que représente la montée des eaux, ce sont des villages par dizaines, par centaines qui sont voués à disparaître dans les prochaines années, on parle d'ici 2025 de 250 millions de réfugiés climatiques qui vont devoir se déplacer et vous savez que la crise migratoire aujourd'hui suscite énormément d'intérêt, positif et négatif, on voit qu'ici en Europe, certains responsables politiques de certains pays sont fébriles et même cela donne des ailes aux partis de la droite extrême, de l'extrême droite, donc les enjeux sont énormes au-delà de la qualité de vie qui est la nôtre, ici vous l'avez rappelé, les autorités locales sont un facteur d'exemple pour les habitants. Nous n'avons pas attendu qu'il y ait cette nouvelle majorité, je ne vais pas faire de polémique, mais j'ai, avec ma collègue de l'environnement, fait installer, par exemple, vous parlez d'actions concrètes, des panneaux photovoltaïques sur la piscine de Molenbeek, ça a eu des conséquences sur la consommation d'énergie, mais c'est aussi tous les plans lumière qu'on a mis en place pour installer de l'éclairage LED et ça été rappelé par mon collègue du PTB, je pense qu'une des actions majeures que la Commune peut mener à son petit niveau, en collaboration avec la Région évidemment, c'est toute la politique de soutien aux habitants pour la rénovation et l'isolation de l'habitat parce qu'on sait tous très bien que les habitations en région bruxelloise représentent à peu près 50-60% de la pollution atmosphérique et donc je pense que les autorités locales peuvent faire un travail avec les habitants parce que c'est le premier échelon qui rencontre les habitants, qui peuvent faire de l'accompagnement pour faciliter,

que ce soit la rénovation, que ce soit la question à travers la concertation, la question de la mobilité, que ce soit à travers évidemment les transports publics qui peuvent apporter une des solutions majeures pour désengorger nos routes et faire en sorte qu'il y ait moins de pollution en région bruxelloise. Ma formation politique va soutenir évidemment cette déclaration comme l'ont fait mes collègues à Koekelberg et ça reste, je pense, à l'échelon de pouvoir où nous pouvons faire des choses concrètes en sachant évidemment que ce n'est pas Molenbeek qui va révolutionner cette problématique parce que la mer est faite de gouttes d'eau et si chaque commune s'engage dans cette voie-là, Bruxelles et la Belgique peuvent être un exemple pour le reste de l'Europe. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Madame la Présidente, je parle ici au nom des Libéraux Démocrates. Nous savons tous aujourd'hui que le climat est une problématique très importante, qu'effectivement les générations futures et nos enfants en particulier seront probablement les plus touchés dans les modifications que nous allons devoir faire dans notre mode de vie et donc, oui, c'est très important qu'il y ait des sensibilisations qui se fassent à tous les niveaux. Le rappel de Monsieur Ikazban par rapport à la motion qui a été votée au mois de février est importante et je crois que le fait que vous soyez ici et que vous nous interpelliez une nouvelle fois, c'est également un nouveau rappel à certains mandataires qui nous représentent dans d'autres assemblées, qui sont parfois plus hautes et qui ont également la possibilité d'intervenir puisque dans ces assemblées-là, il n'y a pas toujours la possibilité pour les citoyens d'intervenir d'une façon directe et donc, c'est à eux à transférer le message qui est transmis ici et oui, effectivement, je crois qu'il est important de soutenir le fait qu'il ait des actions qui se produisent au niveau local que pour pouvoir intervenir et aider à la problématique climatique que nous connaissons et que chaque pierre qui se met dans le mur qui nous permettra de lutter contre cette urgence, elle est la bienvenue. Nous aussi, nous sommes favorables à un soutien par rapport à cette demande. Merci madame la Présidente.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Ça a été rappelé, nous avons un Echevin de la Participation citoyenne, c'est effectivement quelque chose de tout nouveau dans la commune, c'est monsieur Azaoum. Mais tout d'abord, celui qui va vous répondre, je vais dire le plus, c'est l'Echevin qui est en charge du Développement durable qui est à côté de moi, qui est le deuxième Echevin et qui est Monsieur Abdellah Achaoui. Je lui passe la parole.

M. l'Echevin Achaoui :

Merci Madame la Présidente, je suis doublement heureux parce que d'abord, un, vous nous permettez, vous me permettez à moi en tant qu'Echevin du Développement durable, Ecosystème et Energie, de pouvoir justement à juste titre de vous donner un certain nombre de précisions quant à certains projets qui sont déjà menés. Parce que souvent, on parle de climat, d'urgence climatique, mais par méconnaissance sur le plan local d'un certain nombre de choses.

Il est important de rappeler qu'il existe des synergies entre divers services et les actions des services communaux en faveur de l'enjeu climatique sont énormes. Mais il convient préalablement de citer brièvement l'essentiel des projets et actions qui sont menés.

Face à ces enjeux climatiques, la Commune de Molenbeek agit actuellement et ça effectivement depuis plusieurs années, il faut le rappeler, à travers différents types d'actions et de projets et il est important d'en prendre connaissance.

En synthèse, très brièvement, pour ne pas épiloguer là-dessus, il y a d'abord l'alimentation durable avec les projets de soutien à la production locale et à l'auto-production. Nous avons un service de développement durable qui est très actif, en l'occurrence dans cette matière.

Un autre projet qui est important, qui participe également à cette idée, la valorisation par l'économie circulaire, de certains flux de déchets urbains, c'est également important, Molenbeek est dotée d'un parc où cette initiative est importante et l'action est prépondérante dans ce sujet-là.

La production d'énergie non fossile, les projets voltaïques que notre collègue El Khannouss a cités, effectivement, l'initiative est déjà en place et elle compte avec les projets de Sibelga d'amplifier la chose.

La gestion rationnelle d'énergie, c'est-à-dire le monitoring des consommations pour optimisation, investissement, application de la norme « passif » pour les nouveaux bâtiments et la norme « basse énergie » pour les rénovations complètes des infrastructures communales, logements, écoles, bâtiments.

Toutes ces initiatives aujourd'hui sont initiées et intensifiées et pour répondre à Monsieur De Block, nous reviendrons après une période importante, l'année prochaine, avec des éléments chiffrés.

La gestion et le développement écologique des espaces verts. Il faut vous informer que nous disposons d'un espace vert important où les différentes actions qui sont menées dans ce secteur contribuent évidemment dans la thématique qui nous concerne aujourd'hui. Par exemple, le fournisseur de services écosystémiques, c'est important de le signaler également.

Il y a également l'intégration des différentes normes environnementales toujours plus poussées dans les projets d'infrastructure, gestion eau, énergie, biodiversité, sécularité. C'est important également dans tous les développements urbains et tous les investissements, ces éléments-là, ces spécificités-là sont importantes. Le soutien à des projets de toutes tailles favorables à la lutte contre le réchauffement climatique.

Je ne vous parle pas des actions qui sont menées dans le domaine de la mobilité, on parle de mobilité douce de plus en plus et effectivement, le service mobilité au sein de la commune met en place un certain nombre d'initiatives qui vont favoriser justement et qui vont contribuer dans l'enjeu climatique.

Les projets et actions menées, bien qu'ils visent des objectifs différents et agissent dans des champs différents ont pour point commun de participer à la lutte contre le réchauffement climatique par la diminution et l'usage des énergies fossiles qui permettent, entre parenthèses, productions alimentaires locales, relocalisations, d'optimiser et de valoriser les différents flux, on retient les flux de matières végétales.

Tout ceci, ce ne sont pas des éléments théoriques, mais ce sont des éléments sur lesquels nos services penchent sérieusement. Plus spécifiquement, certains de ces projets et actions prennent appui sur le concept de ce qu'on appelle le métabolisme urbain dont un levier stratégique et opérationnel est l'économie circulaire, c'est une notion nouvelle mais sur

laquelle nos services aujourd'hui mettent l'accent. Le territoire de la ville est envisagé comme un organisme fonctionnel fait de flux et d'énergie et de matières.

Vous aviez tout à l'heure évoqué plusieurs axes, la transversalité des actions, certains de ces projets sont menés conjointement par différents départements de la commune dans l'optique de mobiliser progressivement les ressources internes de façon plus transversale et avec plus d'énergie.

Vous avez également évoqué la question pédagogique. Il est important évidemment que l'éducation à l'environnement est certainement un axe de travail primordial pour faciliter l'appropriation des enjeux du réchauffement climatique par les citoyens molenbeekoïses, nous en sommes conscients. En termes de sensibilisation et d'éducation, la Commune assure dans la mesure de ses moyens, différentes missions qui visent à l'éducation à l'environnement, récemment, comme vous le savez certainement, la Commune s'est dotée d'une maison de la nature, située à Scheutbosch, un outil pédagogique important, tout indiqué pour sensibiliser les publics, jeunes en particulier, à l'environnement et aux défis climatiques. Des animations y ont lieu depuis cette année et un programme assez intense est proposé dès la rentrée, qui court pour toute une période.

D'autres projets, tels que les potagers de quartiers, des lieux, des repair-cafés, des ateliers de réemploi, de services de prêts sont déjà opérationnels, sont également autant de lieux qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique par l'action et les gestes qu'ils soutiennent et mettent en évidence.

On notera aussi qu'en matière d'éducation aux défis climatiques, de nombreux autres services communaux, acteurs associatifs et établissements scolaires travaillent également ponctuellement à une éducation à l'environnement et de la sorte contribuent largement à l'action éducative en la matière, pour autant par son caractère et par l'ampleur de cette action n'est pas facilement évaluable, j'en conviens.

Engagement et outils de guidance, la Commune a depuis plusieurs années mis en place divers outils lui permettant de garder un focus sur les enjeux environnementaux dont celui du réchauffement climatique. Ainsi la Commune s'est engagée dans la convention des maires en 2009. Elle a ensuite mis sur pied un agenda 21 local à partir de 2011. Attention, cet agenda demande davantage de suivi et demande également une actualisation périodique. Les différents projets qui sont développés actuellement, on viendra vous expliquer ultérieurement dans une phase... oui, on me dit que j'ai très peu de temps...

Cela a été signalé, à l'initiative de notre collègue Leila Agic, on n'a pas attendu l'urgence de la thématique, on a d'emblée, avec le soutien de tout un chacun, nous avons inscrit dans la note de politique générale, la motion climat, ça sous-entend, ça marque évidemment l'intention que nous avons aujourd'hui de mener à bien tous ces projets. J'ai très peu de temps, effectivement, je vais très vite passer à ...

Mme la Présidente :

Il faut savoir que les membres du Collège n'ont pas de temps de réponse en théorie dans notre règlement, j'y ai jeté un œil à l'instant mais, et c'est bien logique puisque vous êtes là pour entendre les réponses aussi, à un moment donné, sinon on a un petit souci. Le problème, et je vous l'avais déjà signalé, c'est que vu le nombre de groupes qu'on est dans le Conseil, systématiquement, on va outre la règle générale pour l'interpellation citoyenne qui voit 15 minutes par interpellation, ce n'est pas un souci, mais évidemment tout le temps est pris par les chefs de groupe qui utilisent leurs 3 minutes et qu'il ne reste plus une seule minute pour l'Echevin, on ne peut pas y arriver, donc il faut laisser l'Echevin terminer et

j'espère que du coup, il y a un maximum de réponses qui sont apportées aux citoyens. Monsieur Achaoui, essayez de continuer parce qu'on a toute la séance qui suit derrière.

M. l'Echevin Achaoui :

Vous avez tout à fait raison, Madame la Présidente, mais je voudrais à mon tour préciser à monsieur Majoros que l'interpellation, Monsieur Majoros, un peu de respect pour les interpellants s'il vous plaît, je pense que le sujet qui nous est présenté aujourd'hui et l'interpellation qui nous a été formulée, méritent le respect et des réponses concrètes puisqu'il s'agit d'un sujet important, hautement dimensionnel, qui dépasse notre localité puisqu'on parle de géographie climatique également et donc on se doit d'être précis, me semble-t-il. Vous méconnaissiez tous les projets qui ont été initiés sous l'ancienne législature et qui sont évidemment en continuité et il est important de rappeler à l'interpellant certains nombres de projets qui sont importants et en prendre connaissance, c'est une très bonne chose.

Je pense que notre collègue et la majorité ici aujourd'hui s'inscrivent dans cette logique de pouvoir justement s'inscrire dans cette dynamique et nous allons proposer au-delà de cette initiative de pouvoir accentuer le sens de la participation, non seulement au niveau local, mais avec notre partenaire, puisque Koekelberg s'est initiée, s'est inscrite, pourquoi ne pas étendre cette action beaucoup plus large et pouvoir travailler en étroite collaboration avec les initiatives puisqu'on entend bien que la problématique du climat ne se focalise pas uniquement au local, mais elle s'étend à d'autres communes et je pense qu'il y a d'autres leviers que ceux au niveau local, donc moi, je prône cette initiative de participation citoyenne, mais au-delà de cette participation citoyenne, travailler avec les autres communes qui se sont inscrites dans cette dynamique et en espérant vous revenir avec des éléments chiffrés très rapidement. Merci pour votre écoute.

Mme la Présidente :

A vous Monsieur.

L'interpellant citoyen :

Merci à tous pour les réponses !

Je ne sais pas si j'ai bien compris la dernière intervention, si la Commune allait du coup soutenir une motion ? Vous y revenez après, d'accord, parce que du coup, je n'ai pas compris la conclusion, la Commune déclarera ou pas l'état d'urgence ?

Mme la Présidente :

C'est le plus important peut-être pour vous, je le comprends, on a essayé de montrer ce qui a déjà été fait, c'est vrai qu'on est un Collège jeune et on est un Conseil communal et notamment, on a une conseillère jeune très active sur ces sujets-là et donc fortement mobilisée en fait sur cet enjeu.

Moi ce que je voudrais proposer à nos Conseillers, c'est qu'ils puissent se réunir et peut-être vous inviter également pour encore travailler davantage sur ce sujet, je pense que l'Echevin sera sans doute intéressé aussi de venir dans ce groupe de travail et il a dit aussi quelque chose d'autre qui me semble vraiment assez judicieux, au fond, si Koekelberg a déjà fait ce travail avec vous, Koekelberg étant la commune juste voisine, je pense que ce serait très utile d'unir nos efforts et d'essayer de travailler dans le même sens. Bien sûr, ceci est dit sans leur accord, mais je pense que ce serait probablement quelque chose que Koekelberg apprécierait que de pouvoir travailler aussi à des actions communes. Je pense

que si les chefs de groupe de chacun des groupes représentés ici peuvent s'accorder pour proposer une date et le jour où ils souhaitent vous inviter pour amener pour un travail supplémentaire sur la question, je pense que l'Echevin et le Collège sont complètement disponibles à écouter vos propositions, vos revendications et à entrer dans cette idée de devenir, je ne sais pas comment vous l'appellez parce qu'il y a plein de labels, d'entrer dans cette idée de cette urgence climatique.

Est-ce que vous voudrez reprendre encore la parole ? Oui, à la fin.

Que chacun des chefs de groupe puissent peut-être répondre sur la proposition que le Collège fait à ce moment-là, d'accord ? Là, on sort un petit peu du règlement, on est hors règlement, je vais quand-même être précise, comme au ski en hors-piste, soyons prudents hors règlement, donc s'il vous plaît, ne prenez pas trop de temps parce que sinon, vous savez ce qui nous attend derrière, un ordre du jour copieux également, au service de nos citoyens, donc je vous demande de la modération dans ce hors-piste.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Je pense que par rapport à la demande qui nous est faite aujourd'hui, je pense que la demande est claire et qu'à mon humble avis, elle ne nécessite pas un groupe de travail, je pense qu'on peut la voter et il y a un consensus général là-dessus, c'est inutile de perdre du temps, je pense qu'elle est claire, je pense que chaque chef de groupe s'est prononcé en faveur de cette déclaration d'urgence climatique et donc au nom de mon groupe, je souhaiterais qu'on gagne du temps et qu'on vote cette proposition lors éventuellement du prochain Conseil communal du mois d'octobre. Mais mettre en place un groupe de travail, je pense que ce n'est pas vraiment nécessaire, je crois que les choses sont claires, les demandes qui sont faites par les représentants de ce mouvement ne nécessitent pas de longues réunions, nos collègues de Koekelberg...

Mme la Présidente :

D'accord mais...

M. El Khannouss :

Permettez-moi de terminer s'il vous plaît, nos collègues de Koekelberg ont déjà fait un travail similaire et donc soyons rapides, soyons clairs, il faut prendre position, votons cette déclaration. Merci.

Mme la Présidente :

Voilà, ce que je craignais se produit, le hors-piste, c'est dangereux. En fait, à Koekelberg, ils sont pris pas mal de temps, je pense, ils ont examiné sereinement les choses. Et donc je crois qu'effectivement, raison de plus, non, pas raison de plus, vous semblez ignorer la réalité des chiffres et la réalité, c'est le problème du hors-piste, donc ici je vais vous demander de m'écouter jusqu'au bout. Ma proposition, c'est effectivement qu'on aille vers ce dispositif, probablement main dans la main avec Koekelberg, tout en ne niant pas qu'il existe des différences sur le travail qui a déjà été accompli, peut-être qu'il y aura des différences sur certaines options, peut-être qu'il y a des différences de faisabilité aussi au vu des tailles et des enjeux respectifs des deux communes. Donc je crois que la proposition elle est bienvenue, elle est saine et elle n'est pas de nature à corrompre ce qui est proposé par les citoyens. Maintenant, si vous souhaitez qu'on aille dans un autre sens, je pense que ce sera juste dommage.

Monsieur Majoros, je pense que c'est à vous la parole, après ce que je viens de dire, mais je ne sais pas pourquoi vous êtes si nerveux ce soir. Mais non je ne clôture pas le débat, je me permets, puisqu'on a fait une nouvelle proposition, de préciser les conditions et le contexte de ma proposition, c'est bien légitime puisque je mène les débats et que je suis amenée ensuite à être garante de ce qui se passera pour les citoyens.

Donc je vous passe la parole maintenant mais, s'il vous plaît, tenez en compte notre temps et que la proposition n'est probablement pas déraisonnable sur ce sujet.

M. Majoros :

Madame la Présidente, puisqu'il y a urgence, déclarons l'urgence, n'attendons pas d'encommissionner ce débat, déclarons l'urgence aujourd'hui et faisons exactement comme à Koekelberg, un, on déclare l'urgence, on peut le faire ce soir parce qu'il y a une urgence climatique et, deux, lançons un groupe de travail. Mais ne faisons pas l'inverse tout en nous targuant de faire comme à Koekelberg, allons-y, si on avait une motion contre le racisme ou une motion sur un problème important, eh bien, on pourrait de la même manière voter l'urgence, déclarons cette urgence climatique parce qu'il y a une urgence climatique, arrêtons de tergiverser.

Mme la Présidente :

Monsieur Majoros, on n'a pas de texte devant nous, donc on peut clamer tout ce qu'on veut, ce n'est pas comme ça que cela fonctionne, mais non, dans nulle assemblée démocratique du monde, on se met d'accord sur un texte.

Je veux entendre les autres chefs de groupe sur ma proposition. Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je comprends un petit peu les deux points de vue. Je m'exprime et je vais faire une proposition très concrète.

Je pense que l'état d'urgence, on peut la déclarer parce que c'est en même temps le désavantage de ce truc-là, c'est que c'est assez vague. On peut le déclarer. Mais, vu que ce ne sont pas les actes symboliques seulement qui comptent et qu'il faut assez travailler dans le fond et chiffrer certaines choses, il faut prendre le temps pour réellement avoir un texte qui après va prendre position sur les ambitions, les engagements concrets.

Je propose, pour ne pas chercher une date, parce que c'est difficile, soyons clairs, je propose qu'on invite et qu'on utilise une des sections réunies, on connaît tous les dates, c'est le lundi avant le prochain Conseil ou le lundi avant le Conseil dans deux mois, si on veut prendre plus de temps, et qu'on utilise cette section réunie pour inviter les gens là-bas, peut-être quelqu'un de Koekelberg, peut-être quelqu'un des autres associations qui sont actives sur le sujet, tous les Conseillers peuvent être présents et c'est le début de quelque chose. Mais je comprends que chercher une date...

Mme la Présidente :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On ne va pas jouer sur les mots. Il faut éviter qu'une interpellation citoyenne soit instrumentalisée de manière politique. Monsieur a fait son laïus de manière tout à fait excellent. Moi, j'ai expliqué dans mon intervention qu'en fait, on a déjà décrété quelque part l'urgence climatique dans des actions concrètes.

Moi, je respecte ce que vous dites, je veux qu'on respecte ce que le Conseil communal a voté ici, on a voté une motion Molenbeek s'engage pour le climat. Et d'ailleurs dans mon intervention, j'ai proposé qu'on vous l'envoie, puisque vous n'en aviez pas connaissance et qu'éventuellement vous la peaufinez, vous l'amélioriez, vous ajouteriez les éléments où vous estimez qu'on ne va pas assez loin et j'ai notamment parlé des éléments en lien avec la co-construction. Et donc moi, je rejoins à 100% la proposition qui a été faite par la Bourgmestre, c'est tout à fait raisonnable et j'apprécie que mon collègue Dirk a quand-même essayé d'être positif dans sa proposition. Que ce soit le racisme ou le climat, demain on ne va pas modifier fondamentalement les choses. Par contre, on s'est déjà engagé dans un processus, vous, vous avez l'expertise, faites nous en profiter et on reviendra la prochaine fois avec un autre texte, une autre motion, qui ira beaucoup plus loin et où là, on pourra mettre le titre qu'on voudra, le titre de votre choix et je suis certain que tout le monde votera ici en cœur, mais moi, je n'ai pas envie d'instrumentaliser politiquement une volonté citoyenne, il y a des efforts qui ont été faits par des politiques également, arrêtons de nous opposer les uns les autres, les politiques ce sont aussi des citoyens, les citoyens font aussi des démarches politiques, au sens noble du terme, de grâce, c'est ça qui est le plus important, après tout, c'est la finalité qu'on veut tous essayer d'atteindre.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Liekendaël.

Mme Liekendaël :

Je vous remercie Madame la Présidente.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour votre interpellation qui était excellente et suite à cette interpellation, mon groupe qui est le groupe LB, qui regroupe également MR-Open-VLD, nous sommes tout à fait favorables à mettre en place un groupe de travail, rapidement, puisqu'il y a urgence, rapidement pour proposer des choses concrètes, faire des propositions concrètes dans le cadre de votre interpellation.

Mme la Présidente :

Merci Madame Liekendaël.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Monsieur, par rapport à votre demande qu'on affirme l'état d'urgence, je pense que dans les différentes interpellations précédentes, on en avait déjà fait état. Je peux comprendre que vous vouliez un acte pris par le Conseil communal, mais quand on entend et quand on reprend un peu les différentes interventions, il n'y a personne qui s'y oppose. Donc déjà, c'est une situation qui est établie et qui fait consensus. Ça, c'est dans un premier temps. Ensuite, il ne faut pas vraiment vous inquiéter sauf si on sentait qu'il y avait un

blocage par rapport à votre texte, je n'ai pas entendu..., je disais que le plus important, c'était d'avoir un texte qui va déboucher sur des mesures concrètes que le Conseil communal peut soutenir et, parce que c'est ça le but, qu'on ait une motion, ici on n'a pas une motion entre les mains, il faut qu'on respecte le règlement, mais ce n'est pas une tentative de passer ça aux calendes grecques, c'est plutôt justement essayer de faire en sorte que vos textes prennent assez de poids et qui soient concrets parce que comme ça, Molenbeek va pouvoir notamment s'engager sur d'autres mesures qui ont déjà été prises, certes par le collège mais qui pourraient être renforcées par votre expertise, par celle de la commune de Koekelberg et aussi par notre intervention. Pour les membres du Conseil, pour ceux qui ne sont pas des jeunes Conseillers, je vous rappelle qu'on a fait la même chose pour d'autres motions où des comités des citoyens venus présenter lors d'une interpellation citoyenne justement des propositions de prises de décisions, notamment sur le droit de vote des européens aux élections et on avait convenu de retravailler un texte pour ensuite le voter. Je pense qu'on doit garder cette méthode de travail, mais ce n'est pas pour encommissionner, c'est justement pour aboutir et ce que Monsieur De Block propose est tout à fait réaliste, l'agenda est bon et je rejoins votre proposition...

Mme la Présidente :

Je peux vous demander, merci beaucoup Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Moi, je vais prendre des idées un petit peu chez les uns et chez les autres. Je rejoins Monsieur De Block par rapport à l'organisation d'une section réunie. Par contre, je crois que nous savons tous que si des mesures doivent être prises ou des décisions doivent être prises, cela va avoir un impact budgétaire et donc je crois qu'il serait intéressant que l'Echevin concerné par la matière revienne avec des propositions concrètes par rapport aux possibilités budgétaires, pas simplement sur 1 an, mais peut-être sur 2 ans, 3 ans ou 4 ans pour voir ce qui est possible et de venir avec ces propositions au niveau de la section réunie, qu'elles puissent nous être présentées et discutées à ce moment-là puisque nous sommes maintenant au mois de septembre, au mois d'octobre suivant la nouvelle loi communale, les projections budgétaires doivent être déposées pour l'année prochaine et c'est une façon de travailler et de pouvoir avancer des choses concrètes et rien n'empêche à ce moment-là de voter l'urgence à ce moment-là avec effectivement un texte et un plan qui nous permettra d'atteindre éventuellement les objectifs que la Commune pourra se fixer.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. l'Echevin Achaoui :

Merci pour vos interventions. Je pense qu'il y a un consensus et je suis tout à fait d'avis de ce qui a été dit par Monsieur De Block, notre ami Jamal Ikazban et Monsieur Vossaert et l'ensemble pour essayer de s'inscrire dans une logique. Aujourd'hui bien évidemment qu'il y a une urgence climatique, mais le fait de déclarer l'urgence climatique par les actions qui sont précédemment menées, l'est déjà dans les faits. L'idée ici, c'est de pouvoir s'inscrire dans une notion participative et d'impliquer tout un chacun pour venir avec des éléments probants. Le fait de mener ça à bien, il nous faut, ce qui est proposé ici, c'est que le mois prochain, on vient dans une section réunie où il y a un groupe de travail qui nous permettra justement de mettre en place un certain nombre de choses, objectivées etc.. Pour répondre à Monsieur Eylenbosch, ce que nous avons mis en place est budgétisé

évidemment et donc pour être ambitieux, s'il y a des éléments nouveaux, à juste titre, c'est pour ça qu'il y a lieu de se concerter, d'en discuter, parce que si on est ambitieux, il va falloir s'inscrire dans une autre dynamique budgétaire et pouvoir prévoir cela. Le fait de se donner un délai d'un mois est raisonnable, ce qui permettra ultérieurement d'être en harmonie avec ce qui s'est présenté aujourd'hui. Commission réunie climat dans un mois, ça vous va ? Merci beaucoup pour votre...

Mme la Présidente :

Excusez-moi, la section réunie nécessitera, les commissions réunies ou les sections réunies, que vous, les Conseillers, vous travaillez aussi en amont et avec le groupe de citoyens pour que ce jour-là, on puisse avancer parce qu'on ne va peut-être pas faire deux sections réunies là-dessus, on va avancer et engranger pour le Conseil communal qui suit à ce moment-là. Je vous laisse faire une petite pause de deux minutes.

Excusez-moi, Monsieur va répondre.

Je vous laisse répondre et ensuite le Secrétaire communal transmettra peut-être les coordonnées de Monsieur à tous les chefs de groupe pour pouvoir inviter Monsieur dans leur travail.

Je vous donne la parole.

L'interpellant citoyen :

Je vous remercie, je vais clôturer ce sujet pour aujourd'hui, j'espère qu'il continuera dans les jours qui viennent. Je vous remercie pour les échanges et c'est aussi la preuve que déclarer l'état d'urgence en tout cas a amené le sujet de l'urgence climatique, c'est lancer le débat, c'est donc mettre des leviers à l'action et c'est aussi ça qui fait avancer les mesures nécessaires et donc nous sommes ravis de voir que l'ensemble des groupes et l'ensemble des Conseillers accueille favorablement l'idée en tout cas de mettre ce point à l'agenda et de déclarer l'état d'urgence. Je l'avais mentionné dans mon intervention, nous allons également avoir cette démarche envers les autres communes bruxelloises et donc nous espérons que d'autres communes vont également rejoindre le mouvement et ce sera certainement aussi une étape inspirante pour Molenbeek de voir ce qui se passe dans d'autres communes. Rappeler que c'est l'occasion pour la Commune de Molenbeek de devenir un modèle, saisir une opportunité pour devenir inspirante, moderne, résiliente, à l'écoute des citoyens et surtout une commune où il fait bon vivre et qui respecte la planète, la biodiversité également, la vie digne pour chacun. Je vais terminer en rappelant que déclarer l'état d'urgence climatique, c'est évidemment envoyer un signal, ce ne sont pas les signaux qui font les mesures ou qui créent les actions, mais c'est le point de départ et donc c'est comme ça qu'on le conçoit, prendre acte d'un état d'urgence, c'est comme le rappelle le GIEC, il nous reste 10 ans pour prendre des mesures basculantes pour empêcher la catastrophe et donc ici la démarche qui est la nôtre, c'est justement d'indiquer qu'il nous faut un signal fort, évidemment, et j'en suis heureux, la suite de ce signal, c'est de prendre des mesures comme l'a déjà fait le Collège au vu des explications, comme l'a déjà fait le Conseil communal au vu des motions qui ont déjà été déposées. Donc nous sommes ravis de voir que des mesures s'ensuivent et donc nous serons présents pour réaffirmer ce signal, nous sommes disponibles en tout cas pour participer aux travaux pour que rapidement, lors du prochain Conseil communal, on puisse adopter une motion pour envoyer ce signal fort et puis travailler avec les autorités communales pour des mesures concrètes, chiffrées, basculantes, avec un impact pour Molenbeek. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, merci pour l'interpellation.

(Applaudissements - Applaus)

Question d'actualité posée par Monsieur Majoros, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative au plan de restructuration chez KBC.

Actualiteitsvraag gesteld door Mijneer Majoros, gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende herstructureringsplan bij KBC.

Mme la Présidente :

J'ai reçu deux questions d'actualité sur le même sujet, mais il y en a une qui est arrivée hors délai, celle de Monsieur De Block. C'est un peu problématique parce que j'ai l'impression que certains ici oublient systématiquement notre règlement, il est quand-même connu, Monsieur De Block, vous étiez déjà Conseiller avant, il n'a pas changé, je répète, je l'ai déjà répété à maintes reprises que si vous voulez changer le règlement, moi, c'est votre affaire, les Conseillers, vous changez le règlement, mais le règlement est là et donc, votre question, je ne peux pas la considérer. Cependant, étant donné que Monsieur Majoros, lui, a rentré sa question tout à fait dans les temps et qu'elle porte sur le même sujet, je pense que vous pourrez avoir une série de réponses à vos questions.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Merci Madame la Présidente, KBC vient d'annoncer ce matin la suppression de 1.400 emplois, 745 millions d'euros de bénéfices cette année, 1.400 pertes d'emploi, comme vous le savez, son siège est à Molenbeek, avenue du Port et des renseignements que j'ai pris, aucune assurance n'a été donnée lors du conseil d'entreprise extraordinaire ce matin, sur le maintien de bureaux de cet établissement sur le territoire de notre commune.

Et tout d'abord, je souhaiterais, au nom du groupe Ecolo-Samen, montrer de la solidarité avec les travailleuses et les travailleurs de cette société.

Mes questions :

- La Commune a-t-elle pris ou obtenu des renseignements sur le maintien du siège à Molenbeek ?
- Combien de Molenbeekois travaillent sur place ?
- Quelles sont les démarches proactives qui auraient été prises par le Collège pour maintenir de l'emploi et également local sur place plutôt que de développer des logements de luxe excluant de facto nos populations ?
- A combien s'élèvent les taxes sur les bureaux et précomptes immobiliers des bâtiments concernés, pour le dire autrement, quel est le risque de perte financière pour notre Commune et pour toute l'action qu'elle peut avoir notamment en matière sociale et environnementale ?
- Combien rapporte la taxe sur les automates situés avenue du Port ?
- Le premier bâtiment KBC faisant l'objet d'un projet de haut standing avenue du Port et pour lequel le nouveau Collège a remis au début de l'année 2019 un avis positif, a-t-il entre-temps reçu un permis d'urbanisme régional ?
- Ne pensez-vous pas que ce type de démarche spéculative de promotion immobilière approuvée par la Commune encourage quelque part le départ d'entreprises de notre territoire communal en augmentant la valeur foncière des

terrains et parfois des bâtiments qui servent à accueillir les activités de ces mêmes entreprises ?

Je vous remercie d'avance.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Majoros.

Je pense que Monsieur Gjanaj a préparé une réponse, il y a un autre Collègue qui souhaite intervenir ?

Ah oui, sur les taxes, tout à fait, Monsieur Van Leeckwyck interviendra sur les taxes, c'est ce qu'il me semblait, il y avait un autre intervenant.

Lequel de vous deux commence ?

Je donne la parole à monsieur Gjanaj sur le contexte général et puis monsieur Van Leeckwyck sur les taxes.

M. l'Echevin Gjanaj :

Merci beaucoup, merci pour votre question. Bien évidemment nous sommes préoccupés par la question de l'emploi et des licenciements et nous allons démontrer aussi, nous espérons démontrer le mieux possible notre solidarité avec les personnes qui ont perdu leur emploi, mais en tout cas, en ce qui concerne la question sur le maintien ou non du siège à Molenbeek, nous avons essayé d'établir le contact dès l'annonce des licenciements, avec la KBC, mais personne n'était capable de nous fournir une réponse. Il n'en reste pas moins que j'attends des nouvelles dans les jours qui viennent puisqu'eux-mêmes ont exprimé le fait qu'ils n'étaient pas sûrs du tout de ce qu'ils allaient prendre comme décision par rapport à ce déplacement.

En ce qui concerne la question suivante, sur le nombre de travailleurs sur le site, vous savez qu'il y a un nombre important d'entreprises liées à KBC, plusieurs filiales, plusieurs numéros d'entreprise, donc il était impossible de rassembler toutes ces informations en ce temps qui nous est imparti, donc je vais vous fournir les informations par retour email et aussi avec le contact que j'aurai avec la KBC, mais d'informations que j'avais eues bien avant par rapport au nombre de personnes qui étaient de Molenbeek, à un moment donné, je pense que c'était 2 ou 3 personnes qui étaient de Molenbeek donc ce n'est pas vraiment, à un moment, je parle bien d'un nombre d'années qui est peut-être révolu mais à un moment, c'était vraiment très marginal.

En ce qui concerne les démarches, d'abord dans votre question, vous parlez du fait que le Collège développerait des logements de luxe, je trouve tout d'abord, je voulais vous dire que le Collège n'a jamais décidé de développer des logements de luxe et je vous renvoie donc à la note de déclaration de politique générale en ce qui concerne la politique sur les logements, en ce qui concerne le maintien de l'emploi local, les moyens dont nous disposons sont très limités, ne nous permettent sûrement pas d'influer sur les décisions des grands groupes tels que la KBC ou même Delhaize qui est récemment aussi a fait l'annonce d'un changement, d'un transfert du siège qui est à Molenbeek, il faut plutôt voir cela aux autres niveaux de pouvoir, régional, fédéral, voire même européen, donc je pense que vous connaissez bien la problématique vous aussi. Au niveau local, nous mettons tout en œuvre pour développer l'emploi via nos structures, l'antenne locale d'Actiris, la Mission locale, notre service Emploi dont l'équipe s'est accru dernièrement et où un réel accompagnement des demandeurs d'emploi est maintenant possible, nous avons également obtenu le

renouvellement du projet d'apprentissage des connaissances de base en informatique qui a connu un réel succès dans le passé, nous avons également obtenu le financement d'un projet que l'on a appelé win-win@1080 et qui consiste en l'engagement d'une personne qui établira des contacts avec le monde économique local pour déceler et développer l'emploi local ainsi que de parfaire l'organisation de journées du type « job-days ». Nous avons également à Molenbeek un guichet de l'économie locale sur lequel nous nous appuyons pour l'aide à la création d'entreprises sur le territoire et qui arrive à créer chaque année en moyenne une cinquantaine d'entreprises dont plus de 60% à Molenbeek et à promouvoir l'activation professionnelle d'autant de Molenbeekois et Molenbeekoises. Il y a aussi les centres d'entreprises dont le fonctionnement est en plein chantier et qui pourra assez rapidement héberger 50 entreprises avec un potentiel de 120 emplois à Molenbeek, à l'heure actuelle, nous ne sommes qu'à 70% de cet objectif. Enfin, le volet socio-économique et le développement de l'économie circulaire avec la promotion des circuits courts dont on a aussi parlé et qui ont un impact sur le climat sont deux orientations de notre politique qui seront exploitées de façon plus intensive, en particulier depuis la redéfinition de l'ordonnance sur les entreprises d'insertion et le soutien accru apporté à l'économie circulaire. Vous demandez ensuite combien rapporte la taxe sur les automates et je pense qu'à ce moment-là, mon collègue des Finances va pouvoir vous répondre.

Pour la dernière question concernant le bâtiment KBC qui ferait l'objet d'un projet de haut standing, de nouveau je voulais insister sur le fait, je me porte en porte-à-faux par rapport à ce que vous dites, je voulais insister sur le fait que le Collège n'a jamais décidé de développer des logements de luxe et de vouloir insidieusement faire passer cela dans une question qui est plus générale, je trouve que c'est un procédé qui n'est pas du tout correct par rapport à la politique que nous encourageons. Nous n'encourageons nullement la spéculation, si ce n'est que la Commune dispose d'un territoire et d'un patrimoine immobilier non-négligeables. Je répète également que la décision de départ des entreprises ne tient pas des décisions de facteurs définis par notre niveau communal et je vous renvoie donc à toutes les études sur le sujet que je pense que vous avez déjà lues même, que vous faites semblant de ne pas connaître.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Van Leeckwyck.

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

Nous avons reçu votre question. On a fait suivre à nos services pour avoir des renseignements les plus précis possible.

Pour les problèmes des automates, on a 23.400 €.

Où, c'est un peu plus sérieux, c'est au niveau des surfaces de bureau, là, c'est 555.116 € mais évidemment, c'est vraiment si on va vers quelque chose de très pessimiste, ces bâtiments sont très bien, ils peuvent aussi redevenir des bureaux, il ne faut pas non plus aller trop vite.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Merci pour la réponse que vous m'avez donnée.

Il y a une série de choses auxquelles vous n'avez pas répondu.

Donc si je comprends bien, en fait, avant ce matin et l'annonce, il n'y a pas de contacts qui ont été pris avec cette entreprise qui a un bâtiment et même plusieurs bâtiments importants sur notre commune et qui ont un impact important. Donc je suis assez déçu de cette réponse évidemment.

En ce qui concerne les procès d'intention, il n'y a pas de procès d'intention, le Collège a le 7 février remis un avis positif sur la destruction et la reconstruction ensuite de logements de haut standing, c'est un avis officiel remis par le Collège, ce ne sont pas des allégations, ce sont des faits, on ne peut que le regretter parce que, oui, cela encourage la promotion immobilière et la spéculation immobilière au détriment parfois de l'emploi sur notre territoire. J'ai noté qu'il n'y avait que peu de Molenbeekois qui étaient concernés.

Il faudra quand-même dire aussi qu'à l'époque, à la fin des années 80, début des années 90, les Bourgmestre Spiegel et Moureaux qui avaient vendu le fait que cela allait créer de nombreux emplois qui allaient profiter aux Molenbeekois, à la place des entreprises qui étaient situées là, une brasserie, aussi Nestor Martin, en fait, avaient fait un mauvais pari et misé quelque part sur le mauvais cheval. Ça doit nous apprendre aujourd'hui, plutôt que de nous lamenter, à faire en sorte que les espaces soient utilisés pour des jobs qui ne soient pas délocalisables, c'est clair que des surfaces de bureaux le sont souvent totalement et on le voit puisqu'une partie des emplois qui vont être tués à Molenbeek vont être déplacés en Tchéquie ou en Bulgarie, il faut quand-même dire que là, on est en plein dans la mondialisation. J'ai noté les chiffres, c'est clair que des bureaux inoccupés c'est aussi des taxes qui ne rentrent plus, on ne parle pas de petits montants.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Majoros.

3. Service Prévention - Service d'encadrement des mesures judiciaires alternatives - Convention 2018.

Preventie dienst - Omkadering alternatieve straf - Dienst gerechtelijke maatregelen - Overeenkomst 2018.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

Michaël Vossaert quitte la séance / verlaat de zitting.

Hicham Chakir quitte la séance / verlaat de zitting.

Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.

Khalil Boufraquech quitte la séance / verlaat de zitting.

Mohamed Amine Akrouh quitte la séance / verlaat de zitting.

**4. Mobilité - Avenant au marché de fourniture, de livraison et d'entretien des abribus à Molenbeek-Saint-Jean conclu avec la SPRL Clear Channel.
Mobiliteit - Addendum bij de overheidsopdracht voor aankoop, levering en onderhoud van bushokjes in Sint-Jans-Molenbeek met de bvba Clear Channel.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Très concrètement, on va s'abstenir sur la question. Il s'agit d'un contrat avec Clear Channel. C'est l'entretien du matériel infrastructure dans l'espace public, qui en plus, est tout à fait collé avec des infrastructures publiques de la STIB et donc, en tant que PTB, on ne trouve pas qu'il faut que ce soit sous-traité à de grandes multinationales comme Clear Channel ou l'autre JC Decaux. Nous préférons évidemment que ce genre de choix, de ce qui se montre dans l'espace public, l'entretien puisse effectivement contribuer à la création d'emplois publics et pas toujours être investi pour utiliser l'espace public comme un grand écran de publicité.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Je voulais juste avoir votre avis, est-ce que vous avez certaines réflexions concernant ces espaces publicitaires ? Parce que quand nous regardons les programmes politiques, les partis progressistes, dont nous faisons partie la plupart du temps, dans ces programmes-là, on a chacun indiqué que nous voulons la diminution, voir la suppression de ces publicités.

Je sais très bien qu'un contrat passé avec Clear Channel nous obligera de garder ces publicités dans les espaces publics, et la plupart du temps, ces publicités sont néfastes pour les enfants près des écoles, aussi pour des populations qui sont déjà précaires et qui les obligent à la surconsommation et au surendettement.

Je voulais avoir votre réflexion, votre avis sur ces espaces publicitaires. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci madame la Bourgmestre. Je pense que, même si ce n'est pas vraiment l'objet du point ici, mais je pense que la question sur le contenu publicitaire, c'est quelque chose de tout à fait pertinent et je pense qu'il ne sera pas réglé ce soir.

Par contre, j'ai quand même une question. J'ai un souvenir assez lointain où il était question à un moment donné de la possibilité ou non pour des communes d'utiliser un côté des panneaux publicitaires. Est-ce que c'est toujours le cas ? Si ce n'est plus le cas, est-ce que vous allez le demander avec éventuellement une carte de la commune et aussi parfois

des infos sur les activités événementielles et autres ? Est-ce que c'est prévu ou pas ? Est-ce que c'est toujours prévu ? Est-ce que se sera prévu ou pas ?

Mme la Présidente :

Ceci n'est pas entièrement satisfaisant pour le Collège non plus. Nous sommes un peu acculé par rapport à la situation que nous avons vécue puisque la décision initiale était de confier à la STIB, organe public sur lequel il y a un contrôle démocratique, la gestion de ces espaces, mais que ceci n'a pas été rendu possible dans des temps satisfaisants et nous nous retrouvons effectivement à devoir prolonger. C'est une prolongation qui a l'aspect de trois ans ce qui peut sembler long, mais qui est finalement assez court.

Il faut savoir que nous nous sommes quand même assez bien bagarrés pour pouvoir avoir de meilleures conditions dans ce contrat et donc financièrement, on reçoit plus et en termes d'affichage réservé à la Commune, comme ça a été rappelé, cette possibilité d'un affichage notamment culturel et sportif évidemment à caractère d'événements, nous avons quelque chose de plus avantageux que par le passé.

Ce n'est vraiment pas entièrement satisfaisant et je me retrouve dans une série de critiques qui ont été formulées, la vision qu'il y a notamment de l'impact des publicités sur certaines personnes plus que sur d'autres, mais on est ici dans une situation qui n'est pas parfaite, mais qui tient compte de toutes les réalités que nous vivons.

M. l'Echevin Achaoui :

Je tiens simplement à préciser que d'autres communes ont été contraintes de la même manière, et ce que madame la Présidente souligne, à juste titre, nous avons confié réellement la mission à la STIB de reprendre la gestion.

Il se fait que la STIB, comme vous le savez certainement, aujourd'hui est devant les tribunaux face à un recours qui a été introduit par la firme JC Decaux et donc, la date buttoir était le 26 août. Clear Channel, à qui on avait formulé le renon, allait procéder à l'enlèvement de tous ces abribus parce qu'ils étaient finalement dédiés dans une autre localisation. Nous avons été informés devant cela. N'ayant pas de garantie de la STIB de pouvoir après le 26 disposer sur le parc Molenbeek de ces abribus et que ça ne pouvait être réalisé que dans le trimestre 2020, par la force de choses, nous avons été contraints de pouvoir assurer.

Néanmoins nous avons négociés des meilleurs prix, comme Madame la Présidente vous l'a souligné, mais effectivement comme ça a été précisé, c'est insatisfaisant par rapport à cette connotation publique et autre, mais nous avons pris notre responsabilité parce que nous avons une responsabilité à prendre par rapport à ce parc qui est important.

Nous disposons de plus de 100 abribus sur le territoire molenbeekois. Il faut vous rappeler que précédemment, nous avions que 200 euros par abribus et maintenant, on parle de 70.000 de return, c'est important. Il faut le savoir, c'est une négociation importante. Le seul point négatif, c'est la durée. Nous avons négocié une année de transition. Clear Channel étant dans une position de force, refusant cela, nous avons été contraints de passer à une période de transition, évidemment avec une clause qui est importante dans cette condition-là et ça, c'est un peu l'historique de la situation à ce jour.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je me suis posé la question. Vu que sur le fonds on n'est pas d'accord qu'on le soustraite au privé parce que évidemment après ça ne nous appartient plus, on n'a plus rien à dire sur le contenu, comment ça s'affiche, à quel public. C'est un problème je trouve on est en train d'éduquer toute une jeunesse parce que c'est cette jeunesse avant tout qui attend les abribus mais je me suis interpellé aussi sur le fait que, par exemple, Evere qui a 40.000 habitants à 50.000 euro par an, 150.000 par 3 années et Molenbeek qui a le double d'habitants n'a que 70.000 de négociations. Je me dis, même dans les négociations, dans un contexte si dans un cadre il y a principe que je ne trouve pas correct j'ai l'impression qu'on se fait un peu rouler.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais simplement dire que je pense que sincèrement, sur le fond, j'ai l'impression qu'on est quasi tous d'accord du côté publicité, l'aspect éducatif, la Bourgmestre l'a précisé aussi, le fait de donner à un privé aussi. Maintenant, ici, on est devant un fait accompli. A moins d'un retournement de situation, on allait retirer tous les abribus demain. Je n'évoque même pas l'aspect financier pour l'instant, ça, c'est autre chose.

Ce qui me rassure par contre, parce que je l'ai vécu dans ce Conseil communal à la fois dans l'opposition et dans la majorité, c'est que très souvent, on est devant des faits accomplis et surtout devant des concessions qu'on donne pour des années.

Ici, j'ai une assurance, c'est qu'on va rediscuter de ce point dans cette législature-ci et ça, aux Conseillers communaux qui sont très attentifs et vigilants par rapport à ça aussi, à venir bien avant la fin et l'échéance de ce contrat et d'inciter la Commune à l'aider et à la soutenir à ce qu'elle ait des meilleures conditions, si on estime qu'il en faut.

Moi j'apprécie la réponse qui a été donnée par la Bourgmestre. Elle a été très franche et donc parce qu'il n'y a pas d'autres solutions, nous voterons ce point, même si nous estimons qu'il y a lieu de ne pas faire appel au privé quand on peut et il y a lieu d'être très vigilant sur les publicités. Vous avez évoqué sans le dire les casinos, prenons cet exemple-là, ça fait des dégâts catastrophiques, mais il faut être honnête, il y a des endroits où on a pleins de lieux où on fait des paris et donc il faut avoir une réflexion d'ensemble.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 25 votes positifs, 2 votes négatifs, 8 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 25 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen, 8 onthoudingen.

Michaël Vossaert entre en séance / treedt in zitting.

Hicham Chakir entre en séance / treedt in zitting.

Yassine Akki entre en séance / treedt in zitting.

*Khalil Boufraquech entre en séance / treedt in zitting.
Mohamed Amine Akrouh entre en séance / treedt in zitting.*

5. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marchés publics - Marché de travaux relatif à l'aménagement d'une piste cyclopiétonne sur la rue Alphonse Vandenpeereboom à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - CDC 19.023 - Approbation de l'avis de marché et fixation des conditions du marché.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Dienst Overheidsopdrachten - Opdracht voor werken betreffende de aanleg van een fiets-wandelpad in de Alfons Vandenpeereboomstraat te Sint-Jans-Molenbeek - CDC 19.023 - Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Je me permets d'intervenir pour vous demander et notamment au service des Travaux publics si c'est possible, de surveiller les travaux des pistes cyclo piétonnes parce qu'en général, on utilise le même recouvrement que ce soit pour l'espace piéton ou pour les vélos et maintenant les trottinettes à 25 km/heure qui roulent sur les mêmes espaces.

Ces espaces semi-partagés, même s'il y a des panneaux qui justifient qu'il y a une ligne au milieu, que les piétons sont à gauche et le reste à droite, ça n'est jamais respecté parce que les gens ne s'y retrouvent pas nécessairement.

Je trouve que l'idéal, ce serait de mettre deux espaces de recouvrement différents au sol pour que tout le monde sache que les vélos et les trottinettes sont d'un côté et les piétons, les landaus et les chaises roulantes non électriques éventuellement de l'autre côté.

Evidemment, il y a aussi la qualité des pistes cyclables. Je me permets d'intervenir aussi en vous disant qu'il y a parfois des aberrations totales. Je prends pour exemple malheureusement celle de la rue des Myrtes où à un moment donné, on se retrouve au carrefour de la chaussée de Gand avec l'obligation de passer entre des potelets sur l'espace du trottoir piétons. C'est très spécial, mais donc voilà, c'est pour ça que je me demandais si la Commune avait l'autorité de pouvoir surveiller les travaux, et donc de bien surveiller ces choses-là et quant à ma première démarche, c'était aussi de vous dire qu'en général, placer un poteau, ça prend cinq minutes, changer les mentalités, ça prend une génération. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je vous remercie aussi. Je vois que ce point de marché de travaux vous intéresse beaucoup. Je vous rappelle qu'on avait déjà discuté ce point précédemment.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame la Présidente, merci de me donner la parole. Effectivement, c'est un point très intéressant parce qu'on parle ici d'aménagement de la voirie pour y installer des pistes cyclables ou permettre le piéton cyclable. Je pense qu'il serait intéressant d'élargir la réflexion. Comme c'est une artère où nous connaissons un problème très grave de dépôt clandestin, peut-être réfléchir à joindre l'utile à l'agréable, peut-être réfléchir comment faire

pour pouvoir empêcher les gros véhicules de stationner-là, qui souvent sont utilisés pour permettre et faciliter les dépôts clandestins.

Je voudrais aussi savoir si dans le cadre de ce projet, on a abordé la question sous cet angle-là en même temps à travers la piste cyclable et faciliter le déplacement des piétons mais aussi permettre d'utiliser l'opportunité de ces travaux pour pouvoir faire reculer ce mal qui est celui du dépôt clandestin. Merci.

Mme la Présidente :

Chers Conseillers, je ne vous comprends pas. On a déjà discuté de ce point longuement avant l'été et ce sont les mêmes questions. Ce n'est pas grave à vrai dire. Je n'ai pas pour mission de vous castrer ou de vous dire ne poser pas trois ou quatre fois la même question, mais je veux juste vous enjoindre à être clément vis-à-vis de notre Collège qui ne pourra que vous répondre les mêmes réponses évidemment. Ici, la décision, on l'avait déjà prise et c'est juste le mode de passation du marché.

Sauf Monsieur El Khannouss qui n'était pas là, mais on avait répondu à sa question. S'il avait lu le PV, il aurait lu la réponse sur la propreté, mais je sais que mes collègues, que ce soit Khadija Zamouri, Monsieur Jef Van Damme ou même Abdellah Achaoui vont se faire un plaisir de refaire les mêmes réponses qu'ils avaient déjà faites.

On avait aussi répondu à votre question. J'avais même dit à l'époque, je m'en souviens très bien, que c'était une question qui avait valu tout un débat en Collège, mais je vous laisse après dans les mains de Monsieur Van Damme pour la réponse parce que je préfère qu'on approfondisse un peu, le sujet est si intéressant ce soir.

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Je vais faire court. C'est une question de légitimité. Je suis un cycliste quotidien. Je fais de 20 km à 30 km par jour. Je trouve que c'est une question super importante surtout pour sécuriser ces pistes cyclables. On peut répéter plusieurs fois parce qu'une fois que la décision est prise et que les travaux sont faits, et bien c'est fait.

Encore une fois, nous le répétons et c'est important, il est essentiel de séparer piétons et pistes cyclables et deuxièmement, il ne faut pas que ces pistes cyclables deviennent des parkings sauvages. Merci.

Mme la Présidente :

Ah, je n'ai plus d'intervenants.

Alors, chers collègues du Collège, Monsieur Van Damme tout d'abord, si jamais les autres veulent s'abstenir, franchement je pense qu'on pourra trouver dans le PV du Conseil communal précédant l'été, un maximum de réponses sur cette question.

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

En effet, je vais me répéter, mais c'est un plaisir parce que c'est un beau projet. C'est un beau projet dans le sens où on va pouvoir créer un kilomètre de zone dédié aux usagers faibles de la route, aux usagers actifs de la route, c'est-à-dire les cyclistes et les piétons.

Pour votre info, c'est un projet qui se trouve, quand vous êtes dans la rue Vandenpeereboom, entre le terrain de la SNCB et les arbres, donc c'est-à-dire séparé de la route physiquement et donc impossible d'y arriver avec une voiture parce qu'il y a des arbres de cette taille-là qui vous l'empêchent et donc c'est vraiment un projet à l'écart du trafic routier.

La question très importante de Madame Piquard, il y a intérêt de la répéter parce que c'est vrai que c'est un défi, de créer dans cette zone une zone qui est tant optimale pour les cyclistes qui vont faire de la distance, c'est-à-dire tous les kilomètres de bout à bout de la Gare de l'Ouest à la station Osseghem et qui vont vouloir peut-être aller vite et de l'autre côté les piétons qui sont plus locaux qui vivent dans le quartier, qui font peut-être juste le trajet de leur domicile à pied jusqu'à la gare de Beekkant par exemple et donc où il faut faire en sorte que ces cyclistes n'entrent pas en conflit avec ces piétons. Oui, on va essayer de séparer les deux flux.

Alors, la question qui se pose actuellement, et c'est actuellement quelque chose qui sera tranché en discussion avec la Région parce que le projet est à l'enquête publique, est-ce qu'on va les séparer physiquement ou est-ce qu'on va en faire de la signalisation uniquement ? Ça, c'est une question à trancher. Evidemment, on doit faire en sorte que ce soit le plus sécurisé pour tout le monde, mais en même temps, qu'on ne crée pas non plus des couloirs supplémentaires et donc c'est cet équilibre-là qu'il faut trouver dans l'aménagement définitif. Probablement, on ira vers une signalisation très claire avec peut-être des petits éléments réflecteurs ou autres qui permettront de distinguer clairement la partie cycliste de la partie piétonne.

Alors, dernière remarque et qui rejoint aussi en partie la question de Monsieur El Khannouss, c'est la question de la propreté qui n'est évidemment pas le but premier de cet aménagement, mais pour lequel on a quand même tenu compte du fait que cet endroit est assez sombre et que l'éclairage de rue ne passe pas toujours derrière les arbres. Donc on va ajouter de l'éclairage à côté de la piste et qui sera plus bas et qui sera en-dessous des arbres, plus bas que l'éclairage actuel qui est lui plus loin. En plus, cet éclairage sera intelligent et ça veut dire que c'est un éclairage qui réagira aux passages, c'est-à-dire que si il y a des gens qui passent, des piétons, des cyclistes, ça va s'allumer et quand ils ne sont plus là, ça va s'éteindre. Double avantage évidemment pour les gens qui y passent, mais on gagne aussi de l'énergie, mais aussi l'autre avantage, c'est que quand il y a des gens mal intentionnés qui viennent déposer des affaires, ils vont tout de suite se trouver dans le flash et dans une lumière plus brillante et donc probablement, ça aura un effet positif sur les dépôts clandestins dans ce coin.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Zamouri.

Mme l'Echevine Zamouri :

Je voulais juste rajouter, mon collègue Jef a été très complet, il y a juste une petite chose, mais c'est certainement un petit oubli, c'est qu'on a eu pendant la réunion avec Infrabel et la SNCB, on a eu la promesse avec tout ce que Jef vient de dire aussi, qu'ils vont mettre, parce que c'est toujours temporaire, ils vont faire quelque chose avec ce terrain, mais entretemps, c'est sale et on n'arrête pas de ramasser avec des camions et donc, on a reçu une promesse qu'ils vont mettre un genre de grillage, pas un grillage, parce que maintenant il y a des grillages, mais les gens arrivent quand même à mettre des choses derrière comme vous avez vu, mais quelque chose de fermé et avec l'éclairage de la piste

cycliste, on pense que ça va quand même donner des résultats, jusqu'à ce que les plans que la Région a avec ce territoire, soient menés.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

Abdellah Achaoui quitte la séance / verlaat de zitting.

6. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Marché de travaux relatif à la réfection à l'identique des trottoirs et de l'asphalte ainsi que la plantation d'arbres à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation des conditions du marché et de l'avis de marché - CDC 19.032.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Overheidsopdracht voor werken met betrekking tot de herstelling in oorspronkelijke staat van de stoepen en van het asfalt alsmede de aanplanting van bomen te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de voorwaarden van de opdracht en van de aankondiging van de opdracht - Bestek 19.032.

Mme la Présidente :

C'est un marché stock sur quatre ans, qui nous permet de réaliser toute une série de réfections de trottoirs et en tenant compte qu'on plante d'avantage d'arbres que ce qu'il y a jusqu'ici et je pense que ça rentrerait parfaitement dans la question de l'urgence climatique et des problèmes de concentration de chaleur.

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

J'ai une question. Je me demande pourquoi vous voulez absolument donner ça au privé ? Pourquoi les services de la Commune ne peuvent pas assurer ces services éventuellement en engageant du personnel ? Je ne vois pas les avantages de ça. Je vois au contraire l'avantage de garder ça à la Commune. Ça développe les compétences de la Commune et ça permet aussi d'engager des gens de la Commune. Il y a beaucoup de gens qui sont désespérément à la recherche d'un emploi. Maintenant avec les firmes privées, ils vont aller chercher du personnel un peu partout, sauf peut-être de Molenbeek.

J'ai aussi vu que la sous-traitance était autorisée. On sait que ça donne facilement des abus notamment en engageant du personnel qui n'est pas soumis à la sécurité sociale Belge. Comment allez-vous contrôler cela ? C'est très difficile alors que ce serait beaucoup plus simple d'engager du personnel de la Commune et on gagnerait sur tous les plans. Franchement, je ne comprends pas.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Agic.

Mme Agic :

Je voulais profiter de ce point où on parle effectivement de plantations d'arbres pour un peu connaître notre politique par rapport au choix des arbres qui sont plantés. Est-ce qu'on veille bien à ne pas aggraver certaines allergies parce qu'on sait que certains choix précédents à Bruxelles ont été assez mal faits et j'espère qu'on tient bien compte dans les choix des arbres est-ce qu'ils sont mâles, femelles ? J'imagine que certains s'y connaissent mieux que moi, mais voilà j'espère qu'on veille à ce genre de choses.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Moi, c'était juste pour savoir par rapport au sous-traitants avec qui on soustraite, si il n'y avait pas moyen de trouver une asbl mais qui soit molenbeekoise qui engage des Molenbeekoïses. Merci pour votre réponse.

Mme la Présidente :

Moi, je ne suis pas sûr d'avoir pu bien comprendre la deuxième partie de votre question. Est-ce que vous pouvez répéter la deuxième partie de votre question s'il-vous-plaît ?

M. Mahdaoui :

Par rapport aux différentes sociétés qui ont été prises, des asbl je vois ici, s'il n'y a pas des asbl molenbeekoïses pour favoriser l'engagement de Molenbeekoïses.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Mahdaoui.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Madame la Présidente. Je rebondis aussi sur le problème des essences d'arbres parce qu'on a mis des tilleuls, ça encrasse tout. On a mis des platanes s'ils ne sont pas élagués, on ne voit plus rien. Il y a eu aussi beaucoup d'arbres morts à cause de la sécheresse. Est-ce qu'on va mettre des essences qui vont en profondeur de manière à ce qu'ils ne meurent pas trop vite ?

Une autre question que j'aurai voulu vous poser accessoirement c'est si on a beaucoup d'arbres à remplacer à cause de cette sécheresse parce qu'apparemment il y a beaucoup d'arbres entre autres des platanes qui ont beaucoup soufferts ?

Quant au placement des arbres, je voudrais rappeler qu'il y a eu des placements complètement idiots dans le passé, comme par exemple rue de la Mélopée, où on a mis un arbre juste devant l'entrée de la résidence de troisième âge et ça veut dire que pour manœuvrer avec des voiturettes, ce n'est pas évident et on ne sait évidemment pas se parquer devant, donc peut être plus faire attention à des endroits comme celui-là et aussi vous demander combien de places de parking vont être supprimées, même si je considère que les arbres, c'est important, surtout avec les canicules qu'on a. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Une petite question pour répondre à ma curiosité. Je vois qu'il y a deux lots. Il y en a un qui concerne la réfection des voiries et puis il y a un budget de 50.000 euros pour la plantation d'arbres. Je vois que parmi les entreprises d'économie sociale qui ont été sollicitées, il y a Casablanca et moi, à ma connaissance, Casablanca ne fait pas de la plantation d'arbres. Ils font de la rénovation de façades. Je sais qu'ils ont développés des activités dans le cadre de la rénovation de bâtiments, mais ils ne sont pas dans tout ce qui est plantation et tout ce qui est du vert. Je voulais savoir comment se fait-il qu'on ait fait appel à une entreprise qui, à ma connaissance, ne travaille pas dans ce domaine-là.

Mme la Présidente :

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Est-ce que dans le marché stock, il y a une rénovation complète de certaines rues ? Si oui, j'aimerais savoir lesquelles. La question n'est pas immédiate parce que je sais qu'en principe, il y a déjà un plan des rues qui est déjà préétabli pour une rénovation complète.

Deuxième question par rapport à des travaux d'urgence, je sais qu'on avait une équipe qui fait des travaux d'urgence qui était intégrée. Malheureusement, l'équipe était très réduite parce que la Commune est très grande et je voulais savoir si on va agrandir cette équipe pour répondre aux urgences de la Commune ? Nous constatons qu'il y a beaucoup de dégâts dans la rue, des poteaux qui sont cassés, les trous etc. et cette équipe-là a rendu un travail important et je souhaitais savoir quelle est la position du Collège par rapport à ça. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Daif.

Je donne la parole à madame Garcia.

Mme Garcia :

Simplement pour répondre aux Conseillers qui parlaient d'entreprises privées, sauf erreur de ma part, il y a quand même ici des entreprises d'économie sociale. On peut regretter qu'une entreprise comme Manus n'ait pas été choisie, mais je tiens à préciser que certaines de ces entreprises, même si elles ne sont pas sur Molenbeek, prennent notamment des articles 60 et ce sont nos allocataires. Je veux dire que les allocataires du CPAS de Molenbeek sont engagés en tant qu'article 60 dans les entreprises. J'en vois au moins trois. Merci.

Mme la Présidente :

Pour vous répondre à vos très pertinentes questions, je donne la parole à Monsieur l'Echevin des Travaux publics.

M. l'Echevin Van Damme :

Merci pour vos questions. Plusieurs thèmes reviennent. Le premier thème, c'est celui de l'engagement de Molenbeekois et la question de qui fait ces travaux. Evidemment, la philosophie du Collège est d'essayer de faire un maximum de choses en interne et de faire en sorte que nos services assument certaines choses qui dans le passé étaient assumées plus par le privé. Evidemment, ça ne se fait pas du jour au lendemain et il faut avoir le personnel pour le faire. Et dans ce cadre-là, nous avons en ce moment deux vacatures pour renforcer, et ça répond aussi à la question de Monsieur Daif, le service Pavage qui est le service qui assure les réparations, les petites réparations mais importantes réparations de nos rues, potelets, trous, dalles qui sont détachées et donc on va renforcer cette équipe parce qu'on a besoin de gens, et Monsieur Mahdaoui, je peux vous le dire, ces gens-là sont essentiellement des Molenbeekois qu'on engage pour ce genre de fonction. C'est évident que nous essayons de nous focaliser là-dessus.

Alors, est-ce qu'on pourrait le faire entièrement nous-même ? Peut-être un jour à terme, mais aujourd'hui, c'est évidemment impossible. On parle de gros travaux de réfections de rues entières. On essaie d'inclure et de contacter des asbl. Vous en voyez quelques-unes qui sont en mesure d'exécuter certaines parties de ces travaux, mais malheureusement, il n'y a pas d'entreprises molenbeekoises parce qu'il n'y a pas d'asbl je veux dire, ou d'entreprises d'économie sociale à Molenbeek qui font ce genre de travaux et donc, il n'y en a pas dedans, mais si vous en connaissez une, signalez-la moi et peut-être que la prochaine fois, on pourrait la consulter. Moi, je n'en ai pas encore découvertes.

En ce qui concerne Casablanca, c'est vrai qu'ils travaillent surtout dans le bâtiment mais pour certains petits travaux, ils sont capables d'intervenir aussi. On les a inclus, je vous avoue que j'étais un peu sceptique comme vous, mais rien ne nous évite de leur soumettre la question et de voir ce qu'ils répondent. Ici, c'est simplement une demande de prix et ce n'est pas une obligation de leur part de nous répondre.

Toutes les questions qui concernent quelles rues, Monsieur Daif, ce n'est pas l'objet de la délibération ici, mais on peut vous transférer les rues qui sont déjà en projet pour le moment par email.

Toutes les questions qui concernent la question de la biodiversité, je sais que mon collègue Achaoui et son équipe travaillent là-dessus. Ici, c'est un montant relativement petit qui nous laisse la liberté d'acheter des arbres dans le cadre d'aménagement global des rues. Evidemment, l'achat et le choix concret de quelles espèces et de quels arbres on va planter, on le fera en discussion et en conseil surtout de notre service Plantations et de l'échevin des Plantations parce qu'on a une certaine expertise là, et ce serait dommage de ne pas l'utiliser.

Evidemment, nous n'avons pas nous-même ces arbres. Ces arbres, nous devons les acheter. La question de quels arbres nous allons acheter, ça, c'est une question qu'on peut discuter en interne avant de passer à l'acte.

J'espère avoir répondu à toutes vos questions.

*Madame Moureaux quitte la séance, monsieur Achaoui reprend la présidence.
Mevrouw Moureaux verlaat de zitting en de Heer Achaoui neemt het voorzitterschap.*

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Madame Agic.

Mme Agic :

J'aimerais quand même insister sur le fait de faire attention pas seulement à l'esthétique de ces arbres qu'on met dans notre commune, mais vraiment à ce point santé qui peut-être n'est pas forcément à l'esprit de ces personnes et que nous en tant que politiques, on doit vraiment y faire attention. Merci.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Je ne suis pas du tout convaincu de votre réponse Monsieur l'Echevin. Au mois de mai, il y avait la même question. Vous avez dit, on n'a pas eu le temps, etc. donc vous allez prendre le temps quand ? C'est quand même une question importante pour des dizaines, des centaines, des milliers de gens qui cherchent un emploi dans la commune et vous, vous donnez la réponse que vous allez engager deux personnes pour le Pavage, mais quel est votre plan pour être en mesure de faire ces travaux dans un délai raisonnable ? Ici, vous engagez pour quatre ans.

Ensuite, pour la plantation d'arbres, vous êtes intervenu là-dessus, ce n'est qu'une petite partie du contrat. L'essentiel, c'est la réparation des trottoirs et des routes. Ça, c'est le gros du contrat.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Monsieur Vancauwenberge.

Je donne la parole à Monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Merci Monsieur Van Damme. Vous avez apporté quelques éléments de réponses et merci à Madame Garcia pour l'autre complément de réponse.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Madame Garcia.

Mme Garcia :

Monsieur Van Damme, vous m'avez répondu, mais je me permets d'insister sur Manus qui se trouve à Molenbeek, chaussée de Gand, si je ne m'abuse et donc là, vous avez quand même des Molenbeekois. C'était simplement pour votre information. Merci.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Madame Garcia, je considère votre remarque comme un amendement et s'il n'y a pas d'opposition ici au Conseil, je propose d'ajouter Manus dans la liste des firmes à contacter.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

En complément de réponse, je n'ai pas voulu intervenir, mais à juste titre, la question et la remarque de madame Agic sont pertinentes. Je voudrais simplement rajouter que dans le projet qui est porté par le service des Plantations d'une façon générale, que ce soit au niveau des espaces verts, que des arbres, il y a un programme dont on a pu bénéficier, c'est tout le volet protection, écologique, etc., c'est à l'étude et on a perçu un subside dans ce cas-là, que ce soit dans notre cimetière, parce qu'il y a un projet assez conséquent. A juste titre, on en tiendra compte, mais votre question est pertinente.

Pouvez-vous approuver ?

L'amendement déposé par Madame Garcia-Fernandez est adopté par 30 votes positifs, 5 votes négatifs et 5 abstentions.

Het amendement neergelegd door Mevrouw Garcia-Fernandez wordt aangenomen door 30 positieve stemmen, 5 negatieve stemmen en 5 onthoudingen

Madame Moureaux rentre en séance et reprend la présidence

Mevrouw Moureaux treedt in zitting en herneemt het voorzitterschap.

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

Donc si je comprends bien, certains des PTB votent contre le fait qu'on ajoute Manus. Super les amis, c'est spécial. On est ravi de l'apprendre !

M. De Block :

Nous avons un service Plantations.

Monsieur Achaoui quitte la séance/Mijnheer Achaoui verlaat de zitting.

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, je ne sais pas si vous avez vu, il s'agit de 6.000.000 euros. On n'est pas capable aujourd'hui et Monsieur Van Damme vous l'a bien expliqué, de le faire. Ça ne veut pas dire que demain, on ne travaille pas dans ce sens-là, ça veut dire qu'aujourd'hui on est incapable de le faire.

Vous êtes complètement irréaliste. Je ne vais pas dire, comme d'habitude, parce que ce serait vous faire trop d'honneur.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur le point s'il-vous-plait ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 33 votes positifs, 6 votes négatifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 33 positieve stemmen, 6 negatieve stemmen.

Monsieur Achaoui rentre en séance/De Heer Achaoui treedt de zitting binnen.

7. Département Infrastructures et Développement Urbain - Service Marchés Publics - Marché de services comprenant la mission complète d'auteur de projet en vue du réaménagement d'espaces publics ainsi que d'un parking en sous-sol, rue Jean-Baptiste Decock à 1080 Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du Contrat de Quartier Durable "Autour du Parc de l'Ouest" - Opérations 3.2 Axe doux Jean-Baptiste Decock, 3.3 Mutualisation du parking de quartier Decock, 3.4 Parc/place Decock et 3.5 Passage doux et potager de quartier Decock - CDC 19.015 - Modification de l'estimation du marché.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Dienst Overheidsopdrachten - Opdracht van diensten voor de volledige missie van projectontwerper voor de heraanleg van openbare ruimtes en een ondergrondse parking, Jean-Baptiste Decockstraat te 1080 Sint-Jans-Molenbeek in het kader van het Duurzaam Wijkcontract 'Rondom Westpark' Operaties 3.2 Zachte as Jean-Baptiste Decock, 3.3 Mutualisatie buurtparking Decock, 3.4 Decockpark/Decockplein en 3.5 Zachte doorsteek en buurtmoestuin Decock - Bestek 19.015 - Wijziging van de raming van de overheidsopdracht.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Je vois dans ce point-là qu'il y a l'aménagement de l'espace Decock. Je souhaitais savoir tout simplement si le Logement Molenbeekois est associé à cette réflexion, étant donné que c'est un espace important où il y a des logements importants et je pense qu'il est important d'associer le Logement Molenbeekois et ses habitants pour voir le type d'aménagement qui convient pour cette population.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch :

M. Eylenbosch :

Je rejoins la réflexion de Monsieur Daif. Effectivement le Logement Molenbeekois est partie prenante. Il y a déjà eu des contacts qui ont eu lieu au moment où j'étais encore président en fonction et non suspendu, où il était effectivement question de la réfection des parkings, sachant que le -2 est régulièrement sous eau avec des montées d'eau lorsqu'il y a des fortes pluies et que les budgets étaient conséquents.

Il faut savoir également qu'en ce qui concerne les parkings, il y a un projet qui a été mis en place également en préparation avec une société qui s'occupe de location et qui a pris également le parking Brunfaut en charge, et donc il faudrait voir ce qui est déjà mis en place à leur échelon, puisqu'ils devaient revenir avec une proposition pour la remise en état de ce parking et monsieur Gypers était au courant aussi au moment où il était Echevin des Travaux publics.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

J'ai deux questions. La première chose, une fois le parking construit, le gestionnaire, ce sera la Commune ou le privé ?

La deuxième chose, quels sont les tarifs de ces parkings ? Plus chers ou moins chers que la voirie ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Juste une petite question sur le parking, on sait très bien que c'est un nœud très important du côté de la Gare de l'Ouest entre autres avec transports en commun, énormément de passage, des gens qui veulent délester leur voiture... Ma question elle est, ces parkings, est-ce qu'on va avoir plus de place de parking ? Je voudrais être rassuré là-dessus ou est-ce qu'on va les diminuer et en supprimer ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

J'aimerais juste savoir si on a consulté le comité de quartier des habitations concernées et aussi quel était le délai pour les habitants de pouvoir interagir avec le projet ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme pour les réponses à apporter.

M. l'Echevin Van Damme :

Comme vous le savez, ceci est un projet très important qui a été lancé dans la législature passée dans le programme du contrat de quartier Autour du Parc de l'Ouest et donc un des sites le plus important, c'est le site Decock, avec l'aménagement d'une rue, de la place et du parking.

Il faut savoir qu'on est dans la phase d'étude. Ce qu'on fait ici, c'est lancer l'étude. Ça veut dire que les plans ne sont pas encore définitifs. On est dans la phase conceptuelle. On est dans la phase des grands principes et je ne peux pas vous dire aujourd'hui quels seront les aménagements concrets et détaillés. Evidemment, dans cette phase d'étude, la consultation des riverains qui s'est déjà en partie faite dans le passé parce qu'il y a déjà une étude qui a été faite et donc dans cette étude conceptuelle, où on va élaborer les plans qui démarreront en 2020 pour leur plus grandes parties, on va avoir une très grande attention à la participation citoyenne et au contact avec les gens qui y habitent, mais aussi avec le Logement Molenbeekois qui est un acteur hyper important ne fusse que par l'infrastructure qu'elle a et je ne parle pas seulement du parking, mais surtout évidemment des logements. Donc, oui, il y a déjà des contacts avec le Logement Molenbeekois et ils vont s'intensifier dès qu'on a un bureau d'études désigné. Très clairement, c'est l'acteur le plus important sur ce site.

Toutes les questions concernant le parking, je peux vous répondre en généralité, mais pas en détail, parce que je viens de vous dire qu'on n'a pas encore de plans etc., mais le principe de base est le suivant, c'est qu'il y a un parking sous terrain avec deux étages actuel. Un étage est moyennement utilisé, mais il est utilisé et exploité par Beparking. Le deuxième étage est un étage qui n'est pas du tout utilisé parce qu'il y a des problèmes d'humidité, d'infiltrations d'eau et donc l'objectif inscrit dans le contrat de quartier est celui de rendre le deuxième étage utilisable aussi et de supprimer les stationnements en surface et de les rendre en sous-sol. Double avantage, on ne perd pas de places de stationnements et donc c'est le stationnement riverain qui est visé, délestage ou non molenbeekois. Mais d'autre part, en créant des places en sous-sol, on a la possibilité d'utiliser la surface pour en faire une véritable place pour verdurer, pour créer des potagers. Ça c'est tout le programme du contrat de quartier que vous pouvez consulter sur le site web de la commune et donc, le but là, est de faire un remplacement mais pas une diminution ou une augmentation, mais vraiment garder les places actuelles, mais en sous-sol au lieu d'en surface.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Evidemment, c'est un espace qui appartient au Logement Molenbeekois, même si c'est un espace public et l'associer dès le départ au niveau d'études, c'est très important parce que les besoins, les demandes d'un logement social diffèrent d'un bureau. Je rappelle que ce sont plusieurs blocs, plusieurs habitations avec des enfants en bas âge qui ont besoin d'aménagements spécifiques pour chaque type de population et donc les associer, c'est très important. Il ne faut pas l'imposer, mais il faut les associer, le projet doit émaner de ce logement avec la participation des habitants.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

**8. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Renovation Urbaine - CRU 1 « Citroën-Vergote » - Actions de cohésion sociétale et de vie collective - Conventions de subvention.
Departement Infrastructuur & Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract - SVC 1 « Citroën-Vergote » - Acties van sociale cohesie en gemeenschapsleven - Subsidieovereenkomsten.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Addi.

Mme Addi :

J'ai deux questions, j'aimerais savoir quelles sont les associations, les asbl qui ont postulé pour ces emplacements et selon quels critères elles ont été retenues.

Ensuite je vois que ce projet « Citroën-Vergote » est très large et recouvre une grande partie du quartier Maritime et quand on sait le gros problème qu'il y a d'usage de drogue dans ce quartier, notamment à Ribaucourt, est-ce qu'il y a la possibilité d'avoir un local qui soit destiné à une salle de shoot, à une salle d'injection supervisée ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

J'allais poser une question similaire à celle de ma collègue communiste, à savoir qu'effectivement, il y a cet enjeu de salle de consommation à moindre risque pour les usagers de drogue en faisant en sorte qu'ils puissent faire autre chose que se retrouver tout simplement sur l'espace public.

On connaît un peu la réponse à cette question puisque il y a une initiative régionale qui a été prise pour effectivement, avec l'asbl Transit et d'autres associations, créer ça avenue du Port. Sur le territoire de Bruxelles par contre, effectivement, l'accompagnement des personnes qui se trouvent à Ribaucourt ou dans les environs et qui parfois ont simplement besoin de soins, d'être soignés pour sortir des difficultés liées à l'accoutumance, n'est pas présent là. Est-ce qu'il y avait des associations de ce type-là qui avaient déposé des projets ? Je serais ravi d'en savoir plus. Merci à vous.

Mme la Présidente :

La réponse que je vais faire à la question de Madame Addi sur les critères, elle vaut pour l'ensemble des dossiers qu'on va examiner ce soir dans le cadre des attributions pour les actions à caractère sociétal, socio-culturel et défis collectifs des CRU.

On a travaillé en deux temps. Le premier temps, les services ont examiné les dossiers et examiné si ce qui était proposé semblait de qualité et ensuite on a essayé là avec un critère peut-être un peu plus politique de voir ce qui avait de l'intérêt pour avoir un éventail d'activités et pas concentré seulement sur un opérateur.

Donc, on arrive à quelque chose qui nous semble au niveau du Collège assez satisfaisant, avec à chaque fois, j'ai envie de dire, des projets qui correspondent à tous les âges de la vie et aux grandes difficultés rencontrées par notre population notamment des projets avisés d'insertion socio-professionnelle, des projets plus destinés aux enfants et des projets de sports ou plus culturels. Disons qu'on a visé à ne pas favoriser les tout grands projets au détriment des plus petits pour aussi garder un éventail à destination des différents types d'habitants et de préoccupations dans chaque quartier. Ça, c'est la manière dont on a travaillé.

En ce qui concerne la question sur la salle de consommation, Monsieur Majoros a donné toutes les réponses sauf une et donc, je donne celle qui manque. Effectivement, il n'y a pas d'associations qui proposaient ce type de service ou de soins, qui avaient proposé de travailler dans le cadre du CRU « Citroën-Vergote ».

M. De Block :

Et ma question...

Mme la Présidente :

J'ai répondu à votre question monsieur De Block. C'est dommage que vous n'ayez pas écouté. Je peux répéter dans deux mois. Si vous voulez, on met un point spécialement et comme ça, je dis exactement la même chose. Je vous le promets, ce sera exactement la même chose, mot pour mot, jusqu'à ce que mort s'en suive, monsieur De Block, et pas la mienne !

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

9. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Renovation Urbaine - CRU 3 « Gare de l'Ouest » - Actions de cohésion sociétale et de vie collective - Conventions de subvention.

Departement Infrastructuur & Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract - SVC 3 « Weststation » - Acties van sociale cohesie en gemeenschapsleven - Subsidieovereenkomsten.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

J'étais un peu étonné puisque sur ce périmètre juste en face de la Gare de l'Ouest à l'angle de la chaussée de Ninove, de Vandenpeereboom et de Bonehill, là où il y a un parc communal qui va voir le jour suite au développement du quartier, il y avait un projet, il y a d'ailleurs un projet de logements intergénérationnels géré par l'agence immobilière sociale communale la M.A.I.S. qui à l'époque, que ce soit à l'intérieur du CRU ou que ce soit à l'intérieur du contrat de quartier autour du parc de l'Ouest, avait développé un projet faisant en sorte que des étudiants, des jeunes, des familles et des personnes âgées puissent se rencontrer dans les espaces communs et autour d'un potager collectif. C'est un projet qui avait rencontré beaucoup d'enthousiasme parmi toute une série de partenaires et j'étais assez étonné de ne pas retrouver ce projet-là qui pourtant, lui, est bien concret et est durable. Ce n'est pas seulement l'occupation d'une parcelle qui serait provisoire, mais c'est un espace qui sera là pour au moins 27 ans concernant les bâtiments et pour toujours concernant le parc communal.

Je voudrais que vous puissiez m'éclaircir ces points, parce que j'avais compris que c'était l'élan intergénérationnel présent lors de la dernière mandature, et fortement développé, serait repris par cette nouvelle majorité et ici, ce projet intergénérationnel qui est bien concret et qui était déjà entamé et parfaitement subsidiable, n'est pas repris dans les choix que vous faites et vous avez indiqué que c'était politique. Vous allez peut-être me confirmer pourquoi vous avez changé ce cap.

Mme la Présidente :

C'est amusant parce qu'effectivement, ce n'est pas du tout là une décision politique. C'est le contraire, parce que nous avons suivi sur ce point-ci la proposition faite par les services et je dois dire qu'ils n'avaient pas remis un avis excessivement favorable sur ce qui était proposé dans la suite du projet que vous aviez initié. Je pense que le projet était bon.

Le projet est toujours bon, mais ceci n'est pas à proprement parlé le projet, mais qui est une émanation ou une suite possible, et bien effectivement, le dossier n'a pas été retenu quand il est passé à la grille des services. Donc, ce n'est pas une décision politique.

Par contre, je peux vous confirmer qu'effectivement, nous nous classons résolument dans une perspective où l'intergénérationnel fait partie de nos priorités et un autre des projets porte d'ailleurs le titre de « revitalisation intergénérationnelle de la gare de l'Ouest » donc vous voyez que ceci continue d'être au cœur de nos préoccupations.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 38 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 38 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

10. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Renovation Urbaine - CRU 5 « Heyvaert-Poincaré » - Actions de cohésion sociétale et de vie collective - Conventions de subvention.

Departement Infrastructuur & Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract - SVC 5 « Heyvaert-Poincaré » - Acties van sociale cohesie en gemeenschapsleven - Subsidieovereenkomsten.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Je voulais juste vérifier que personne n'avait de conflit d'intérêt par rapport à ces projets, auquel cas il faudrait qu'alors la personne s'abstienne.

Mme la Présidente :

Vous avez raison. Je pense que pour un de nos CRU, il y a cette problématique. Je suppose que ceux qui sont concernés le savent et ont fait ce qu'il fallait. C'est confirmé ?

Mme Ouberti :

On peut préciser de quel point il s'agit ?

Mme la Présidente :

C'est celui-ci. Vous avez raison. Nous avons probablement plus d'un membre qui devrait effectivement ne pas voter pour le point 10. Vous avez tout à fait raison et merci de le rappeler.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 37 votes positifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 37 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

11. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Rénovation Urbaine « Gare de l'Ouest » et Contrat de Quartier Durable « Autour du Parc de l'Ouest » - Parcelle jouxtant la Gare de l'Ouest - Développement d'un espace public accueillant des projets de cohésion sociale et de vie collective - Conventions d'occupation temporaire.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract "Weststation" en Duurzaam Wijkcontract "Rondom Westpark" - Perceel naast het Weststation - Ontwikkeling van een openbare ruimte met projecten voor sociale cohesie en gemeenschapsleven - Terbeschikkingstellingsovereenkomsten.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais poser la question, connaissant un peu le quartier si dans ce cadre de l'appel, le comité de locataires qui est actif en bas de Machtens/Decock, s'ils ont introduit ou s'ils ont été informés de la possibilité d'introduire un dossier, parce que je pense qu'ils avaient des plans pour développer une école de devoirs, des activités pour jeunes dans ce quartier-là. Je les ai rencontrés avec d'autres Conseillers communaux à l'époque et donc, ça m'étonne qu'ils ne soient pas parmi les quatre organisations et je voudrais savoir s'ils ont introduit, si ça a été refusé ou s'ils n'ont pas été tenus au courant. Ça c'est une première question.

Ensuite je pose la question sur l'asbl Move. Je crois quand même avoir compris que l'asbl, dans ce secteur, avait l'ambition de développer une activité plus importante envers les jeunes de ce quartier. Il y a eu une tentative de s'implanter déjà il y a quelques temps. Je pense que tout le monde est d'accord que ce quartier a besoin de plus d'investissements et ça m'étonne que Move même n'ait pas introduit de dossier et je ne sais pas s'il y a une réflexion là-dessus ou que Move a introduit quelque chose et qu'ils n'ont pas été retenus.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

C'est évidemment une bonne chose que ce seul espace qui appartient à la Région autour de la Gare de l'Ouest, qui en fait accueillait du mobilier urbain de la Région pendant des années et ce qui était d'ailleurs très moche, soit occupé par des associations locales. C'est évidemment une bonne chose.

Par contre, ça ne doit pas nous faire oublier que juste à côté, il y a un terrain immense, qui lui, devrait faire l'objet ad minima d'occupation temporaire avant d'être développé, notamment en parc, mais aussi avec une série d'infrastructures destinées aux habitants de Molenbeek.

Ce terrain-là, lui qui est le gros morceau, appartient à Infrabel et à la SNCB, je pense que la Commune doit continuer et on l'a dit précédemment, à mettre la pression sur la SNCB et sur Infrabel. On verra ce qui se passe avec un éventuel gouvernement fédéral et peut-être qu'il y aura un peu plus de bonne volonté que ce qu'on a pu voir depuis 1989 au moins.

Je me souviens de ce tract de Charles Picqué qui dénonçait déjà la situation, mais je vous enjoins fortement à faire en sorte que s'il n'y a pas de meilleure volonté de la part des

autorités fédérales, on face ce qui est tout à fait possible de faire, c'est-à-dire de taxer cet endroit pour mettre la pression de manière supplémentaire.

N'importe quel habitant qui a un terrain libre et qui est un terrain qui est constructible se voit, parce que c'est la spéculation immobilière, au bout d'un moment, taxé. Il n'y a aucune raison que les autorités fédérales continuent à spéculer sur ce qui par ailleurs crée de grandes difficultés, notamment au niveau de la propreté dans notre commune.

Mme la Présidente :

Merci à vous deux pour ces questions.

Je vous rappelle que ce point parle de la parcelle qui jouxte la Gare de l'Ouest et donc, je vais répondre bien dans ce cadre-là.

Le collectif connu sous le nom de collectif Machtens/Decock n'a pas postulé pour cette parcelle. Il faut se rappeler qu'elle est quand même un tout petit peu plus loin par rapport à leur centre d'activité habituel et j'imagine que c'est pour cette raison-là.

En ce qui concerne Move, ils n'ont pas non plus d'après mon souvenir, postulé pour cette parcelle-là. Je ne saurais vous répondre sur la raison de ce fait.

Taxer les terrains appartenant au fédéral, ce pourrait être un ultime recours, mais je pense que vous n'êtes pas sans savoir, monsieur Majoros, qu'en général, les autorités publiques évitent de se faire ça entre elles, mais bon, je vous entends et je note l'idée pour plus tard, le cas échéant le moment venu, après dernier recours.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

**12. Département Infrastructures et Développement Urbain - Mise en œuvre du programme de revitalisation urbaine du Contrat de Quartier Durable « Autour du Parc de l'Ouest » - Opérations immobilières et espaces publics - Convention concernant l'obtention d'un subsidie avec la Région de Bruxelles-Capitale - Approbation.
Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Implementatie van de stedelijke herwaardings programma van het Duurzaam Wijkcontract « Rondom Westpark » - Vastgoedoperaties en operaties openbare ruimte - Samenwerkingsovereenkomst over de verkrijging van een subsidie met het Brussels Hoofdstedelijke Gewest - Goedkeuring.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

Ahmed El Khannouss quitte la séance / verlaat de zitting.

13. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de quartier durable Petite Senne - Occupation temporaire du bien sis quai de l'Industrie 75 - Renouvellement de la convention.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam wijkcontract Zinneke - Tijdelijk gebruik van het goed gelegen te Nijverheidskaai 75 - Hernieuwing van de overeenkomst.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

14. Département Infrastructures et Développement urbain - CQD Petite Senne : opération 1.A2 Espace Public - Accord pour l'acquisition du bien situé Rue Heyvaert n°89 - 1080 Molenbeek - Finalisation des modalités d'acquisition.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - DWC Zinneke: ingreep 1.A2 Publieke Ruimte - Akkoord voor de aankoop van het goed gelegen aan de Heyvaertstraat nr 89 - 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Afronding van de aankoopvoorwaarden.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Vandenbempt.

Mevr. Vandenbempt :

We vragen ons gewoon af over wat dat die werken gaan dienen.

Mevr. De Voorzitster :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. de Schepen Van Damme :

U hebt waarschijnlijk al gehoord van het wijkcontract "Kleine Zenne". Het wijkcontract "Kleine Zenne" is vooral speelt zich vooral af in de Heyvaert wijk, loopt nu bijna op zijn einde wat betreft alle voorbereidingen. Dat wil zeggen we zijn nu bezig met het eigenlijk bouwproject zelf en het grootste project is het bouwen van de wintertuin of de overdekte hall van Libelco. De site bevindt zich enerzijds langs het kanaal in de Nijverheidskaai maar in de toekomst zal die ook een uitgang of een toegang hebben in de Heyvaertstraat. Het is de hele site tussen die twee stukken tussen die twee straten die wordt aangekocht, die al voor en stuk aangekocht is en hier gaat het over het laatste stuk dat ons de toegang gaat geven om die site die wintertuin te verbinden met de Heyvaertstraat.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

15. Propriétés communales - Rue du Niveau, 7 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Transformation du rez-de-chaussée de la Maison communale de Molenbeek-Saint-Jean - Modification de l'estimation du marché.

Gemeentelijke eigendommen - Waterpasstraat 7 te Sint-Jans-Molenbeek - Transformatie van het gelijkvloers van het gemeentehuis van Sint-Jans-Molenbeek - Wijziging van de raming van de overheidsopdracht.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

16. Propriétés communales - Travaux de rafraîchissement (peinture) dans les écoles communales - Approbation des conditions et du mode de passation.

Gemeentelijke eigendommen - Verfrissingswerken (schilderwerk) in gemeenschappelijke scholen - Goedkeuring van de lastvoorwaarden en gunningswijze.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Je voulais savoir si vous aviez sélectionné des normes qui permettent d'être écologique et le moins allergène possible puisqu'on sait que la pollution intérieure est une vraie nuisance et certainement pour les enfants.

Par ailleurs, j'aurais voulu savoir pourquoi ne pas avoir fait un marché d'économie sociale ?

Mme la Présidente :

Comme Monsieur Van Damme est sur l'autre point, on vous répond un peu plus tard.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

17. Propriétés communales - Convention de subsidiation entre la Commune et l'asbl RWDM dans le cadre de l'occupation du stade Edmond Machtens sis rue Charles Malis 61 à 1080 Bruxelles.

Gemeentelijke eigendommen - Betoelagingsovereenkomst tussen de Gemeente en de vzw RWDM in het kader van het gebruik van het Edmond Machtensstadion gelegen Charles Malisstraat 61 te 1080 Brussel.

Mme la Présidente :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

18. Propriétés communales - Angle de la rue d'Enghien et de la rue de Bonne - Location des locaux par l'ASBL des Femmes Prévoyantes Socialistes du Brabant pour le projet « ONE » - Avenant n°1 à la convention d'occupation approuvée par le Conseil communal du 25 février 2015.

Gemeentelijke Eigendommen - Hoek van de Edingenstraat en de Bonnestraat - Verhuur van de lokalen door vzw van de Socialistische Vrouwen Vereniging van Brabant voor het project "ONE" - Aansluiting n°1 van de gebruiksovereenkomst goed te keuren door de Gemeenteraad van 25 februari 2015.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

19. Propriétés Communales - Angle de la rue Révérend Père Pire et de la rue Marcel Betbèze (6ème division, Secteur D, n°82y2) - Convention d'occupation précaire d'un terrain communal par la VZW KatOBA (Katholiek Onderwijs Brussel Annuntiaten).

Gemeentelijke eigendommen - Hoek van de Père Pirestraat en de Marcel Betbèzestraat (6e afdeling, Secteur D, n°82y2) - Overeenkomst voor de preciaire bezetting van een gemeenschappelijke ruimte door het VZW KatOBA (Katholiek Onderwijs Brussel Annuntiaten).

Mme la Présidente :

Sur un petit terrain, à l'angle de la rue Révérend Père Pire et de la rue Marcel Betbèze, il y a l'école catholique néerlandophone, Sint Karel, qui prévoit des travaux dans ses propres bâtiments et elle nous a demandé de pouvoir utiliser à titre précaire, le terrain, pendant les travaux à l'intérieur, c'est très bien balisé dans la convention que les services vous proposent. Si on prend un mois de retard, ce ne sera plus utile.

M. l'Echevin Van Damme :

L'essentiel, c'est le prix et la durée, je n'ai pas la convention sous les yeux ici, mais donc l'objet, c'est un terrain vague appartenant à la Commune au coin des dites rues, à 150 mètres de l'école actuelle, c'est donc évidemment très facile pour les parents, de ne pas devoir se déplacer beaucoup plus loin. Deuxièmement, c'est un terrain relativement petit, sur lequel ils vont placer des containers et le prix, c'est 1.000 € par mois. Et la durée, c'est pour deux ans, 24 mois. Donc ils doivent foncer, mais ça devrait aller.

Mme la Présidente :

On attendait leur accord sur nos nouvelles conditions, parce qu'on avait négocié, au départ ils demandaient l'occupation contre un prix inférieur et moi, j'ai dit ça ne va pas, ils peuvent payer plus. On a renégocié et on n'avait pas encore leur accord et c'est la raison pour laquelle les services ont dit aujourd'hui, et je pense que c'est la raison pour laquelle ce n'est pas dans le BO Secrétariat, qu'on retirait le point parce qu'on n'était pas prêt, et en fait, ils ont donné leur accord aujourd'hui. Vous n'avez pas le texte du conseil, mais je vous propose d'approuver le texte qui est passé au Collège et vous aurez tout le temps de lire et de critiquer la convention. Désolée pour ce petit couac. On voulait retirer le point pour vous le présenter correctement par la suite, c'était l'intention des services que de ne pas laisser quelque chose qui pourrait être ensuite mis à mal.

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Je ne comprends pas la démarche, Madame la Présidente, dans le sens où vous dites qu'on va partir de la décision du Collège et puis ensuite, le point pourra être discuté et critiqué au prochain Conseil, mais la décision aura déjà été exécutée, donc je ne vois pas la raison pour laquelle...

Mme la Présidente :

C'est-à-dire que non, ils ne seront pas encore installés...

M. Eylenbosch :

Oui, mais vous n'allez pas leur dire ok maintenant, et puis ensuite, si on vote contre le 16 octobre, leur dire à ce moment-là que tout s'arrête. Il y a aujourd'hui un consensus pour dire qu'on est d'accord, donc je ne vois pas la raison pour laquelle on pourrait ne pas voter le point tel qu'il est maintenant, même si on n'a pas eu la délibération.

Mme la Présidente :

J'entends que tout le monde est d'accord, c'est évidemment beaucoup plus simple et comme ça, c'est directement réglé.

M. Eylenbosch :

Voilà, exactement.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

20. Logements temporaires - Transit - Avenant n°3 au mandat de gestion conclu avec l'asbl La MAIS le 29.09.2016.
Tijdelijke woningen - Transit - Aanhangsel nr 3 aan het beheersmandaat gesloten met de vzw MAIS op 29.09.2016.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Si le Collège veut parler avant moi, il n'y a pas de souci, je parlerai après.

Mme la Présidente :

Monsieur Mahy propose de donner un éclairage avant votre question, de manière peut-être à éviter votre question.

Je donne la parole à monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

C'est une petite modification formelle de la convention. C'est-à-dire qu'après une discussion que j'ai eue avec le Secrétaire communal, je signerai en tant que Président de la M.A.I.S., mais je ne signerai pas en tant qu'Echevin. Ce sera probablement la Bourgmestre qui signera, pour souci d'équité.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Merci pour la réponse à la question que je n'ai pas posée et que je n'avais d'ailleurs pas l'intention de la poser. C'est bien logique que se soient deux personnes différentes qui signent. Il en était d'ailleurs comme ça précédemment, heureusement !

Ma question porte plutôt sur le nombre de logements de transit qui ici ne bouge pas. J'ai lu et je m'en réjouissais, qu'il y avait une intention d'augmenter le nombre de logements de transit pour pouvoir répondre à des tas de situations de personnes sans logement, notamment victimes de logements insalubres et fuyant des logements dangereux. Ici, il n'y a pas d'augmentation et je voulais savoir s'il y a une programmation par rapport à ça ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

C'est un peu tôt pour la programmation. Il faut étudier la question. Il y a des propositions qui sont sur la table, mais on doit y réfléchir et ça ne se prend pas comme ça sur un coin de table.

Effectivement il y a cette intention, mais c'est un peu tôt pour en parler aujourd'hui. Je reviendrai vers vous lorsque j'aurai plus de consistance dans mes réponses.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Mahy.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**21. Elections du 26 mai 2019 - Délibération du conseil communal du 19 juin 2019 - Octroi d'un jeton de présence aux présidents de bureaux de vote de Molenbeek-Saint-Jean - Arrêté d'annulation - Communication.
Verkiezingen van 26 mei 2019 - Beraadslaging van de Gemeenteraad van 19 juni 2019 - Toekenning van een presentiegeld aan de voorzitters van de stembureaus van Sint-Jans-Molenbeek - Vernietigingsbesluit - Mededeling.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Daif.

M. Daif :

Je voudrais juste savoir pourquoi ils ont annulé ce jeton-là ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur le Secrétaire communal qui va donner d'avantage de précisions.

M. le Secrétaire communal :

La Tutelle a jugé que la Commune n'a pas respecté la hiérarchie des normes et les jetons de présence sont fixés dans la loi communale et nous devons respecter cette loi communale et nous ne pouvons pas outrepasser les limites fixées par la loi.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Le Collège a communiqué avant les élections sur ces jetons supplémentaires en expliquant que c'était difficile de recruter du personnel. On peut le comprendre sur le fond, mais est-ce qu'on peut tout de même appeler le Collège à vérifier la faisabilité de ce qu'il annonce publiquement avant de créer des espoirs déçus. Il en va aussi de la crédibilité de la Commune.

Mme la Présidente :

D'abord, on n'a jamais communiqué là-dessus. Vous l'avez su ici, au Conseil, parce que c'était notre intention effectivement, je pense, qui était louable. Il semble qu'on n'aurait probablement pas dû envoyer cette délibération à la Tutelle. Je ne suis pas tout à fait sûr que dans d'autres circonstances, on n'aurait pas pu le faire. Tout ça est un peu lamentable

et je persiste à penser que ce serait une chose utile à faire parce que comme je vous l'avais dit, je pense lors du débat, j'avais eu l'occasion de soulever la question en Conférence des Bourgmestres et nous étions la Commune concernée par ce problème et donc je pense qu'il n'est pas illégitime d'avoir recours à ce type de choses et je reviendrai avec d'autres propositions allant dans ce sens.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

22. GRH - Statut pécuniaire - Valorisation des années prestées antérieurement - Modification.

HRM - Geldelijk statuut - Valorisering van vroeger gepresteerde diensten - Wijziging.

Mme la Présidente :

Partons maintenant sur des choses extrêmement positives et également, à mon avis, qui valent la peine d'un débat. Je ne dis pas que tout ce qu'on a fait jusqu'ici était vain et inutile, mais ceci est extrêmement important puisque pour quiconque prétend défendre les travailleurs, ceci est une modification importante et celles qui suivent le sont encore plus.

J'explique celle-ci en deux mots ou Madame l'Echevine du Personnel, vous voulez le faire ?

Mme l'Echevine Ouberri :

Non, allez-y.

Mme la Présidente :

On a travaillé conjointement, Madame Ouberri et moi, pour améliorer la situation de tous nos travailleurs communaux, que ce soient nos employés administratifs où nous avons eu une attention particulière par rapport à nos ouvriers et aussi par rapport à nos femmes.

Ceci, c'est une mesure qui peut sembler petite, mais concerne la reconnaissance de l'ancienneté en terme de valorisation des services antérieurs prestés et qui assimile des temps partiels à des temps pleins. C'est évidemment une mesure qui va servir essentiellement à pouvoir aider des femmes à avoir des meilleurs revenus.

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Est-ce que vous avez une idée de combien de personnes ça concerne et les conséquences budgétaires éventuellement ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne sais pas combien de personnes ça concerne, mais je vais d'abord me réjouir de cette décision de principe. D'abord, même si elle concernait qu'une seule personne et qu'elle venait résoudre une seule injustice, ce serait déjà formidable et je trouve que vous allez vraiment dans le sens de la présentation qui nous a été faite ici, je ne sais plus il y a combien de mois, la situation du personnel avec les tableaux où c'était assez intéressant et

où on a vu quand même qu'il y avait quelques point faibles et ici, pour ne pas répéter ce qu'a dit la Bourgmestre, je pense que c'est une manière intelligente avec la concertation de corriger quelques injustices à l'égard du personnel plus modeste, qui est souvent celui qui fournit un travail important et colossal, et surtout les femmes.

Au nom de mon groupe, je voudrais vraiment me réjouir et vous encourager à poursuivre dans cette dynamique-là et je pense que l'ensemble du Conseil communal doit vraiment soutenir et porter parce que ça, c'est la question que je poserai plus tard, curieux de savoir dans combien de communes on prend ce genre de direction. Je pense déjà connaître la réponse. Au nom de mon groupe, je voudrais vous tirer un coup de chapeau et vous encourager à poursuivre sur cette lancée.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Garcia.

Mme Garcia :

Je ne vais pas répéter ce que mon collègue, Monsieur Ikazban, vient de dire mais à mon tour et au nom de mon groupe, je voudrais saluer l'ensemble du Collège et plus particulièrement les personnes qui ont travaillé sur cette problématique de valorisation des acquis professionnels, qui en plus, est conforme à votre note de politique générale, et je me réjouis tout particulièrement que ce genre de mesures vise les femmes, merci !

Mme la Présidente :

Merci Madame Garcia.

Monsieur Vancauwenberge, le nombre de personnes concernées, je ne le trouve pas dans ma documentation, mais c'est certainement un nombre relativement réduit, mais c'est un nombre qui peut, chaque année, il peut y avoir de nouvelles personnes concernées et je veux juste englober un petit peu les trois types de remarques de questions qu'il y a eu sur ce point.

Nous avons eu des félicitations de syndicalistes et non des moindres sur les mesures qu'on propose ici et on a entendu en comité de négociation qu'ils aimeraient beaucoup que ce qu'on propose ici soit également proposé ailleurs.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**23. GRH - Règlement de travail - Annexe 12.2 - Règlement sur les gardiens de la paix - Modification des congés.
HRM - Arbeidsreglement - Bijlage 12.2 - Reglement over de gemeenschapswachten - Wijziging van de verlof.**

Mme la Présidente :

Ici, on a une modification positive pour nos travailleurs, un rétablissement d'une forme d'égalité entre les travailleurs pour que nos gardiens de la paix puissent prendre des congés relativement long durant l'été.

J'ai entendu, tout à l'heure, un esprit chagrin expliquer dans un raccourci magistral que ça signifiait que pendant l'été, nos parcs ne seraient plus gardés, ce n'est évidemment pas ça. On est toujours loisible en tant qu'employeur de refuser un congé. Il ne s'agit pas de mettre en difficulté le service, mais par contre, de se permettre que comme les autres travailleurs, les gardiens de la paix, tout en organisant la continuité du service public, puissent bénéficier du même régime de congé que les autres travailleurs.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

C'est évidemment très sympathique que les gens puissent prendre des longs congés en été. On peut le comprendre tout à fait, certainement pour ceux qui se déplacent loin par exemple ceux qui voyagent en train pour protéger le climat avec des temps de trajets qui sont plus longs. C'est évidemment favorable aux travailleurs.

Après, effectivement, ce qui peut être interpellant, c'est qu'effectivement avoir de très longs congés avec en fait, contrairement à ce que vous dites, absolument rien dans le règlement qui fixerait un quota maximum de personnes ou qui fixerait des catégories de personnes qui pourraient partir et d'autres pas, eh bien vous vous retrouvez dans une situation où il y a une forte pression pour que de nombreuses personnes quittent leur service plus nombreux encore pendant plus longtemps encore pendant les périodes d'été et avec des conséquences bien réelles sur le climat dans les rues de Molenbeek. Le climat social est parfois lui-même la difficulté de gérer l'espace public ou le prévenir des conflits de voisinage.

Je voudrais que vous puissiez nous assurer là-dedans que le service au public, et finalement le climat général de prévention de notre commune puisse être assuré. Je ne vois rien malheureusement dans le règlement que vous nous soumettez ainsi modifié qui donne des garanties pour cela. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais simplement préciser à mon collègue qui vient de s'exprimer que les congés, ce n'est pas juste sympathique, mais c'est un droit. C'est un droit fondamental pour les travailleurs et les gardiens de la paix ont été créés par feu, Philippe Moureaux. Ils n'existaient pas, personne n'en voulait au départ et aujourd'hui, tout le monde en veut partout. On les appelait les bonhommes verts, ensuite les gardiens de parcs et ensuite ce sont devenu les gardiens de la paix.

Vous savez c'est quoi, les gardiens de la paix ? Ce sont des hommes et des femmes qui travaillent sept jours sur sept, qui assurent un service difficile avec une fonction qui a toujours été définie à travers le temps. On ne savait pas très bien comment ils devaient se positionner par rapport à des événements, par rapport à des incidents, par rapport à des problèmes de voisinage, par rapport à des problèmes plus difficiles. Combien de fois n'avons-nous pas gratifié ici le courage des gardiens de la paix après un incendie, après des noyades, des tentatives de suicide, des accidents, ils suppléaient la police avant qu'elle n'arrive sur les lieux.

Ce sont des gens qui font un travail extrêmement pénible, par tout temps, qu'il pleuve, qu'il neige, qu'il vente, ils sont là sur le terrain et ils sont toujours là en général, ils font un boulot exceptionnel et je pense qu'ils le méritent.

La Bourgmestre l'a dit. Le premier mot qu'elle a utilisé en présentant le point, c'était réparer une injustice, une inégalité par rapport à d'autres travailleurs. Moi je le dis ici, on parle de droits pour des travailleurs, la possibilité d'avoir des congés. Ce sont des hommes et des femmes. Ce sont des pères de famille qui ont des enfants et qui ont aussi le droit de partir en congé et je pense que pour le reste, je ne fais pas de procès d'intention à la Commune, au Collège et au responsables pour gérer en bon père de famille le bon fonctionnement des services.

Est-ce que vous faites les mêmes remarques pour la Police ? Je n'ai jamais entendu. Est-ce que vous faites la même remarque pour d'autres métiers, pour d'autres fonctions ? Je suis un peu étonné, un peu surpris de cette façon de vous braquer sur un personnel extrêmement modeste et qui a été mis ces dernières années à toutes les sauces et auquel on doit une fière chandelle parce que de temps en temps, on leur remet des médailles, mais moi, je pense qu'on devrait leur remettre des médailles pour tout le travail qu'ils réalisent toute l'année. Je vous remercie et merci au Collège pour cette mesure !

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban

Je donne la parole à Madame Garcia.

Mme Garcia :

En terme de congés de continuité de service, moi, je fais confiance au service de gestion des ressources humaines qui, je suis convaincue, organise cela de main de maître. Je voudrais saluer la mesure, parce que c'est une mesure qui est une sorte d'harmonisation de statut des plus précarisés et encore une fois, je salue la mesure.

Mme la Présidente :

Merci madame Garcia.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 37 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 37 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

24. GRH - Règlement de travail - Annexe 2 - Règlement des congés - Modification - Don d'organes.

HRM - Arbeidsreglement - Bijlage 2 - Verlofreglement - Wijziging - Orgaandonatie.

Mme la Présidente :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

Françoise Schepmans quitte la séance / verlaat de zitting.

Hicham Chakir quitte la séance / verlaat de zitting.

25. GRH - Centrale de marchés de l'ONSSAPL - Instauration d'un régime de pension complémentaire pour le personnel contractuel.

HRM - Opdrachtencentrale van de RSZPPO - Invoering van een aanvullende pensioenregeling voor het contractuele personeel.

Mme la Présidente :

C'est l'application d'une décision qu'on a prise lors de la rédaction du budget. Vous vous en souviendrez, durant les premiers mois de la législature, et c'est une avancée qui est importante pour nos travailleurs contractuels.

Il faut savoir que nous avons, de par l'histoire, nous ne sommes pas les seuls dans ce cas, mais nous sommes particulièrement marqués par ceci, un très grands nombre de contractuels. Quand je dis que nous ne sommes pas les seuls, dans la majorité des pouvoirs locaux, il y a énormément de contractuels et pas tellement de statutaires. Ce n'est évidemment pas une situation confortable pour les travailleurs, mais c'est une situation qui a un historique.

Cette situation et d'autres paramètres ont amené une forme de réformes des pensions dans le chef du Gouvernement fédéral sortant et dans le cadre de cette réforme des pensions, l'instauration d'un régime de pension complémentaire pour le personnel contractuel devient une opération relativement intéressante pour les communes, comme pour le personnel.

Je vous le dis tout de suite, s'il ne s'agissait que de faire ça, je ne vous aurais pas présenté la mesure avec joie. Aujourd'hui, je vous présente la mesure avec joie, parce que nous avons pu la sortir de toute une série d'autres mesures et notamment d'une campagne de nominations dans notre fonction publique.

Autrement dit, nous allons vers une réforme en plusieurs pans qui commence déjà à l'entame de cette année scolaire par un grand nombre de nominations dont vous avez une des méthodes dans le point qui suit et qui permet du coup d'assortir le tout de l'adhésion à un deuxième pilier de pension pour notre personnel contractuel.

Pour introduire les deux points qui suivent et la réforme qu'on est en train de mener au sein de l'Administration, je vais clôturer en formulant la vision qui est la nôtre d'être équitable entre les ouvriers et les employés, ce qui n'a pas toujours été le cas et ce qui n'est pas toujours facile et qui est absolument nécessaire d'après nous et d'autre part, puisqu'on ne peut malheureusement offrir la nomination à tous, d'aller également vers ce régime de pension complémentaire pour le personnel contractuel qui, il faut s'en rendre compte, est une mesure positive, pour un grand nombre de nos employés aujourd'hui. Quand je dis employés, ce sont des fonctionnaires dans tous les sens du terme, employés, comme ouvriers.

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Vous avez relié les points 25 et 26 et je ne sais pas si je peux intervenir pour les deux ou bien pour un seul point.

Mme la Présidente :

Commençons par le 25, il est déjà assez copieux.

M. Daif :

Nous nous réjouissons de cette mesure que le Collège a prise évidemment dans le sens que, pour les contractuels, pourront bénéficier d'une pension décente sur une caisse qui sera alimentée par la Commune.

Evidemment, comme vous l'avez dit, madame la Présidente, il y a beaucoup de contractuels. L'objectif est d'essayer de diminuer, comme c'était fait dans la déclaration de politique générale, d'essayer de faire beaucoup plus et vous venez de dire que vous avez entamé des examens de nominations.

Il me revient de cette information-là que vous pouvez confirmer maintenant, évidemment je voudrais savoir, ça, c'est une bonne chose et c'est à ça qu'il faut arriver, il faut arriver d'avoir zéro contractuel, mais c'est impossible. Il faut toujours avoir quelques contractuels, mais en tout cas, il faut inverser la tendance, c'est-à-dire avoir le pourcentage de nommés qui doit être beaucoup plus grand que le pourcentage des contractuels puisque les contractuels ne peut palier qu'à une situation temporaire. Malheureusement, dans nos administrations, le temporaire est devenu l'indéterminé et donc il n'y a pas de limites. C'est pour ça que cette mesure est très importante, accompagnée, comme vous dites qu'il faut voir à long terme, de la nomination définitive.

Personnellement, j'aurais souhaité au niveau politique de voir supprimer la différence entre les contractuels et les définitifs parce que dans notre société actuelle, il y a beaucoup plus de contractuels que des statutaires.

Je voudrais savoir, ma question par rapport à la nomination, est-ce que le Collège qui a lancé cette procédure de nomination, l'a fait à tous les niveaux ou bien il cible niveau par niveau et quel est le timing par rapport à cette procédure ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que je vais prendre mon temps en entier.

C'est un dossier où je pense que depuis quelques années, j'insiste et je demande qu'il y ait une section réunie qui soit organisée pour les gens qui étaient présents aux conseils précédents.

La question des pensions est une question difficile, avec un enjeu financier énorme pour les communes et un enjeu énorme pour la sécurité sociale tout court et pour la fonction publique et spécifiquement ici.

On est dans une situation un petit peu double parce que comme Monsieur Daif, je trouve que la fonction publique doit être maintenue et qu'en fait, l'existence et l'élargissement des contractuels de plus en plus est en train de saper la fonction publique proprement dit et la conséquence de cela, c'est qu'on a un problème avec les pensions. En fait, ce sont les statutaires qui paient les pensions des gens qui sont en pension maintenant, et vu qu'il y a de moins en moins de statutaires, la marge budgétaire des contributions qu'eux paient actuellement, n'est pas suffisante pour payer les pensions de ceux qui sont actuellement en pension.

Une politique où on nomme de moins en moins de gens, bien évidemment, c'est un cul de sac et donc, c'est le problème principal. Le PTB n'est pas pour la création d'un deuxième pilier proprement dit, parce que ça va contribuer encore plus à séparer la grande caisse des pensions en plusieurs caisses et en plus priver des pensions et isoler, et est donc fragile fondamentalement.

On prône plutôt comme mesure fondamentale une solution pour les contractuels actuellement parce qu'ils sont là actuellement dans le premier pilier au lieu de créer un deuxième pilier.

Je comprends qu'actuellement une commune ne peut pas légiférer et ouvrir cette possibilité et donc on ne va pas voter contre le fait que la Commune essaie de trouver une solution, mais par principe aussi, on ne peut pas voter pour parce qu'en votant pour, toutes les communes sont en train de saper eux-mêmes le financement de leur caisse de pension des statutaires à longs termes.

Juste pour vous donner une petite idée au niveau fédéral, le fédéral a poussé les communes à créer ce deuxième pilier intéressant. Pourquoi ? Normalement, la Commune doit payer une cotisation de responsabilisation pour les communes qui sont en-dessous de la moyenne des statutaires comparés aux autres communes de la Région et donc, il y a un pot dans cette cotisation de responsabilisation qui normalement est censé payer les pensions des futurs statutaires. Maintenant, ils ont réorienté ce pot vers le deuxième pilier qui fondamentalement va être attribué au privé. Qui, dans le gouvernement fédéral, va profiter le plus de cette opération-là ? C'est monsieur Bart De Wever à Anvers. Il s'est servi d'une grande partie de cette caisse à Anvers et je pense que fondamentalement, c'est une mauvaise voie et on ne va pas voter pour, mais on ne va pas voter contre non plus, parce que la Commune doit pouvoir résoudre les problèmes des contractuels, mais sur le fond, on est pour une solution dans le premier pilier aussi pour les contractuels.

Mme la Présidente :

Vous ne possédez pas encore le poids nécessaire pour changer cette loi et moi non plus, malheureusement. C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé un paquet de mesures et pas uniquement celle-là, et vous avez bien compris que notre volonté est effectivement la nomination, mais je suppose que vous voterez avec nous par ailleurs le reste.

Je donne la parole à madame Dekens.

Mevr. Dekens :

Je me réjouis aussi du fait qu'on va installer un deuxième pilier pour les contractuels de la commune à côté du fait qu'on s'était aussi engagé dans l'accord de la majorité de continuer la statutarisation, donc la nomination des agents de la commune. Je pense que les deux vont de pair. Je pense qu'il faut essayer de donner, de commencer un deuxième pilier pour nos contractuels en espérant qu'un jour, ils seront statutaires.

Je voulais juste vous signaler qu'entretemps, vous devez adresser votre courrier je pense plutôt au service fédéral des pensions, parce que l'ONSSAPL n'existe plus depuis 2014. C'est devenu l'ORPS en 2014 et ça a été dissous 2017 et la partie pension est partie au service fédéral pension et donc ils ne sont plus rue Joseph II. Je pense que le bâtiment est même déjà vendu.

Mme la Présidente :

Madame Ouberri, notez ceci, mais je pense qu'on a eu les assurances ce matin dans un mail de la chef de service, de la suite de la manœuvre, si je puis dire, et je crois qu'elle était bien au courant. Notez peut-être cette remarque au cas où... Merci madame Dekens.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Tout d'abord, je rappelle juste que nous ne sommes ici, ni au gouvernement fédéral, ni au parlement fédéral, mais nous sommes à la commune de Molenbeek-Saint-Jean et je constate qu'il y a huit mois, on a voté le budget avec une note de politique générale qui était très ambitieuse, que j'ai trouvé très bien écrite, avec beaucoup d'objectifs et d'ailleurs, j'étais même surpris par certains objectifs en lien avec la politique GRH, que le Collège voulait mener puisque vous parliez déjà à ce moment-là, de statutariser beaucoup plus et en même temps de trouver une solution pour les pensions, parce qu'il y a une inégalité entre les contractuels.

Ça mérite une section réunie ce genre de sujet et j'étais surpris agréablement et aujourd'hui je constate que le Collège vient huit mois après, ça je trouve aussi qu'il faut le dire, huit mois après, on vient ici avec ce genre de mesures. C'est extrêmement important !

Moi, je ne défends pas le statut contractuel. Je vis aussi dans le réel. Idéalement, j'aimerais bien avoir que des gens nommés dans la fonction publique, mais il faut aussi avoir l'honnêteté intellectuelle, je ne dis pas que vous êtes malhonnête, mais je le dis dans le sens large, il faut aussi se souvenir de l'historique de ces contrats.

Historiquement parlant, il ne faut pas oublier qu'il y a d'abord le problème budgétaire, la finance des communes n'a jamais été fleurissante et puis, je me souviens d'une période et d'une époque pas si lointaine où le statut contractuel permettait le recrutement de personnes qui ne sont pas de nationalité belge, qui n'ont pas le diplôme adéquat et requis et donc, il faut aussi remonter un petit peu en arrière. Ça ne justifie pas tout. Certains ont abusé et sur abusé de ce statut, mais c'est une réalité aussi.

Je connais des gens qui ont réussi à rentrer dans la fonction publique à travers le statut contractuel et qui ont, sur base d'incitation des Collèges par exemple, fait des formations, acquis des compétences et puis ont réussi à avoir une nomination et d'ailleurs, ça va être le cas à Molenbeek, il y a toute une série de contractuels, qui avec leur expérience, avec les formations qu'ils ont suivies, vont pouvoir un jour plus facilement être nommés. Moi, je pense vraiment que c'est une bonne mesure, c'est une mesure encourageante, c'est un Collège qui a le courage en huit mois, de venir avec ces propositions-là, et comme une bonne politique, c'est une politique qui se mène sur les deux pieds, et ça c'est que j'apprécie ici, c'est que vous avez d'un côté cette solution qui est amenée pour à nouveau réparer cette inégalité, cette anomalie au niveau des pensions pour les contractuels, mais aussi on va faire un gros effort en matière de nomination. Je trouve que quand on est dans le concret et dans le réel, et pas dans l'irréel et pas dans les beaux discours et les belles promesses, faire une politique où on marche sur les deux pieds, raisonnable et concrète, je trouve que c'est extrêmement positif et je trouve qu'on ne peut

pas faire autrement que de soutenir une telle initiative. Donc moi, je félicite le Collège, je félicite l'Echevine du Personnel et la Bourgmestre, parce que ce qui a été présenté ici il y a quelques mois, aujourd'hui, c'est une réalité.

Mme la Présidente :

Avant de clôturer et chacun à bien évidemment sa liberté de vote, je veux juste apporter à la connaissance de tous les Conseillers qu'évidemment, cette mesure a été largement débattue en Comité de négociation, c'est-à-dire l'endroit où en tant qu'employeur, la Commune discute avec les syndicats qui représentent les employés de la Commune, long débat, très intéressant, qui n'a pas permis d'ignorer toute une série des choses que vous avez dites aujourd'hui, mais qui a amené la signature par les trois syndicats, du protocole d'accord pour ce deuxième pilier.

Je vais demander le tableau de vote pour ce vote, c'est vraiment le vote le plus important de la soirée, avec celui qui suit, je demanderai pour les deux votes, le tableau.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 31 votes positifs, 6 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 31 positieve stemmen, 6 onthoudingen.

Hicham Chakir entre en séance / treedt in zitting.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je trouve que c'est vraiment important, et je répète ma question parce qu'il n'y a pas eu de réponse à la demande d'organiser des sections réunies sur le sujet. Je pense que l'ensemble des Conseillers ne saisissent pas les enjeux de ce dossier qui est en train de plomber les communes dans la faillite et a des conséquences réelles.

Mme la Présidente :

Vous êtes dans le cadre d'une justification d'abstention...

M. De Block :

Je me justifie et une des raisons pour lesquelles on ne va pas avoir une position opposée à la position qu'on prend au Fédéral, c'est que lors des dernières mesures, une des raisons et une des façon dont ils ont coupé dans les pensions des statutaires et du personnel de la fonction publique, c'est parce que les périodes en contractuel et en statutaire ne sont plus équivalentes. Ça fait perdre des centaines d'euros aux gens qui étaient dans la fonction publique. Ça, c'est la conséquence de ce pilier qu'on est en train de construire.

Mme la Présidente :

Monsieur De block, je vous entends, mais vous auriez pu dire ça dans votre intervention, ici vous êtes dans la justification de votre abstention. Vous avez sur le fond des arguments qui sont excellents et vous pouvez certainement les expliquer encore une fois en

commission, et je suis d'accord à titre personnel, et je pense que tout le monde va me suivre, pour faire un débat là-dessus, il n'y a aucun soucis. Je veux juste, avant d'entamer la suite, vous donner un petit chiffre qui peut quand-même, Monsieur De Block, vous faire réfléchir : nous avons dans notre administration, au comptage 2017, 779 contractuels pour 308 statutaires. Le plan de statutarisation qu'on vous propose, avec la plus grande partie qui va être le point suivant, concerne 138 agents. C'est un nombre énorme qui va rebalancer beaucoup nos chiffres. Nous ne pouvons pas faire, c'est une étude budgétaire complexe que je vous présente là, nous ne pouvons pas faire mieux sans mettre à mal nos fiances dette année. L'année prochaine, quand nous aurons une meilleure vue sur ce que devient le pot pensions dont vous parliez tout à l'heure très bien, quand nous aurons une meilleure vue sur ce qu'il devient par les manœuvres que font les différentes communes, puisque chaque commune a sa liberté et que chaque commune, avec sa liberté influence la liberté des autres communes. Quand nous en saurons plus l'année prochaine, nous aurons peut-être une nouvelle marche de manœuvre, mais ici, et c'est pour ça que je préfère que tout le monde soit au courant de ça, ce qu'on vous présente ici, c'est du sérieux, on a tenu en compte l'ensemble des paramètres, donc l'évolution du pot ailleurs, qui est en réalité, si vous avez fait des mathématiques, vous êtes ingénieur, une équation à un nombre de degrés de liberté qui n'est pas infini mais qui est de l'ordre de 200, et ici, ça signifie que ce qu'on vous propose ici, c'est en tenant compte de la volonté d'améliorer la situation des travailleurs de la commune de Molenbeek, le meilleur package.

Alors, vous avez décidé de ne pas voter cette mesure-ci, je pense que vous voterez la suivante, sinon, je ne comprends plus rien à la terre qui tourne, mais ce n'est pas grave. Mais j'insiste, c'est la manière dont nous avons travaillé tout en étant tout à fait au fait et maîtrisant relativement bien la situation que vous avez essayé de résumer dans votre justification d'abstention.

Monsieur De Block, si les autres Conseillers sont d'accord ici, je suis tout-à-fait disposée, parce que je ne décide pas tout moi-même, d'organiser des sections réunies. Mais je vous rappelle que vous venez de décider qu'on a, et c'est d'ailleurs votre propre proposition, une commission réunie sur l'urgence climatique dans un mois.

26. GRH - Statut administratif - Niveau E - Modification des conditions de nomination. HRM - Administratief statuut - Niveau E - Wijziging van benoemingsvoorwaarden.

Mme la Présidente :

Ce point est extraordinairement important, puisque c'est la moitié des nominations dont on parle. Madame Dekens, une petite erreur dans votre formulation mais peut-être une erreur au fait que vous êtes néerlandophone, vous avez dit continuer les statutarisations. A vrai dire, il n'y a plus eu de statutarisation depuis 2012. Donc, c'est vraiment tout-à-fait autre chose que continuer, c'est recommencer, c'est une nouvelle vague et j'espère qu'il y en aura une seconde par la suite, mais avec toujours une attention précise sur les chiffres pour que notre commune ne bascule pas dans des situations de faillite réelle ou virtuelle.

Ce qui vous est proposé est une mesure très simple, à nouveau étudiée de manière matricielle pour que ce soit tenable, tant cette année, que dans 5 ans et dans 10 ans, une mesure de statutarisation automatique. Evidemment, et de nouveau, on a eu la discussion avec le banc syndical, on a dû choisir un chiffre qui n'est pas merveilleux, c'est une nomination automatique après 18 ans. Il faut savoir que la nomination automatique après 18 ans qui vous est proposée ici, qu'on sait soutenir budgétairement pendant toutes les années à venir au regard de cette loi pension tout à fait spécifique à 200 degrés de liberté au moins. C'est une nomination qui permettra en 2019 à 70 personnes d'être stabilisées. On parlait tout à l'heure du rôle essentiel joué par nos gardiens de la paix, dans les 70, il y a un grand nombre de gardiens de la paix.

Voilà ce que je voulais dire en introduction du point. Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Vous dites que c'est automatique, mais il est écrit que pour le personnel administratif et technique, ils devront être en possession du brevet linguistique. Je me demande pourquoi il faut ajouter cette condition, ils travaillent quand-même depuis 18 ans et je ne suis pas sûr qu'ils soient tous bilingues, et je ne sais pas non plus si c'est nécessaire.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Daif.

M. Daif :

Merci Madame la Présidente, je me réjouis pour ce point. Je suis content et en même temps, je suis déçu. C'était vraiment mon combat, de supprimer ce niveau E. Je pense que de nos jours, ce niveau ne devrait plus exister. On espérait que tous les niveaux E passent en D.

Le Collège a décidé de nommer, je pense que 18 ans, c'est une période longue. Je peux comprendre les raisons budgétaires, mais 18 ans, c'est long, on aurait pu descendre un peu la barre.

De plus, la nomination n'est pas automatique. Elle est automatique pour les ouvriers, mais pas pour les administratifs et les techniques. Or, nous savons que ce sont des catégories qui n'ont pas de diplôme, même les administratifs et les techniques. Et donc, on fait abstraction qu'ils n'ont pas de diplôme, ils ne devraient pas avoir d'obstacle de réussir l'examen Selor, qui est oral pour être nommé au niveau administratif et pour les techniciens, il pourrait se limiter à l'écrit. J'aurais souhaité que le niveau E quelle que soit la fonction qu'ils occupent, parce que ceux qui occupent une fonction administrative ou technique, ils étaient d'abord ouvriers, et puis, ils sont montés pour devenir administratifs. J'aurais souhaité qu'on supprime cette condition-là, et qu'on nomme tout le personnel.

J'ajoute en dernier lieu, que je souhaite que le Collège dorénavant, qu'il ne recrute plus dans le grade E dans les nouveaux recrutements.

Mme la Présidente :

Je vous ai compris, ça rejoint un peu la question de Monsieur Vancauwenberge.

Je donne la parole à Madame Dekens.

Mevr. Dekens :

J'ai juste une question, après 18 ans, certains vont être nommés d'office, ça veut dire que ces gens auront une pension de contractuel, une pension de statutaire, et leur pension complémentaire comme contractuel ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Merci Madame la Présidente, j'ai une question technique, par rapport au mot ouvrier, parce que récemment, les gardiens de la paix ont signé un avenant qui stipule qu'ils passent employés. Est-ce que c'est bon pour eux aussi ?

Mme la Présidente :

La dernière question a été largement débattue en Comité de négociation, je leur ai proposé de revenir en arrière, par rapport à la question du changement, mais ils n'ont pas souhaité aller dans ce sens-là.

Pourquoi travaille-t-on encore sur le niveau E et pourquoi ce niveau ne peut-il pas disparaître, il y a effectivement une discussion en cours depuis plus d'un an et demi en Région pour faire passer tous les niveaux E en D et, à titre personnel, c'est une amélioration que je souhaite de tout cœur. Cependant, ceci est bloqué parce que ça représente des millions pour les Communes. Les Communes ont dit à la Région, c'est très gentil de nous obliger de faire ça, mais alors il faut augmenter d'autant notre dotation communale parce qu'on ne saura pas le faire. Tout ça est en cours, je pense qu'à un moment donné, il va y avoir une solution qui va être trouvée. Je ne sais pas si elle sera la meilleure pour les D et qui sait, je ne sais pas ce qui va arriver. Mais en tout cas, ce dossier est encore sur le métier au niveau régional. Donc ici, nous n'avons pas le pouvoir de faire autrement. A l'appui de ce que je dis, je vais vous donner nos chiffres, nous avons aujourd'hui 409 niveaux E, dont seulement 5 % sont nommés, contre 185 niveaux D, dont 61 % sont nommés. On a vraiment là deux types de métiers, ça recoupe des fonctions différentes de notre administration. Donc ce n'est pas possible malheureusement d'aller dans ce sens-là, pour toutes les raisons que je viens d'expliquer, tous seuls dans notre coin à Molenbeek, ce n'est pas la voie qu'on a choisie, cette voie a été examinée et je vous remercie pour votre question.

En ce qui concerne les questions que vous avez tous posées sur la condition mise sur le Selor, il faut savoir, parce que vous avez pris pour option de dire que le statut était la huitième merveille du monde, option que je partage personnellement, il faut aussi savoir que le statut a aussi quelques règles et inconvénients. Dans ces règles et inconvénients, figure celle de devoir, pour tous les personnels en contact avec le public, avoir un brevet Selor. Ce n'est pas la Commune de Molenbeek qui décide de ça, ceci découle du statut qui lui-même découle de l'application des lois linguistiques. C'est pour protéger à Bruxelles nos amis néerlandophones que ceci existe. Nous n'y échappons pas, si nous nommons, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur cette condition pour tout le personnel qui est en contact avec le public et pour tout le personnel administratif. Je parle sous le contrôle du Secrétaire communal.

Pour répondre à la question de Madame Dekens, oui, évidemment, il est toujours beaucoup plus avantageux, même dans le système « Bacquelaine », d'avoir une carrière mixte, avec un certain nombre d'année sous forme contractuelle et puis une statutarisation, que de rester dans le statut de contractuel longtemps. Il n'y a pas d'exception à cette règle, nous avons également étudié cette question pour voir si ce n'était pas une mauvaise idée de faire les deux choses en même temps. Il faut savoir qu'avant de choisir, les chiffres qui sont là, on a fait tourner sérieusement les matrices chez Belfius pour pouvoir choisir tous nos chiffres et ne pas faire n'importe quoi. Ce qui est proposé ici tient la route et est la meilleure option à ce jour, d'après tout ce qu'on a pu faire varier comme paramètre pour tous nos travailleurs. Tout ce qui a été engrangé reste, tout ce qui va arriver s'ajoute. Dès qu'on a deux ans de statutarisation, c'est plus avantageux que la mesure de pension pour les contractuels. Donc, même pour ceux qui sont en toute fin de carrière, qui vont bénéficier de la mesure automatique, ce sera plus avantageux pour eux que de rester dans le statut de contractuel et d'avoir l'augmentation avec le deuxième pilier.

Concernant le brevet Selor, j'ai demandé qu'on organise des classes de langue pour Molenbeek et donc c'est comme ça qu'on va essayer de pallier pour ceux qui auraient des difficultés par rapport à ce handicap, c'est la seule solution qu'on a trouvée, je pense qu'elle est bonne, elle a reçu un aval extrêmement positif des syndicats. Donc concrètement, on va organiser nous-même des sessions avec l'aide du service Selor, on va envoyer par quinzaine de travailleurs qui le souhaitent pour suivre les cours jusqu'à ce qu'ils obtiennent le diplôme et on pense que c'est possible, même si on sait que ce n'est pas facile. Mais je pense que c'est la meilleure solution. De nouveau, on a fait varier tous les paramètres et on s'est accordé là-dessus.

Donc je vous demande, et là je pense que je devrais quand-même pouvoir l'obtenir, l'unanimité sur cette mesure.

Je donne la parole à Monsieur Daif.

M. Daif :

Pour les administratifs, il faut avoir l'oral et l'écrit, mais pour les techniques, il suffit d'avoir uniquement l'écrit pour la nomination.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur le Secrétaire communal qui est féru des lois linguistiques, un peu moins que notre Gestionnaire des Ressources Humaines, qui est la sommité dans l'administration chez nous et qui a évidemment grandement aidé à tout ceci, mais qui saura sans doute répondre.

M. le Secrétaire communal :

Tout est lié avec la notion d' »être en contact avec le public ». Donc si on a un technicien qui gère des dossiers techniques et qui n'est pas en contact avec le public, c'est vrai que l'écrit suffit et il ne doit pas passer l'oral. Mais bon, c'est toujours au cas par cas qu'il faut examiner et on ne peut pas dire que d'office les techniciens ne doivent pas passer l'examen oral du Selor. Il y a quelques fonctions où effectivement les gens ne sont pas en contact avec le public et on peut motiver pourquoi ils ne sont pas en possession du brevet oral du Selor. Mais sur dix cas, il y en a au moins neuf qui sont toujours en contact avec le public.

Mme la Présidente :

Je pense que les classes Selor, ça va quand-même permettre de donner une chance à chacun. Et alors, ce qu'on a aussi mis en place et fait passer dans le personnel, c'est que ces conditions linguistiques, ne viennent qu'après le reste. Donc par exemple pour les nominations, promotions etc., il y aura tous les examens sans avoir regard sur le Selor et ensuite, il y aura la possibilité de compléter ou pas et d'obtenir la statutarisation. Donc ça ne doit pas être un frein aux démarches pour intégrer les réserves de recrutement.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

Mme la Présidente :

Merci Madame Ouberri pour le travail réalisé avec les services !

**27. Caisse communale - Marché de services pour la conclusion de crédits destinés au financement du service extraordinaire de l'exercice 2019 - Cahier des charges.
Gemeente Ontvangerij - Opdracht van diensten voor het afsluiten van kredieten voor de financiering van de buitengewone dienst van het dienstjaar 2019 - Bestek.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**28. Recette communale - Vérification de l'encaisse communale du 01.01.2019 au 30.06.2019.
Gemeenteontvangsten - Controle van het gemeentekasgeld van 01.01.2019 tot 30.06.2019.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

Tania Dekens quitte la séance / verlaat de zitting.

**29. Enseignement francophone - Prime et règlement relatif à l'indemnité pour la direction et la surveillance des fonctions accessoires au bénéfice des directions des écoles communales fondamentales francophones ordinaires. (Ajouté en séance)
Franstalig onderwijs - Premie en reglement met betrekking tot de toelage voor de directie en het toezicht op de nevenfuncties ten behoeve van de directeurs van de Franstalige gemeentelijke basisscholen. (Toegevoegd tijdens de zitting)**

Mme la Présidente :

Nos directions d'école fournissent un travail difficile, de plus en plus difficile. Moi je souhaite qu'on les soutienne beaucoup. On ne pourra pas avoir un bon enseignement sans de bonnes directions. Monsieur De Block, c'est dommage que vous ne fussiez pas là au Conseil du 10 juillet, puisqu'on a justement dû prendre des décisions importantes en ce sens-là. Vous nous avez manqué puisque c'était une situation que vous connaissez bien et c'était déstabilisant de voir votre groupe sans vous sur ce sujet.

Plus sérieusement maintenant, pour finir d'introduire le point, il s'agit d'une prime pour chacune de nos directions qui s'élève à 235 € net pour l'année 2019, mensuellement. Ce n'est pas une petite prime, c'est une grosse prime pour les féliciter et les inciter à continuer leur excellent travail qui dépasse souvent largement ce qui est prévu par la Communauté française.

Je donne la parole à Monsieur Majoros, vous n'aimez pas ce point, n'est-ce pas, allez-y.

M. Majoros :

On n'a même pas encore commencé qu'on est déjà dans des sortes d'invectives.

Mme la Présidente :

Vous ne vouliez pas qu'on le traite en urgence.

M. Majoros :

Oui parce qu'il y a effectivement une question de vision globale. Vous arrivez avec un point ici que vous déposez en urgence, qui forcément est intéressant pour les directions, on connaît tous des gens qui ont exercé ce métier difficile dans l'enseignement, c'est évidemment un enjeu important que d'avoir du personnel motivé. Là où on peut quand-même se poser des questions, c'est pourquoi maintenant, alors que ce n'est pas budgéter, qu'il n'y a d'ailleurs pas les budgets qui sont disponibles, que par ailleurs on sait et de nombreux parents pleurent régulièrement qu'il est souvent extrêmement difficile de recruter une série de professeurs, je pense au profs de langue, mais ce n'est pas le seul exemple, dans nos écoles communales. On a ici, par le petit bout de la lorgnette une réponse à un enjeu de rémunération dans les écoles. Les directions, c'est important, les profs, les éducateurs, le personnel qui agit tous les jours pour faire tourner ces écoles qui viennent de rentrer également, et pour le reste, il n'y a pas de discussion. Il n'y a pas de discussion qui semble avoir été menée avec les syndicats. Donc oui, ça nous laisse pantois. En soit, augmenter les primes pour faire en sorte de les fidéliser, c'est fort intéressant. Mais pourquoi ne pas voir ça dans une démarche un peu globale visant à faire en sorte que l'ensemble des écoles puissent tourner. Vous savez, une direction qui est là, c'est très bien, mais si vous n'avez pas derrière suffisamment de profs, et notamment parce que les conditions salariales ne sont pas toujours très intéressantes pour ceux-ci, et bien la direction se retrouve démunie. Donc ce sera intéressant de présenter ce point de manière globale et j'espère que vous pourrez nous expliquer s'il y a eu une négociation syndicale et ce que vous avez prévu pour mettre fin à la pénurie ou au manque de prof dans l'ensemble des écoles et enfin, comment vous allez faire pour avoir 100.000 € de plus alors que le budget n'est pas disponible ? Sur quoi vous le retirez, pour le dire autrement ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Je trouve un peu ça difficile, de se faire une idée là-dessus. Est-ce qu'il y a eu une concertation avec les syndicats par exemple ? Ça me paraît un peu précipité et pas clair.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Milis.

M. Milis :

Merci Madame la Présidente, on sait très bien que le travail des directions d'école est un travail très très très dur et qui mérite très probablement un complément de rémunération. D'autre part, j'entends certains collègues qui sont ici et qui nous disent qu'il faudrait d'abord

remplir les écoles de professeurs, puisque nous sommes clairement en manque au jour d'aujourd'hui. Mais c'est un métier effectivement qui n'est plus fort demandé par les jeunes. Donc je pense que les directions doivent bénéficier de ce complément salarial qui peut être donné par le Commune. Mais d'un autre côté, le travail de devoir retrouver des professeurs et de valoriser ce métier est un autre débat que celui de ce soir.

Mme la Présidente :

Merci pour cette remarque pleine de sagesse.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je vais être très rapide, il y a quelque chose que je ne comprends pas dans ce Conseil communal, on sait qu'o a beaucoup de défis à relever, quand on parle d'améliorer les conditions de traitement de certaines catégories, évidemment, il y a beaucoup à faire, il y a beaucoup d'injustices, il faut bien commencer par un commencement. L'enseignement est un enjeu fondamental, c'est une priorité de ce Collège, une priorité absolue, ça a été démontré dans la note de politique générale, pour ceux qui ont pris le temps de la lire et de l'écouter et moi, je ne comprends pas. Moi, quand je vois qu'on propose des solutions pour améliorer les conditions financières de personnes qui ont un rôle important à jouer dans ce dispositif, j'ai tendance à me réjouir. Alors que notre commune n'est pas riche, alors que nous sommes une commune avec énormément de défis à relever. C'est vrai qu'on peut toujours se dire que le verre est à moitié vide ou à moitié rempli, mais il est temps d'être un peu positif dans cette commune ! Quand on a un Collège qui, malgré les difficultés financières, malgré la situation budgétaire pour laquelle vous n'avez pas tous les éléments, vous allez vers une politique qui tend à donner de l'importance à notre enseignement. Aujourd'hui, le rôle des directions est fondamental, j'ai même envie de dire plus qu'hier. C'est un nouveau métier, c'est un métier à réinventer. Dernièrement, sans trahir le huis clos, on a eu des débats sur des nominations et on s'est tous rendus compte qu'on avait envie d'être plus exigeants par rapport à ça, sur qui on désigne, qui on met à la tête de nos écoles, comment on les évalue. Ça passe aussi par une meilleure valorisation des gens. Moi demain, je veux qu'on ait le meilleur personnel possible pour notre Commune, pour nos citoyens, pour nos habitants, pour nos enfants. Mais ça passe aussi, dans la mesure du possible, de manière raisonnable par des revalorisations financières, parce que ça aussi, c'est important.

Mme la Présidente :

Effectivement, c'est une demande des directions depuis plus de deux ans, pour laquelle il y avait eu un dispositif qui avait été tenté lors de la législature précédente, donc je ne suis pas sûr de pouvoir comprendre les craintes de Monsieur Majoros, qui n'avait pas passé la barre de l'ONSS, il y avait eu un problème de ce côté-là, vous devez peut-être vous souvenir, maintenant que je répète ça, de la situation. Je remercie Messieurs Milis et Ikazban pour leurs paroles très justes, parce qu'évidemment, ce sont des problèmes tout à fait différents, que vous avez tendance à mélanger. Bien sûr que nous sommes aussi avec un plan pour le recrutement de plus de professeurs, notamment plus de professeurs de langue, vous savez qu'on a mis 1.000.000 € sur la table pour l'amélioration de l'encadrement pédagogique dans nos écoles sur trois ans, c'est énorme. Ceci vient en plus, c'est comme vous l'avez très bien dit, Monsieur Ikazban, la suite logique de notre déclaration de politique, il y a une série de mesures qui vont dans le même sens, c'est-à-dire valoriser notre fonction publique enseignante, parce qu'il faut rappeler tout de même, pour ceux qui font quelques erreurs là-dessus, que ce n'est pas nous qui décidons du salaire des enseignants, ici, on rajoute quelque chose, par rapport à ce qui est payé par un autre pouvoir. Ceci est de nature

à pouvoir espérer garder les meilleurs éléments, motiver notre personnel, et je pense que c'est une mesure tout ce qui a de plus positive pour l'avenir de nos enfants à Molenbeek, et donc, je vous demande tous de la soutenir.

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

On va la soutenir, mais on espère que les enseignants et d'autres personnes qui demandent aussi des revalorisations, que vous allez aussi penser à eux !

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Je résume, vous n'avez pas l'argent pour que cette mesure soit durable, vous ne vous êtes pas concertés avec les syndicats, vous n'avez pas de solution pour répondre aux cadres qui ne sont pas remplis dans les écoles et qui font en sorte que des enfants se retrouvent sans professeurs et là, vous ne proposez pas de valorisation de ce personnel. En fait, vous n'avez pas de vision globale et vous avez une mesure qui est utile en tant que telle, mais qui ne résoudra pas les problèmes parce qu'elle n'a pas été étudiée globalement et certainement parce qu'elle n'est pas durable, en terme de gouvernance et de bonne gouvernance, c'est du court terme, et c'est aussi un danger, parce qu'une mesure qui n'est pas financée, c'est aussi demain des jobs qui risquent de ne pas être renouvelés. Je trouve qu'il aurait fallu attendre un peu et présenter quelque chose d'un peu global pour les écoles et pour faire en sorte que le cadre soit rempli avec un peu plus de concertation, ça aurait certainement apaisé les choses. Vous présentez une mesure en urgence, étant donné que vous n'avez pas répondu à tous les enjeux qui viennent d'être décrits, je trouve qu'il est de notre responsabilité de nous abstenir.

Mme la Présidente :

Je vous invite à voter pour cette excellente mesure et je regrette que certains ici s'amusez effectivement à désinformer, à mélanger et à tirer le débat le plus bas possible, avec du béton autour des pieds et tout ça, dans le canal. Je parle des débats, évidemment.

(Rires - Gelach)

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 35 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 35 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

30. Instruction publique - Démission d'une représentante de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée générale de l'asbl "Pouvoir Organisateur Pluriel" - Leila Agic. (*Ajouté en séance*)
Openbaar onderwijs - Ontslag van een vertegenwoordiger van de gemeente van Sint-Jans-Molenbeek in de algemene vergadering van de vzw "Pouvoir Organisateur Pluriel" - Leila Agic. (*Toegevoegd tijdens de zitting*)

Mme la Présidente :

Voilà c'est une prise de connaissance, de la démission de Madame Agic, je lui donne la parole.

Mme Agic :

Je voulais juste dire un mot, parce que ce projet d'école plurielle me tient particulièrement à cœur, c'est vraiment quelque chose qui me tient à cœur. Mais je le quitte, parce qu'effectivement, je suis devenue députée, et je pense que du coup, il est bon de partager les mandats communaux qu'on puisse tous travailler de manière équilibrée, je suis vraiment ravie que Rachid reprenne ça, je suis certaine qu'il fera ça très bien et je resterai attentive à tout ce qui s'y passe.

Mme la Présidente :

Merci Madame Agic.

31. Instruction publique - Désignation d'un représentant de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée générale de l'asbl "Pouvoir Organisateur Pluriel" - Rachid Mahdaoui. (*Ajouté en séance*)
Openbaar onderwijs - Aanstelling van een vertegenwoordiger van de gemeente van Sint-Jans-Molenbeek in de algemene vergadering van de vzw "Pouvoir Organisateur Pluriel" - Rachid Mahdaoui. (*Toegevoegd tijdens de zitting*)

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

32. Département Infrastructures et Développement Urbain - CQD Petite Senne : Opération 1.M - Logements Conventionnés - Accord pour l'acquisition du bien situé Rue de Liverpool n°40 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du droit de préemption pour le contrat de Quartier Durable « Petite Senne ». (*Ajouté en séance*)
Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Project 1.M Geconventioneerde Woningen - Akkoord voor de aankoop van het goed gelegen te 1080 Sint-Jans-Molenbeek, Liverpoolstraat 40 in het kader van het voorkeepsrecht voor het Duurzaam Wijkcontract Zinneke. (*Toegevoegd tijdens de zitting*)

Mme la Présidente :

Il s'agit d'une occasion, c'est pour ça qu'on l'a rentré en urgence, une occasion tout-à-fait intéressante, d'acheter un terrain supplémentaire, par rapport à ce qui était prévu, dans

notre contrat de quartier durable Petite Senne et on espère pouvoir construire là un îlot de verdure supplémentaire par l'implantation d'un jardin collectif, c'est le projet qui est déposé derrière. Ici, c'est l'achat pour lequel on vous demande d'utiliser notre droit de préemption.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Une fois n'est pas coutume, je trouve ça fort bien, certainement dans la zone du Canal, qui est une zone à forte spéculation, je vous encourage à le faire sur d'autres biens, on sait qu'il y a d'autres opérations qui se mènent et parfois, beaucoup de largesses du Collège dans les avis qui sont remis, concernant les demandes de permis d'urbanisme. Ici, ça compense un peu, mais donc effectivement, si on veut faire en sorte que cette zone ne soit pas gentrifiée, qu'on n'exclue pas une partie de la population, le meilleur moyen, est de rendre les biens publics. C'est un bon projet.

Mme la Présidente :

Monsieur Majoros, vous n'avez pas de remarque à nous formuler sur la ligne budgétaire ?

(Rires - Gelach)

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

Mme la Présidente :

Monsieur Van Damme a eu ses apaisements par rapport au point 15, il n'y a rien à modifier dans la décision qui vous est proposée. Donc on a rencontré une difficulté dans la mise en œuvre des plans qui vous ont été proposés et que vous avez déjà approuvés, pour la transformation du rez-de-chaussée de la Maison communale et donc, nous n'avons pas eu beaucoup de succès avec notre appel, nous avons eu deux sociétés qui se sont présentées, et qui ont remis des prix qui sont largement au-dessus de ce qu'on avait prévu. Ce qui revient de l'Administration, c'est qu'effectivement, nous avons probablement sous-estimé l'ampleur des travaux à réaliser. Ici, on vous demande de pouvoir relancer un appel avec un montant supérieur.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

On est vraiment loin derrière le prix de départ. Est-ce qu'il y a des matériaux spéciaux qui sont utilisés, est-ce que c'est l'escalier monumental, de quoi on parle exactement ? Quelle est la justification des services pour dire qu'on est autant à côté de l'estimation ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Il y a eu une mauvaise estimation dès le début, une sous-estimation énorme dès le début, nous sommes très embêtés et je préférerais ne pas devoir vous présenter cela. C'est un élément de notre Maison communale et vendre pour aller ailleurs, ce n'est pas une option. On doit le rénover. Si deux entreprises vont largement au-delà de notre estimation, on n'a pas beaucoup le choix, soit on ne fait rien, mais alors les locaux restent vides dans la Maison communale, soit on augmente le budget. Il s'agit des anciens guichets du service Population.

Jef Van Damme quitte la séance / verlaat de zitting.

Hicham Chakir quitte la séance / verlaat de zitting.

Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.

Luc Vancauwenberge quitte la séance / verlaat de zitting.

Joke Vandenbempt quitte la séance / verlaat de zitting.

33. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à un guichet d'aide pour trouver une place dans une crèche ou une école maternelle. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de heer De Block, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende een helpdesk om een plaats in een kinderdagverblijf of kleuterschool te vinden. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Est-ce que les motions ne doivent pas être établies entre les chefs de groupe avant de passer ici au Conseil communal ? Je me souviens qu'on travaillait comme ça l'année passée, c'est dans le ROI.

Mme la Présidente :

Ce qui se passe, Madame Piquard, c'est que pour introduire une motion, n'importe quel chef de groupe peut le faire, par contre, pour espérer l'emporter, il y a souvent la nécessité d'une discussion entre les chefs de groupe. Donc il y aura peut-être ce soir une longue interruption de séance, pour que nos chefs de groupe puissent modifier cette motion.

Mme Piquard :

Il faudrait quand-même qu'on modifie le règlement d'ordre intérieur.

Mme la Présidente :

Je pense que ce n'est pas une mauvaise idée.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

On m'incite à être court et bref. Je pense que tout le monde sait, c'est écrit dans l'accord de la majorité, qu'il manque des places dans les crèches et dans les écoles maternelles à Molenbeek. Vous savez tous que les crèches et les écoles maternelles ne

tombent pas sous l'enseignement obligatoire. La conséquence est que les autorités publiques ne sont pas obligées de fournir les places nécessaires et elles ne sont pas obligées d'aider, il n'y a pas une commission d'inscription, comme ça existe pour le secondaire, où tu peux aller comme parent si tu ne trouves pas de place et ils sont obligés de trouver une place pour toi, dans le réseau où tu veux. Ça n'existe pas pour les crèches, ni pour les écoles maternelles.

Il y a quelques temps, on avait parlé de nos ambitions de construire des crèches et des écoles maternelles. Je vous signale que les dernières années, il y a 300 ou 400 places en maternelle qui ont été supprimées pour construire du côté francophone, des places en primaire. Mais donc on a sacrifié quelque part des écoles maternelles.

La motion veut en fait proposer un guichet d'aide aux parents, à l'instruction publique, qui aide les parents à trouver une place dans une crèche ou une école maternelle. Je propose que le Conseil décide d'investir pour qu'on obtienne au moins le niveau régional de 69 % des enfants d'un quartier qui vont à une école maternelle à proximité, ce qui n'est pas le cas à Molenbeek, dans ces quartiers qui ne dépassent pas les 65 %, je pense qu'il y en a 3 ou 4 à Molenbeek, où on est 4 ou 5 % en dessous du niveau régional, et on s'engage à créer une école maternelle dans les trois années là-bas. Je propose qu'on crée un numéro que les parents peuvent appeler quand ils veulent se faire aider pour trouver une place dans une crèche ou dans une école maternelle, l'Administration communale s'engage à accompagner les parents jusqu'à ce qu'ils aient trouvé une place. Je propose que les statistiques de ces appels soient présentées chaque année au Conseil communal, pour faire un genre de rapport d'évolution.

Mme la Présidente :

Je vous remercie pour ce vrai effort de synthèse.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'entends bien ce qui est présenté, je ne sais pas si les chiffres sont bons ou pas, mais je ne vais pas épiloguer là-dessus. Mais en tout cas, je sais que dans la note de politique générale, on était très ambitieux par rapport à ces éléments-là. Il me semble que dans la pratique, nos services fonctionnent déjà un peu comme ça, j'ai l'impression, en tout cas pour les crèches et la centralisation des inscriptions. Je pense franchement, au lieu d'aller trop vite pour adopter une éventuelle motion, et je comprends l'idée et l'envie d'en adopter une, mais on pourrait très bien décider d'en adopter une ici, portée par l'ensemble du Conseil communal, mais après avoir écouté éventuellement aussi nos services, pour voir avec eux ce qu'ils sont en capacité de pouvoir assumer et je suis curieux de savoir comment ça fonctionne actuellement. Parce que je sais qu'on centralise certaines choses, je sais qu'il y a des parents qui sollicitent la Commune. J'ai envie de savoir comment ça fonctionne, il y a des parents qui viennent vers moi. Je ne veux pas encommissionner, mettre dans des sections réunies, mais je pense que ce serait intéressant, on pourrait le faire assez rapidement après avoir écouté les services qui sont concernés, les gens qui ont une expertise, et on reviendrait ici avec quelque chose d'ambitieux pour notre Commune et le Collège.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Je vais être bref, avant de chercher des places en crèche, il faut d'abord les créer et donc il y a toute une série de projets dans le cadre des contrats de quartier et autres qui ont été lancés, et maintenant, ils doivent se concrétiser. Donc, ouvrons ces crèches et développons pour l'avenir de nouvelles opportunités qui permettront encore d'ouvrir des places, c'est évidemment primordial pour les parents qui souhaitent se former, qui souhaitent trouver du travail pour les enfants qui ont besoin d'être socialisés.

Nous, en tant qu'écologistes, on peut soutenir cette motion. Bien sûr, on pourrait quand-même espérer qu'un jour il y ait un véritable service pas seulement communal, mais régional voir communautaire, comme ça se fait en Flandre, qui permet d'avoir une vue sur l'ensemble des places en crèche et en maternelle et qui permette de faire des choix. Parfois, si on habite le quartier Heyvaert et qu'on traverse la rue et qu'on est à Anderlecht, ce n'est pas un souci pour déposer ses enfants en crèche, ce sont des frontières qui n'existent que dans la tête des autorités, et pas dans l'espace de vie des gens. Néanmoins, c'est un vrai enjeu et on peut le soutenir cette motion.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Madame la Bourgmestre, en fait ici, on se trouve quand-même dans un cas de figure où il y a deux décrets, si ce n'est trois décrets qui gèrent les trois types de crèche et d'école. Vous avez Kind en Gezin pour la partie néerlandophone, l'ONE pour les crèches francophones et encore ici à Molenbeek, vous avez les anciennes crèches et le pré-gardiennat, donc ça fait 4 établissements qui sont encore gérés par la Commune, et toutes les nouvelles crèches ont été mises, sous l'ancienne législature, donc les 6 Olina, en asbl. Donc voter une motion comme ça ce soir, l'idée n'est pas mauvaise en soi quelque part, et vous avez alors par ailleurs en plus, l'histoire des écoles ; Je ne sais pas comment on peut voter ça maintenant, il faut d'abord trouver une solution commune au décret. Un enfant, pour moi, égale un enfant et pour les crèches, les inscriptions sont inscrites dans des registres, listes d'attente, c'est vraiment très réglementé, et je présume dans les écoles aussi. Mais ce sont des systèmes différents.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Madame la Présidente, moi ce qui m'a intrigué, ce sont les chiffres, parce que est-ce que ce sont des chiffres de personnes qui sont demandeuses, ou est-ce le nombre d'enfants parce qu'il y a plein de gens qui n'ont pas envie de mettre des enfants en crèche parce qu'ils ont des grand-mères etc., et même à l'école gardienne, il n'y a pas d'obligation. C'est donc plus au niveau des chiffres que je me posais des questions.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Il faut faire attention à la portée des motions qu'on veut faire passer ici, si on revient sur la motion qu'on avait fait voter sur le climat, elle amenait des propositions concrètes. Et donc, je pense que le débat sur la centralisation des inscriptions et le cadastre des places dans notre commune, nous dépasse. Franchement, je rejoins tout à fait ce que Monsieur Majoros disait, on ne peut pas demander à la Commune, parce que c'est très bien que la Commune joue un rôle de proximité, mais la Commune a besoin de moyens suffisants pour le faire. Alors, peut-être qu'on va trouver une solution ingénieuse et innovante, mais je me rappelle d'un membre du personnel de la Commune qui avait tant bien que mal essayé de centraliser toutes ces demandes d'inscriptions, je ne vais pas le citer, mais je sentais qu'il avait vraiment cette volonté, mais qu'à un moment, il était dépassé par l'effet que ça entraînait dans sa mission. Donc, soyons de bon compte, si dans cette motion, on doit faire passer quelque chose, c'est en tous les cas au niveau de la demande de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'un autre niveau de pouvoir, pour aider la Commune à exercer ce genre de mission.

Deuxième chose, c'est le paysage de notre commune où il y a plusieurs intervenants et dans lequel ils ne sont pas partie prenante, donc ils n'ont pas été concertés.

Troisième point, et c'est ce que vous avez rappelé Madame Piquard, je pense que c'est d'avoir une vision effective et juste, ici, il y a des chiffres qui sont évoqués, ils sont peut-être correct, mais je trouve intéressant d'avoir pour nous, les membres du Conseil communal, une vue globale de la situation aujourd'hui, et donc dans le cadre d'une section réunie, et je trouve que l'idée et l'objectif de la motion sont intéressants, mais pour pouvoir aboutir à une motion qui soit utile pour nos citoyens, il faut poursuivre le travail. Donc je pense qu'il y a quelques principes, et tout le monde peut rejoindre ce que vous avez proposé, mais il faut aller un peu plus loin dans la démarche, donc ma proposition, c'est qu'on puisse reporter et qu'on puisse se réunir.

Mme la Présidente :

Merci à tous.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je vais parler pour les crèches francophones, la centralisation des inscriptions, il faut le savoir, dans les six crèches OLINA, est effective, elle existe. Les informations qui sont données aux parents passent par ce canal unique.

Pour les crèches communales, ce n'est pas le cas. J'ai demandé, en début de législature, en janvier 2019, pour que cela soit le cas, et pour qu'on puisse avancer. Il y a un préalable, c'est d'avoir le logiciel « Bambino ». Ce logiciel permettra, quand il sera installé dans toutes les crèches, une centralisation des inscriptions. On prévoit l'effectivité de cette mesure en janvier 2020. Il faut savoir que toutes les informations passeront par là aussi, pour les questions posées par les parents. Le but sera effectivement de communiquer largement lorsque la centralisation des inscriptions et des informations sera effective.

Pour information, deux nouvelles crèches vont s'ouvrir, une au Canal en 2020, et l'autre à la rue de Liverpool en 2022. Ce sont les agendas optimistes, et nous travaillons également pour qu'il y en ait d'autres.

La motion a tout son sens, mais elle est inutile, puisque nous sommes déjà dans cette démarche.

Mme la Présidente :

Tout d'abord, pour satisfaire les appétits du plus grand nombre, une réponse un peu technique et après, une réponse plus large en ce qui concerne le volet écoles maternelles. Nous avons un logiciel d'inscription, et la plupart des demandes d'inscription se passent par là, mais une autre solution est possible, c'est une permanence physique et téléphonique durant les périodes d'inscription. Cette permanence est organisée à l'initiative du service de l'instruction publique, elle se passe à raison de 3,5 journées par semaine et elle sert à orienter les parents à introduire une demande d'inscription, orienter les parents si besoin, les renseigner sur les réglementations et procédures en vigueur.

En dehors de cette permanence durant les périodes d'inscription, physiques et téléphoniques je le répète, le numéro de téléphone du fonctionnaire circule aussi parmi les directions de la Commune et parfois plus largement dans la Commune. Ce qui fait que ce dernier accueil en fait sans cesse dans son bureau des parents et il les oriente et les renseigne ou les envoie vers une école qui est en demande d'élèves dans telle ou telle année. Dès qu'une demande d'inscription a été introduite par le parent, avec ou sans aide, elle est automatiquement transférée par le logiciel vers les écoles demandées, ou l'école demandée, parce que c'est souvent une seule école qui est demandée.

Il m'est rapporté que parmi les demandes d'inscription, il y a lieu de distinguer plusieurs types d'inscription, les demandes d'inscription introduites en phase un, c'est pour les prioritaires frères, sœurs etc. La phase 2, de janvier à avril, en général, il n'y a aucun problème, les places sont d'office trouvées pour les enfants. Le début de la phase 3, après les vacances de pâques, il n'y a pas de problème pour les écoles où il y a encore de la place, et parfois, malheureusement, tout ce qui suit, en juillet et en août, donc les gens qui se sont moins bien préparés et qui y pensent plus tard, là, il y a parfois des demandes d'inscription plus critiques. En général, au 30 juin de l'année scolaire qui précède, les écoles ont pour la plupart, leur classe composée et complète. Donc quand on arrive à Pâques, ça va, quand on arrive en été, c'est souvent difficile. Dans ce cas-là, qu'est-ce qui se passe, le service de l'instruction publique oriente les parents, prend contact avec l'ensemble des écoles au début de la rentrée pour vérifier qu'il n'y a pas des désistements, et éventuellement pouvoir bénéficier de ces places ou incite les parents à se rendre ou à téléphoner à la Fédération Wallonie-Bruxelles qui peut orienter les parents de manière efficace et il y a un service qui sert à ça. Donc il y a un service spécialement dédié à la Fédération, et on les aiguille vers ce service et je peux vous donner le numéro : 0800/20.000. Il y a quelques écueils, parce qu'il y a de nombreuses familles qui ont fait une demande d'inscription, mais qui ne répondent par la suite plus aux appels téléphoniques, ou aux emails des écoles, pour lesquelles ils ont sollicité une place et ça crée une petite difficulté aussi à rencontrer les demandes d'autres familles. Donc ça, il faut dire aux parents, s'ils se sont engagés, il faut à tout le moins se désister s'ils changent d'avis. L'autre écueil c'est qu'effectivement, un certain nombre de parents, même s'ils habitent à proximité de plusieurs écoles, ils ne veulent qu'une école, et ils ne sont pas contents s'ils ne peuvent pas aller dans cette école. Ça ne signifie pas qu'il n'y a pas d'école tout aussi près, ou très près, qu'ils pourraient fréquenter, mais qu'ils n'ont pas celles qu'ils souhaitent.

Je vous ai promis aussi une réponse un peu plus globale, je dois dire que je n'ai pas compris vos chiffres. Il y a deux chiffres en particulier que je n'ai pas compris, ça dépend de quand vous avez consulté le site, mais probablement qu'à la rentrée, il y a des difficultés, il y a beaucoup d'écoles complètes, mais ce n'est pas tout le temps le cas évidemment. Et surtout, vos chiffres sur l'évolution des places en maternelle, dans les écoles francophones, je ne les comprends pas, parce que vous faites mention dans l'interpellation que certaines

places de maternelles auraient été transformées en places de primaire. C'est peut-être le cas dans d'autres réseaux, mais dans notre réseau, ce n'est pas le cas, donc je me suis fait dresser les chiffres, mais je n'ai pas encore le détail complet parce que c'est arrivé assez tard et je n'ai pas eu le temps matériel de réunir ces informations, mais il est certain que dans certaines école, ce sont des classes de maternelles supplémentaires que nous avons ouvertes, tout en n'enfermant pas, à part celles que vous connaissez et qui sont celles du Korenbeek, mais qui étaient immédiatement remplacées de l'autre côté. Nous avons donc au moins six créations de classes dans la période que vous explorez ici. Donc six classes supplémentaires, ça fait 120 élèves probablement. Est-ce qu'un autre PO a pratiqué ce que vous dites, c'est possible, mais en tout cas, ce n'est pas le réseau communal.

Alors toujours dans cette question de chiffres, je suis tout à fait d'accord avec la manière de voir de Monsieur Majoros sur ce dossier. Évidemment, il faut créer des places et c'est ce à quoi nous nous attelons. Et donc, c'est deux dans ce sens-là que nous travaillons. La proposition que vous avez déjà vue, débattue ou entendue, je ne sais plus où elle en est, oui elle est dans la déclaration de politique générale, de pouvoir étudier la réimplantation d'une école complète sur le site du Korenbeek. C'est un quartier qui est concerné par un taux de places en maternelle inférieur à la moyenne régionale.

Concernant les remarques que vous avez formulées Monsieur Vossaert et Madame Piquard par rapport au règlement de la Communauté française et aux possibilités de ce côté-là, je m'y rallie, elles ont justes. J'ajouterai que dans une question comme celle-ci, il y a évidemment aussi un aspect, je le regrette, mais c'est la réalité qui nous rattrape, de planification budgétaire, très bien rappelée par Monsieur Majoros tout à l'heure. C'est vrai que quand on ouvre des crèches, on emploie du personnel supplémentaire et il faut pouvoir assumer tout cela et donc, même si notre souhait serait d'en ouvrir beaucoup plus, et nous allons déjà réaliser les places qui sont là et probablement faire un peu mieux, je le souhaite, nous ne pouvons pas faire tout ce que nous voulons et probablement, à mon grand regret, nous ne pourrions pas rejoindre les objectifs de Barcelone durant cette législature à Molenbeek, parce que nous partons d'un trop grand déficit de places.

Je me rallie à ceux d'entre vous qui ont dit que la question mérite éventuellement un aboutissement plus fin, et j'espère vous avoir rassuré sur le fait qu'on rend déjà un service qui ressemble grandement à ce que vous faites et que votre travail va dans le sens de ce que vous demandez.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Merci pour les réponses, par contre, j'ai quelques petites questions qui peuvent m'aider à voir si les réponses sont suffisantes ou pas. Le service que la Commune offre, donc les trois jours et demi par semaine, c'est pendant les périodes d'inscription, mais est-ce que c'est aussi pour les crèches et les écoles maternelles ? Vous avez dit qu'on les aide mais vous avez parlé des crèches et des écoles maternelles en même temps. Est-ce que par exemple le service de la Communauté française traite les deux questions aussi ? Il y a un outil qui est déjà mis en place par la Communauté française, mais le problème est que, et ça c'est juste les écoles maternelles, primaires et maternelles, mais en fait, quand j'ai regardé, il y avait une école qui était signalée, une seule. Ça veut dire que soit tout est plein ou que les informations ne sont pas transférées dans cet outil qui existe déjà, et que les parents peuvent utiliser. Je pense que c'est un outil qui permet de voir, parce que vous signalez qu'il y a tellement de réseaux, que pour les parents, c'est parfois pas évident de s'inscrire et d'aller toquer à toutes les portes.

Au niveau des chiffres, les chiffres que je cite ici, les 547 places en moins dans les écoles maternelles, ce sont vos propres chiffres du rapport annuel de l'Administration. Moi, j'utilise les chiffres qui sont publics et qui sont mis à ma disposition. Sur la compréhension des chiffres, est-ce que c'est une demande réelle, oui ça fait partie justement du système de répertorier les demandes réelles. Parce que les statistiques peuvent comparer les enfants dans un quartier où ils trouvent une place. Mais avec ça, on ne mesure pas réellement la demande du quartier. Donc on peut juste voir statistiquement dans le monitoring du quartier qu'il y a deux ou trois quartiers qui sont vraiment en dessous, le quartier maritime en était un il y a quelques temps et donc je pense que ça mérite un investissement. Il y avait d'autres quartiers qui étaient en dessous de 65 % concernant les écoles maternelles et donc voilà, je pense qu'il faut effectivement concrétiser votre déclaration de politique générale, pour concrétiser là où il y a en dessous des chiffres prévus pour s'investir là.

Sinon, merci pour les réponses, j'ai juste une petite question, est-ce que le service de la Commune aide aussi pour les crèches que pour les écoles maternelles ?

Mme la Présidente :

Le service dont j'ai parlé s'occupe des écoles maternelles. Les services dont a parlé Monsieur Mahy s'occupent des crèches. Ce sont des personnes différentes et des bureaux différents. Ils se connaissent, mais ce ne sont pas les mêmes.

La période, ce sont les différentes périodes que j'ai mentionnées, et donc la période où cette permanence est organisée, janvier à avril et puis pendant l'été. Mais comme le fonctionnaire le mentionnait et je vous l'ai expliqué, en réalité, il est très souvent même en dehors de cette période, occupé avec ces questions. C'est pour ça que je pense que créer quelque chose de nouveau n'est pas vraiment nécessaire.

Si vous vous êtes basé sur les rapports annuels pour vos chiffres, il y a quelque chose qui cloche et j'imagine que ça signifie que dans un temps nous avons compté également les néerlandophones ou quelque chose comme ça. Parce que le premier chiffre, 2465, ça me semble vraiment élevé. Et l'autre chiffre me paraît très bas. Je ne sais pas expliquer ça, mais on va y jeter un œil parce que ça ne me semble pas du tout logique au regard de ce que je connais et de ce que l'Administration m'a répété cet après-midi par rapport à l'évolution du nombre de places.

Vous avez raison de dire qu'il faut distinguer les quartiers et c'est sur base de ce constat que le quartier du Korenbeek, on avait non seulement un terrain et qu'on vient avec ce projet-là, et c'est certain que si nous avons les moyens d'aller plus loin, on reprendra cet indicateur pour choisir un endroit d'implantation pour une autre école dans le futur.

Je pense qu'il n'y a pas de problème à ce qu'on organise des Sections réunies sur le sujet, c'est juste qu'il faut qu'on choisisse et nous nous sommes déjà engagés devant les citoyens pour la prochaine Sections réunies, sur l'urgence climatique. Nous avons un engagement devant les citoyens et nous n'allons pas changer l'agenda. Maintenant, à vous de choisir quelle sera la suivante. Je pense que la demande de Monsieur De Block, après avoir entendu ce que nous avons dit ici, ne sera pas tant d'étudier le guichet que de discuter la situation globale.

M. De Block :

Je suis favorable effectivement à creuser la proposition. Pour moi il y a une lisibilité qui doit être importante pour les parents. Je pense que beaucoup de parents ne sont pas nécessairement au courant, certains parents qui ont déjà des enfants scolarisés vont avoir accès au fonctionnaire de l'Administration, via les réseaux des écoles dans lesquels les gens

sont déjà, mais pour les gens qui sont à l'extérieur, ce n'est pas du tout aussi évident de savoir que ce fonctionnaire traite de ce genre de questions. Le site de la Communauté française est une aide, mais si nos écoles ne remplissent pas les chiffres... Mais bon, on ne va pas recommencer le débat, moi, je suis favorable à ce qu'on concrétise les plans de construction.

34. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Sumlu, conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à la ZONE 30. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Sumlu, gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende ZONE 30. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

D'accord, merci, on fait comme ça.

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Ici, vu l'heure, je vais abréger, je voulais vous parler des affichages au sol des zones 30. C'est une bonne initiative, c'était prévu et ça permet de limiter la vitesse pour que tous les usagers puissent partager la voirie en toute sécurité. J'ai juste deux ou trois questions à vous poser, est-ce qu'il y a eu une campagne de sensibilisation sur les dangers liés à la vitesse excessive, est-ce qu'il y a eu une campagne d'information pour les usagers, surtout les automobilistes, est-ce que c'est prévu, parce qu'en plus, la semaine de la mobilité est proche, et enfin est-ce que des mesures répressives sont prévues en cas de non-respect ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Je vous remercie Madame la Présidente, moi je voudrais quand-même vous faire une petite remarque, je trouve que la zone 30, c'est excellent, mais le 30 km/h à 4 heures du matin, ce ne fait que faire rentrer des sous dans les caisses, ça taxe les gens, mais c'est tout. Je me dis qu'à partir du moment où des professionnels sont taxés de toutes ces manières-là, on est police pour le 30, on est police pour la taxe kilomètre, on est police pour les parcmètres, pour les parkings etc., en fait, ça augmente fortement le prix des déplacements pour les services et qui payera ça finalement, c'est l'utilisateur, c'est-à-dire, vous et moi et ça devient excessivement difficile pour les petits pensionnés et les petites salaires. Donc, faites attention !

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Milis.

M. Milis :

Merci Madame la Présidente, je me réjouis de constater effectivement le marquage des zones 30 qui était attendu depuis longtemps. En effet, le respect des zones 30 est effectivement une difficulté. L'autorité ne peut pas mettre un policier à chaque coin de rue, elle doit cependant bien informer les automobilistes des règles en vigueur et notamment des limitations de vitesse. J'ai retrouvé en faisant quelques recherches une convention à ce sujet : le Conseil communal avait voté, en sa séance du 22 novembre 2017, un budget et

une convention fonds sécurité routière, avec la Région. Le service de la Mobilité avait en effet déposé en 2017, un projet de marquage routier zone 30 et abords d'écoles, pour un montant de 66.000 €. Les choses prennent du temps et ce n'est que récemment que cette convention a vu ces premiers effets cet été. Nous avons vu fleurir enfin ces rappels de vitesse dans les zones 30, et ce même un dimanche soir après 22h00. C'est un progrès ! Maintenant, il s'agira de faire évoluer les consciences et que l'on prenne conscience qu'on y a tous à gagner en roulant moins vite dans ces zones. Il est clair que certains tronçons en zone trente n'invitent pas à ralentir, avenue du Condor, ou d'autres qui ont été marquées en dépit du bon sens, comme dans l'avenue Maurice Van Hemelrijck. Des casses-vitesses s'imposent et doivent être placés sans pouvoir être évités. Toutefois, il reste un travail considérable pour sensibiliser et conscientiser les automobilistes. Par ailleurs, zone 30, ne signifie pas absence de danger pour les usagers faibles, qui doivent aussi être sensibilisés à la problématique. Ne pourrions-nous pas profiter de ce marquage pour aussi créer des zones kiss and ride devant les écoles, comme celle de l'avenue des Tamaris. Car les parents stationnent en double file ou encore devant les passages pour piétons et créent un espace de plus en plus dangereux, car les autres automobilistes s'énervent.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. l'Echevin Achaoui :

Les éléments de réponse que je vais vous apporter aujourd'hui, sont les suivants : le marquage au sol des signaux F4A et F4A rappel zone 30, tout comme le marquage des signaux A23 aux abords des écoles (triangle écoliers) a fait l'objet d'un appel à subventions en 2018 et concerne 91 marquages F4A, 28 marquages F4A et 46 marquages A23.

Hormis les voiries régionales limitées la plupart à 50km/h présentes sur le territoire de la commune, Molenbeek est l'une des rares commune à avoir instauré la zone 30 sur la totalité des voiries communales. Molenbeek est l'un des meilleurs élèves en la matière. Il s'agit d'un changement d'habitude radical et majeur pour l'ensemble des automobilistes qui avaient l'habitude de rouler à 50, voire 70 km/h en Région bruxelloise. L'imposition de la zone 30 doit donc faire l'objet d'une période de transition pour laisser les nouvelles habitudes peu à peu s'installer, permettre à l'ensemble de la Région de passer en zone 30 pour une meilleure uniformisation et donc une meilleure lisibilité pour les automobilistes bruxellois, procéder peu à peu aux adaptations des infrastructures en voiries (coussins berlinois, chicanes, etc.), procéder à des campagnes d'information/de prévention, et passer petit à petit vers le répressif (contrôle vitesse via radars mobiles).

Concernant les initiatives à Molenbeek, la police a déjà été sollicitée pour établir avec elle des zones de contrôles prioritaires, notamment les abords d'écoles et zones à forte fréquentation. Nous continuons à travailler avec elle pour évaluer périodiquement le dispositif. Des campagnes d'information/de prévention sont en préparation. Nous procédons de plus en plus à des poses de coussins berlinois où cela est nécessaire. Nous attachons une grande attention aux plans de réaménagement afin d'y intégrer, tant faire se peut, les modifications nécessaires pour garantir au mieux le respect des zones 30.

En conclusion, la Commune considère la sécurité routière comme un des enjeux prioritaires, et les zones 30 sont l'un des leviers sur lequel elle compte travailler pour renforcer sa sécurité.

Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting.

Abdellah Achaoui reprend la présidence de la séance / herneemt het voorzitterschap van de zitting.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Je vous remercie pour vos réponses et je suis conscient que depuis que vous êtes échevin, vous faites quand-même pas mal de choses pour les usagers faibles et je vous en remercie. Je vois plusieurs personnes dans cette salle qui sourient quand il s'agit des zones 30, qui ne sont pas respectées, ou qu'on ne peut pas rouler à 4h00 du matin à 30 km/h. Je vous précise que tous les usagers sont égaux, à 4h00 du matin, à 9h00 du matin ou à 15h00 de l'après-midi. Il s'agit de nos vies et quand un cycliste ou un piéton est percuté par une voiture qui roule à plus de 30 km/h, ses chances d'être en survie après cet accident sont très faibles. Je sais de quoi je parle, je fais du vélo tous les jours à 5h00 du matin. C'est extrêmement dangereux et en plus il fait noir. Donc les zones 30 sont extrêmement importantes et je j'aimerais juste que lorsqu'elles seront installées, qu'on sensibilise en même temps, parce que je pense que l'un sans l'autre, ça ne va pas.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Vous avez raison, mais comme je l'ai précisé, la sensibilisation étant en phase d'être réalisée, ça prend un peu de temps. Mais il y a également une prise de conscience des citoyens et donc, ce n'est pas un exercice facile, mais nous comptons bien évidemment persévérer dans cette voie-là.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président, j'ai déjà été agressée par des conducteurs soit verbalement, soit par des queues de poisson etc., parce que j'essayais de rouler à 30 km/h. Alors rouler à 50 km/h ou à 30 km/h à 4h00 du matin, il n'y a personne, donc franchement...Et alors je vais vous dire autre chose, ça fait 32 ans que je roule et je n'ai encore jamais tué personne.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Et j'espère que ça n'arrivera pas, Madame Evraud !

35. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Vandembemt, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à la prime logement. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Vandembemt, Gemeenteraadslid PVDA*PTB, betreffende de huisvestingstoelage. (Aanvullend)

M. le Président :

Madame Vandembemt n'est pas là. Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite. Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgezet in schriftelijke vraag.

36. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à la rentrée scolaire. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer De Block, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende het begin van het schooljaar. (Aanvullend)

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite. Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgezet in schriftelijke vraag.

37. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Bouazzati, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à la diminution du nombre de place de parking. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer El Bouazzati, Gemeenteraadslid PVDA*PTB, betreffende de vermindering van de parkeerplaatsen. (Aanvullend)

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite. Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgezet in schriftelijke vraag.

Mohamed El Bouazzati quitte la séance / verlaat de zitting.
Emre Sumlu quitte la séance / verlaat de zitting.

38. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Majoros, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative au cumul des membres du Collège (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Majoros, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de cumul van de leden van het College. (Aanvullend)

M. le Président :

Monsieur Majoros, êtes-vous aussi d'accord pour transformer votre interpellation en question écrite ?

M. Majoros :

Non, parce qu'il y a un enjeu maintenant et donc je ne veux pas la reporter. Je vais être bref, mais entre-temps, la moitié du Collège est déjà partie et ceci explique peut-être cela. Il y a un peu moins d'un an, vous présentiez l'alliance communale PS-MR, comme celle de la bonne gouvernance. Depuis, on a pu juger sur pièce, nomination ric-rac d'un échevin connu des autorités régionales pour son clientélisme, attribution gratuite sans appel à candidature d'un bâtiment communal à des associations fans officielles de Madame la Bourgmestre et spécialement créées pour l'occasion, paiement surprise de plusieurs dizaines de milliers d'euros de factures de club de football dont le directeur avait entre-temps rallié le camp de la première Echevine, transmission d'un programme de mandature aux conseillers communaux, deux heures avant le Conseil, plutôt que 7 jours comme le prévoit la réglementation, à plusieurs reprises, des points validés par le Collège mais pour lesquels les Echevins et les Echevines concernés avouent le pas avoir eu le temps de lire la délibération qu'ils présentent eux-mêmes et ainsi ne pas pouvoir l'assumer, et j'en passe...

Alors dans un monde normal, celui de la bonne gouvernance dont vous vous targuez, chacun et chacune pourrait légitimement s'attendre à ce que l'équipe échevinale se

consacre pleinement à la Commune. Il faut dire que les défis dans votre Commune ne manquent pas, avec plus de 100.000 habitants, on aurait pu ironiser sur cet élan affiché pour la bonne gouvernance. Vous-même, enfin la Bourgmestre, cumulez avec d'autres mandats censés occuper un temps-plein comme la moitié de l'équipe d'alors. Aujourd'hui, c'est vrai, les élections régionales sont derrière nous, les enjeux de propreté par contre, de mobilité on vient d'en parler, de vivre ensemble, de cohésion, de culture, sont devant nous. Malgré des progrès tardifs, un décumul pour lequel mon parti en premier plaide depuis sa création, rallié par d'autre entre-temps, une partie du Collège continue de bâcler son travail, moitié comme Echevine, moitié comme députée, et malgré les promesses, il est fréquent que les séances du Collège n'accueillent pas plus que le quorum de 6 personnes présentes.

Je voudrais savoir combien il reste actuellement de cumulards dans votre équipe, quels sont les comptes qu'ils le sont demandés par la Bourgmestre et finalement, est-ce que vous estimez que les compétences communales dont les personnes ont la charge, sont menées à 100 % plutôt qu'à 50 %, et quand se consacreront-ils et elles surtout, à leur Commune, avec la disponibilité qui s'impose ? Evidemment, entre-temps, ils sont partis, sans doute faire cet autre travail pour lequel ils sont payés par ailleurs, je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros, je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Monsieur le Président, pour rebondir sur ce que Monsieur Majoros vient de dire, je suis d'ailleurs un petit peu déçu que la personne principalement concernée par cette interpellation ait eu « le courage, fuyons ». Je la connais depuis longtemps et ce n'est pas la première fois qu'elle applique la politique de la chaise vide ! Effectivement, j'ai souvenir, parce que j'ai quand-même fréquenté certaines réunions avant les élections communale et après, où elle nous avait annoncé clairement qu'elle allait abandonner son poste de première Echevine après les élections régionales, pour se concentrer sur son mandat au niveau régional, je vois que ce n'est pas le cas et que donc, encore une fois, elle raconte des bobards, dont j'ai eu la primeur à différents moments de ma carrière politique avec elle. Je tenais simplement à le signaler et le fait qu'elle soit absente, pour ne pas oser ou pour ne pas devoir répondre à l'interpellation de Monsieur Majoros, je trouve ça vraiment très petit !

M. le Président :

Merci Monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M Ikazban :

Je ne vais pas rajouter de la polémique à de la polémique. Je viens de comprendre de qui on essayait de parler, et je ne vais pas essayer de rentrer dans le débat, je considère que le linge sale, il se règle en famille, même quand on n'est plus une famille, et pas en public.

Par contre, moi, j'adore les gens qui donnent des leçons de bonne gouvernance et d'éthique aux autres, et qui ont facile de voir la paille chez les autres, mais pas la poutre chez eux. Donc moi j'adore quand Karim Majoros nous donne des leçons parce que lui, il sait tout mieux que tout le monde, il est parfait. Je me souviens d'une attribution d'un espace commercial un peu bizarre, avec des services qui avaient classé un candidat premier et bizarrement, c'est le second qu'on choisit. Mais bon voilà, c'est la bonne gouvernance et

d'ailleurs on a eu un débat et puis basta, moi je n'ai jamais fait écho nulle part, ni dans la presse, ni sur les réseaux sociaux. Moi, je considère que pour l'instant c'est en justice et donc je ne fais pas de commentaire. Mais ce don j'ai erreur, ce sont les procès d'intention, et ça, je ne les accepte pas. Il y a quelques temps, et excusez-moi de le faire, mais dans la législature précédente, une Ecolo avait été désignée Echevine et en même temps elle était désignée à Sibelga, à Interfin... Je trouvais ça bizarre pour une écologiste et puis elle a essayé d'expliquer qu'il le fallait et puis finalement, c'est une conseillère qui a pris sa place, car elle a bien dû constater qu'on avait raison. Donc je trouve qu'il faut toujours faire attention quand on donne des leçons aux autres. Et alors, je terminerai là-dessus, j'ai du mal avec les procès d'intention, j'ai du mal avec l'utilisation de la rumeur, des on dit, je pense qu'il faut se baser sur des faits et ici, quand on est des représentants du peuple, et quand je lis ici dans l'interpellation « nomination ric-rac d'un échevin connu des autorités régionales pour son clientélisme », moi, je suis désolé, ça, c'est quelque chose qui est inacceptable ! Parce que si je devais faire écho de tout ce que j'ai déjà entendu comme rumeur, comme on dit, des choses pas toujours vérifiées, on ne s'en sortirait pas et je pense que tout le monde ici a peut-être ici un panier rempli, je pense qu'il faut se baser sur des faits, sur des plaintes, sur des réclamations, sur des condamnations. Je pense qu'entre nous on peut se critiquer, on peut s'attaquer les uns les autres, mais je pense qu'il faut un minimum de respect mutuel et un minimum de respect pour l'institution. Même si vous n'appréciez pas quelqu'un, moi, j'ai des camarades socialistes et je ne partirais peut-être pas en vacances avec chacun d'eux, il y a toujours des personnes avec lesquelles on s'entend plus qu'avec d'autres, mais je trouve qu'il faut respecter la fonction, il faut respecter l'institution, ça ne se fait pas et j'espère que ça ne vous arrivera pas. Parce que le jour où ça vous arrivera, vous comprendrez ce que c'est que l'injustice.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Garcia.

Mme Garcia :

Merci, moi, je vais rebondir encore une fois sur ce que vient de dire Monsieur Ikazban est vraiment, je ne comprends pas les procès d'intention, encore moins quand les personnes ne sont pas présentes. Je peux comprendre que nous ayons un débat sur le cumul ou le des cumuls, je peux rejoindre en partie certaines choses qu'a dit Monsieur Majoros, mais ce que je ne comprends pas et ce que je n'admets pas, c'est le manque de respect dont fait preuve Monsieur Eylenbosch. Je trouve ça tout à fait scandaleux et c'est vous qui êtes qui est un triste sire, Monsieur Eylenbosch.

M. le Président :

Merci Madame Garcia.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le président, moi, je trouve que cette interpellation est quand même limite et au ras des pâquerettes. Tout d'abord elle n'apporte strictement rien, ni sur la forme ni sur le fond aux habitants de Molenbeek. Ce sont des rumeurs, comme l'a dit mon collègue, des règlements de compte entre vous et vous savez qui manque ce soir ici, pour ceux qui n'ont connu, Monsieur Pierre Vermeulen, qui nous remettait parfois à notre place.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je cède la parole à Monsieur Gjanaj.

M. l'Echevin Gjanaj :

Je vais cumuler la personnalité de la Bourgmestre pour vous répondre en lisant tout simplement sa réponse. Mesdames et Messieurs, chers membres du Conseil communal, Monsieur Majoros, au risque de vous décevoir, ma réponse sera très brève. Comme le Collège précédent auquel vous avait participé, dans mon collège, deux échevines exercent également un mandat de parlementaire. Aucune législation en vigueur n'interdit cela. Mes échevins et moi-même respectons donc parfaitement l'article 72 de la nouvelle loi communale qui énumère clairement les incompatibilités pour les Bourgmestre et Echevins. Comme vous le savez, un texte soutenu par ECOLO, tout comme par le PS et le sp.a est toujours en débat au parlement bruxellois. Dans le cadre de mes compétences et de la loi, j'essaie donc de fédérer une équipe qui soit la plus exemplaire possible, et je vous assure que nous travaillons toutes et tous à 100 % pour le bien-être de notre commune et de ses habitants. Enfin, pour répondre aux bonnes pratiques de gouvernance au sein de mon Collège, les points évoqués dans ma déclaration de politique communale et sur lesquels nous avançons, concernent principalement la transparence des mandats publics et de leurs rémunérations, la transparence et l'objectivité de nos procédures de recrutement, un personnel politique compétent et de conduite exemplaire, un renforcement de la participation citoyenne aux politiques locales. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj pour ces précisions claires.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Merci, d'abord, je voudrais quand-même dire une chose, il n'y a jamais une chose qui est affirmée ici, qui ne fait pas l'objet de rapports officiels. Je peux vous donner les sources, quand on parle d'une personne dont les agissements ont été dénoncés par les autorités régionales, c'est parce qu'il y a un rapport qui date de 2013 concernant la personne et qui vient de la SLRB. Ce sont des rapports officiels, qui ont été présentés officiellement et je ne permettrais pas, si ce n'était pas le cas.

On n'est pas ici dans une question de loi, on est dans une question d'éthique et de respect des Molenbeekois. Respecter les Molenbeekois, ce n'est pas, Monsieur Ikazban, attribuer deux commerces à la même entreprise ou la même personne à quelques mètres l'un de l'autre, avec des répercussions importantes sur la Commune. Ce n'est pas un aveu, on a déjà eu ce débat, ce sont des allégations que vous faites et qui ne sont pas correctes. J'entends qu'en fait, le cumul au sein de notre commune de 100.000 habitants, est en fait quelque chose qui est considéré comme légal, et donc correct. Le respect des habitants de cette commune, le respect des gens qui ont voté pour les différentes personnes, c'est d'avoir des élus qui sont là à 100 % pour effectuer le travail pour lequel ils ont été désignés indirectement via les élections. Oui, il y a un problème de propreté dans notre commune, oui il y a énormément de défis en matière de crèche, en matière de culture, en matière de cohésion sociale, en matière de jeunesse, et tous ces défis méritent d'avoir des élus à 100 % maintenant, sans attendre qu'il y ait une modification de la loi. Il en est et il en va, finalement, du respect des citoyens et de leur qualité de vie. Je vous remercie.

M. le Président :

Je clos la séance publique.